

BERTÉ ET LE PATRIOTE

Vol.

ST-BONIFACE, VENDREDI 4 OCTOBRE 1957

PRIX: SEPT CENTS

On demande une réforme de la loi scolaire qui réponde aux besoins de l'enfant catholique



Trois mémoires sur le problème scolaire catholique ont été présentés mardi matin de cette semaine à l'ouverture des audiences de la Commission Royale MacFarlane, qui fait enquête sur l'éducation au Manitoba. Sur la photo l'on voit au premier plan les membres de la Commission et autour de la seconde table les représentants catholiques. L'on reconnaitra, de gauche à droite: **LL. EE. NN. SS. Philip F. Pocock, Maurice Baudoux** et **Paul Dumouchel**, O.M.I., le **T. R. B. Kushnir, M. Léo Landry**, le docteur **J. Scatliff**, etc. Au fond de la photo, une forte délégation catholique fait salle comble. (Photo Free Press)

Trois mémoires ont été présentés au nom de la population catholique du Manitoba à l'ouverture des audiences publiques de la Commission Royale d'enquête sur l'Education, dans l'avant-midi de mardi, cette semaine.

L'ouverture a eu lieu dans la salle des audiences de l'édifice législatif à Winnipeg, en présence de quelque 200 citoyens, dont un grand nombre d'hommes d'affaires catholiques.

S. Exc. Mgr Philip F. Pocock, archevêque de Winnipeg, a donné un résumé du mémoire de la Conférence Catholique du Manitoba — organe de l'épiscopat — en présence de LL. EE. NN. SS. Maurice Baudoux, archevêque de St-Boniface, et P. Dumouchel, du Keewatin, tandis que le T. R. B. Kushnir, vicaire général des Ukrainiens catholiques de la province, représentait S. Exc. Mgr Maxime Hermaniuk, métropolite ukrainien de Winnipeg.

(On trouvera ailleurs dans ce numéro du journal le résumé qui a été donné par Mgr Pocock, le plan du Mémoire des évêques et le texte même de ce mémoire aux pages 3 et 4.)

L'allocution de Mgr Pocock a été suivie d'une série de questions sur le sens de plusieurs phrases dudit mémoire, par le Dr R. O. MacFarlane, président de la Commission. Ces questions avaient pour effet général de faire ressortir le caractère distinctif de l'éducation catholique et la limite précise de la responsabilité financière de l'Etat à l'égard des minorités scolaires. Tout en faisant ressortir la primauté des droits des parents et de la religion, Mgr Pocock a souligné qu'il fallait tenir compte de la raison dans l'application de ces principes et que l'Etat ne doit pas encourager des écoles où la formation de bons citoyens fait défaut.

Mémoires du laïcat

M. Léo Landry s'est présenté ensuite au nom des commissaires d'écoles paroissiales, et M. le docteur J. Scatliff a parlé au nom des syndics catholiques de la province, représentants du laïcat.

Le mémoire des commissaires d'écoles paroissiales a fait toucher du doigt les sacrifices consentis par les membres des paroisses qui ont construit et qui entretiennent des écoles pour leurs enfants, sans aide publique et en plus des taxes imposées à tout propriétaire, en faveur des écoles publiques. A cet effet, l'on cita l'histoire et le travail des écoles des paroisses du Précieux-Sang, de St-Ignace et de St-Nicolas (ukrainienne).

Le mémoire des syndics comporta une exposition profonde et détaillée de la philosophie catholique de l'éducation.

(On publiera des résumés substantiels de ces mémoires dans le prochain numéro de ce journal.)

Les présentations se sont déroulées dans une atmosphère des plus sympathiques et ont été suivies, pendant des temps libres, de conversations amicales.

Les deux grands quotidiens de la ville se sont, à leur tour, surpassés par le volume et la qualité de leurs rapports sur cet événement. Dans les deux cas une nouvelle en première page conduisait à une page intérieure où le lecteur trouvait deux ou trois articles supplémentaires, comprenant d'abondantes citations textuelles. Les journalistes M. Jack Hutton, de la "Tribune" et M. Michael Best, du "Free Press", s'étaient préparés à cette tâche par trois jours de recherches et de lectures.

Le mercredi 2 octobre, la **Winnipeg Tribune** a publié un article de fond faisant valoir avec mesure le sérieux de ce problème et l'utilité de le discuter sans émotion à l'exemple des mémoires catholiques.

Le texte anglais du Mémoire des évêques paraitra dans le **Western Sunday Visitor** la semaine prochaine. On s'attend à la présentations d'autres mémoires semblables au cours des audiences en campagne et surtout lors des séances de clôture à Winnipeg les 13 et 14 novembre.

En attendant les résultats de ces démarches, la population catholique continue de réciter la prière spéciale composée à cette intention par la Conférence Catholique du Manitoba.

Brève allocution de Son Exc. Mgr P. F. Pocock devant la Commission Royale MacFarlane

Dans une lettre adressée aux 238,000 catholiques du Manitoba, il y a quelques semaines, les cinq archevêques et évêques de cette province lançaient un appel à leurs prières pour le succès de cette Commission Royale d'enquête sur l'Education, parce que, comme nous le disions: "Il n'est pas de responsabilité plus grave que celle de la formation de nos enfants, de notre jeunesse. Et sous un régime démocratique comme le nôtre, chaque citoyen doit partager cette responsabilité".

Nous rappelons ce fait pour bien montrer que notre intérêt couvre tout le champ soumis à l'enquête de la Commission. Par nécessité cependant, nous limiterons nos remarques à la sphère qui est proprement nôtre et qui, d'ailleurs, implique l'un des problèmes les plus fondamentaux et les plus cruciaux que pose l'éducation au Manitoba.

Nous présentons ce problème comme un problème actuel, laissant de côté autant que possible l'arrière-plan historique; et nous le présentons avec confiance, parce que nous croyons que la bonne volonté mutuelle qui existe de nos jours en cette province laisse espérer une solution satisfaisante.

Le problème

Ce problème, en bref, c'est l'incapacité du système d'écoles publiques, tel qu'il est présentement constitué, de répondre aux besoins les plus profonds des enfants des citoyens catholiques de la province. Dans notre mémoire que vous avez déjà reçu, nous présentions notre point de vue de façon très extensive. Mais ici il ne peut être question que d'en donner un bref résumé.

Le système d'écoles publiques du Manitoba est fondamentalement "laïc". Pour dire vrai, il permet en principe une certaine période de temps à l'instruction religieuse confessionnelle, mais dans des conditions telles qu'elles sont actuellement sans effet en ce qui concerne 90 p. 100 de la population scolaire. Il est vrai aussi que des exercices religieux inter-confessionnels peuvent être tenus; mais ces quelques minutes à la fin de la journée scolaire ne peuvent transformer l'atmosphère laïque qui caractérise la journée entière. En dernier lieu, à l'exception du rare cas où la religion est enseignée, on accorde peu ou pas d'importance aux croyances religieuses de l'instituteur.

Principes catholiques

Par contraste avec la situation existante, les parents catholiques veulent que leurs enfants reçoivent une éducation qui accorde à Dieu et à la religion la première place, et qui imprègne par son dynamisme sacré tous les enseignements de la journée scolaire. C'est notre conviction que Dieu et Sa révélation occupent la première place dans le royaume de la vérité, et que ce fait doit gouverner et orienter tout le travail de l'éducation. Il est évident qu'un tel programme ne peut être rempli à la pleine satisfaction des parents catholiques que par des instituteurs qui partagent leurs croyances religieuses.

En tenant compte de ce point de vue des citoyens catholiques, le problème prend trois formes: 1) 26,000 enfants catholiques fréquentent des écoles où l'on ne donne même pas la demi-heure d'instruction religieuse; 2) 7,000 enfants catholiques fréquentent les écoles que les catholiques ont construites eux-mêmes et qu'ils maintiennent de leurs deniers, tout en payant des taxes pour les écoles publiques; 3) enfin, là où la nature homogène de la communauté permet de faire prévaloir l'atmosphère religieuse dans l'école, il existe un climat d'inquiétude et d'appréhension que la possibilité de perdre le contrôle local sur les écoles ne fait qu'aggraver.

Le règlement de ce problème obligera à choisir entre deux solutions: ou le système d'écoles publiques doit être changé de telle manière qu'il puisse fournir aux enfants catholiques l'éducation qu'ils requièrent; ou le système d'écoles publiques doit partager les fonds publics avec les écoles qui répondent aux besoins des enfants catholiques.

Plusieurs raisons favorisent un tel changement: 1) l'école publique ne servirait plus que la majorité, mais toute la population, y compris les 28 p. 100 qui sont profondément convaincus que leur foi doit jouer un rôle fondamental dans l'éducation de leurs enfants; 2) les convictions des contribuables catholiques seraient reflétées dans le système scolaire pour lequel ils paient leur part; 3) la religion ne serait plus une occasion d'ostracisme; 4) la coopération de l'Eglise et de l'Etat, produisant déjà d'excellents résultats dans le domaine du bien-être social, s'étendrait au champ de l'éducation; 5) le concept démocratique d'unité dans la diversité, opposé à l'uniformité totalitaire, prendrait effet; 6) la tradition canadienne du respect des confessions religieuses et des droits des minorités serait maintenue; 7) l'harmonie civile augmenterait, sans aucun doute; 8) et on honorerait les droits qu'ont les parents en un domaine fondamental.

Nous sommes conscients des objections que de sincères citoyens pourraient opposer à un tel changement. Nous avons longuement étudié ces objections dans notre Mémoire. Mais à cause de la crainte qu'une nouvelle formule pourrait introduire un élément de division dans le système d'écoles publiques, qu'il nous soit permis d'accorder brièvement notre attention à cette objection. L'éducation de tous les enfants de la province, dans un système d'écoles publiques unique à prédominance laïque, tend sans aucun doute à réduire ou à détruire les croyances confessionnelles des enfants qui fréquentent ces écoles. Mais ce n'est sûrement pas le rôle de l'Etat, par le monopole de l'éducation publique et de ses finances, de détruire la loyauté confessionnelle des enfants que les parents ne peuvent faire éduquer dans des écoles privées.

Qu'on le veuille ou non, la tradition canadienne et manitobaine, en ce qui concerne les relations de l'Etat et de la religion, comporte le respect des "héritages confessionnels". Les témoins de cette tradition sont l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et l'Acte d'Union du Manitoba, en ce qui concerne les écoles; et aussi la loi et la pratique de huit autres provinces du Canada qui possèdent des écoles séparées, des écoles confessionnelles, ou une dualité de systèmes scolaires. En d'autres mots, nous désirons un système scolaire vraiment canadien, plutôt qu'américain.

Sir Clifford Sifton

Nous croyons qu'une nouvelle formule, loin d'accentuer, diminuerait plutôt en cette province l'esprit de division. Cette conviction s'appuie sur l'expérience de huit provinces canadiennes, avec 13,000,000 d'habitants, où il y a des écoles catholiques fréquentées par les enfants catholiques et supportées par l'Etat. Nous nous trouvons ici d'accord avec l'attitude exprimée par Sir Clifford Sifton dans les dernières années de sa vie, dans une lettre-commentaire sur les écoles séparées de la Saskatchewan: ". . . l'épreuve du temps a démontré que ce système scolaire est le meilleur possible dans nos conditions canadiennes et que, si les autres provinces canadiennes adoptaient des règlements semblables, elles ne s'en trouveraient que mieux".

Un haut degré d'unité est certainement nécessaire pour le parfait fonctionnement de l'Etat, mais on peut certainement obtenir ce résultat dans un système d'écoles hétérogènes où la religion met en valeur la fraternité humaine en dépendance de la paternité de Dieu, où elle enseigne la charité chrétienne et le parfait civisme, tout en unissant fortement par le lien de la foi les enfants qui, au point de vue territorial, seraient probablement venus d'une seule classe de citoyens.

Modifications proposées

Le système d'écoles publiques du Manitoba, à prédominance laïque, s'appuie sur cette prémisse que chaque enfant a droit à une éducation financée par les fonds publics; en fait, il est obligé d'aller à l'école. Dans un pays démocratique, cependant, ceci ne veut pas dire que les besoins de l'enfant ou les désirs de larges groupes de citoyens peuvent être sacrifiés à l'uniformité, particulièrement si une matière aussi importante que la religion est impliquée. Nous soumettons que le système d'écoles publiques de la province soit modifié pour répondre adéquatement aux besoins, tels que définis plus haut, des enfants catholiques, ou que l'Etat prenne avantage des facilités qui s'offrent ou pourraient s'offrir pour atteindre ce but.

Dans notre Mémoire, nous avons suggéré que cet objectif pourrait être réalisé de diverses manières. Nous avons pleinement confiance qu'une solution satisfaisante peut être trouvée, en collaboration avec nos concitoyens de bonne volonté.

Mémoire de la Conférence Catholique du Manitoba

PLAN

Introduction

Première partie: Loi scolaire et principes catholiques.

A—Loi scolaire publique.
1—Esprit religieux écarté;
2—Instruction religieuse;
3—Emploi des maitres.

B—Principes catholiques.
1—L'ambiance religieuse;
x - Pourquoi?
y - Comment?
2—Instruction religieuse;
3—Le personnel catholique.

Deuxième partie: Solutions possibles.
(Divers formulaires scolaires ou formulaires de taxation)

A—Objections.
1—Esprit de division;
2—Séparation de l'Eglise et de l'Etat;
3—Illégalité;
4—Inefficacité;
5—Coût.

B—Raisons pour un changement.
1—Les écoles publiques et service rendu au public;
2—Perception d'impôts sans représentation effective;
3—Religion pénalisée;
4—Coopération de l'Eglise et de l'Etat;
5—Diversité démocratique;
6—Tradition canadienne;
7—L'harmonie civile;
8—Coopération fédérale-provinciale;
9—Liberté académique;
10—Droits des parents.

C—Conclusions.
1—Responsabilité publique et égalité d'opportunités;
2—Formules de solution:
a - Système scolaire dualiste?
b - Système des écoles séparées?
c - Ecoles catholiques publiques?

Troisième partie: Espoirs et prières.

M. et Mme Arthur Beaubien de St-Jean-Baptiste rencontrent notre correspondant de Paris

Royalement, comme il se devait, Paris et Versailles ont accueilli du 16 au 21 septembre le 1er congrès, unique en son genre, des villes-soeurs.

Allumant ou rallumant depuis 1954 les foyers d'expression française, disséminés dans le monde, l'Union Culturelle Française, que préside M. Roger Millot, s'est attachée cette année à préparer les bases d'un jumelage naturel, profond et quasi familial entre des cités françaises et les agglomérations qui, hors de nos frontières et grâce à leur passé, portent le même nom.

Il y a dans le monde, c'est-à-dire au Canada, en Belgique, en Italie, en Suisse, au Maroc, et cette énumération est incomplète, près de 3,600 cités qui portent des noms de villes et villages français.

Les St-Jean-Baptiste, les Montcalm, les Montréal, les Enghien, les Verdun, les Versailles, les Castries, et . . . les Curepire (Ile Maurice), ont leurs poteaux indicateurs dans les cinq parties du monde. Cent cinquante d'entre elles étaient représentées au congrès par leurs premiers magistrats ou leurs délégués, venus du Canada, des Etats-Unis, d'Haïti ou d'ailleurs.

Au cours de ce congrès, les représentants des villes-soeurs ont répondu à quelques questions qui éclairent le point de leurs attaches: pourquoi avons-nous le même nom et à la suite de quelles circonstances; avons-nous gardé le souvenir de notre fondateur, des pionniers et de tous ceux qui, au cours des âges, ont maintenu les liens de notre origine; avons-nous en commun certaines particularités, des expressions de langage; avons-nous des traditions folkloriques communes; avons-nous des productions locales, régionales, artisanales, industrielles semblables; enfin, quelles relations pouvons-nous garder, reprendre, développer dans les divers domaines de la culture et de l'économie?

Congrès de la connaissance, de la confrontation, il fut aussi celui de l'efficacité. Les congressistes ont, en effet, mis au point un programme pratique de relations familiales de ville à ville. Déjà on envisage des échanges d'écoliers, d'étudiants, de spécialistes, l'organisation de Semaines Françaises. Déjà Montréal (France) s'est engagé à produire des vins au goût de Montréal (Canada).

A l'issue de leurs assises de Versailles, chacun des congressistes devait aller faire connaissance de sa ou ses villes-soeurs, établir ces contacts de tous ordres, prônés lors du congrès.

• • •

Avant que ne se disloque cette sympathique rencontre, nous avons pu rejoindre deux congressistes canadiens, M. A. Beaubien, maire de St-Jean-Baptiste (Manitoba), accompagné de son épouse.

— Quelle jolie pensée de m'avoir invité avec Mme Beaubien, d'autant plus que nous venons en France pour la première fois, nous dit M. Beaubien. Versailles a su donner à ce premier congrès des "villes-soeurs", une hospitalité toute de grâce, de finesse et d'art.

— Et quelle jolie ville, ajoute Mme Beaubien, qui est restée muette d'admiration lors de la visite du délicieux opéra "Gabriel", récemment restauré. L'avenue de Paris, large de 100 mètres qui débouche sur le château rappelle à Mme Beaubien sa rue du Portage, de St-Jean-Baptiste.

Pour le spectacle "Son et Lumière" donné dans le parc du Château du Roi-Soleil, M. et Mme Beaubien manquent de mots pour exprimer ce qu'ils ressentent.

L'évocation, non pas concrète, mais plus sensible, de trois siècles d'histoire, grâce à des éclairages expressifs, des voix, des bruits et des musiques évocatrices est en effet un spectacle inoubliable et pour reprendre le mot d'un congressiste, un spectacle qui vous laisse pantois.

De Paris, M. et Mme Beaubien ne peuvent guère nous donner leurs impressions. Ils ont joué de malchance, étant tombés malades dès leur arrivée. Leurs regrets: n'avoir pu prendre part à la visite commentée de Paris et surtout n'avoir pu assister au spectacle de Ballets de l'Opéra.

Ils sont pourtant heureux d'avoir pu faire connaissance avec ce Paris qu'ils connaissaient certes grâce aux films et à certains ouvrages mais qui se révèle cent fois plus beau quand on le parcourt.

Une petite déception pourtant et c'est Mme Beaubien qui en fait part.

— J'espérais, me dit-elle, entendre beaucoup de chansons françaises sur les chaines de radio. J'ai été, je dois l'avouer, un peu déçue. Chez nous, à St-Jean-Baptiste, notre radio passe beaucoup plus de chansons de France.

— Vous donner d'autres impressions sur la France? Je n'ose le faire, me dit encore M. Beaubien. Nous venons à peine de prendre contact avec ce beau pays dont nous nous efforçons chez nous de conserver avec combien de difficultés, la langue et la culture.

Fort heureusement notre séjour va se prolonger d'une façon agréable, puisque nous allons visiter nos villes-soeurs: St-Jean du Doigt, dans le Finistère, St-Jean d'Angely en Charente-Maritime et St-Jean de Luz dans les Basses Pyrénées. Vous voyez, notre séjour en France ne manque pas de variétés et par là-même de charmes.

— Quand nous regagnerons notre chez nous, nous aurons un peu la nostalgie de quitter la France mais aussi la joie de connaître désormais ce que nous défendons si vigoureusement au Canada, la langue et la culture françaises.

Cette langue et cette culture dont un Canadien français nous disait: "Quand mon arrière-grand-père est parti de Paris, ou de la Beauce, ou de la Vendée, Corneille, Racine, Molière étaient à lui au moins autant que vos parents à vous. Pourquoi voulez-vous que nous ne continuions pas à bâtir ensemble une langue, une culture, qui n'appartiennent en propre, en exclusivité, à aucun des pays qui le parlent, mais qui est l'oeuvre commune de tous".

Une langue et une culture parlée et vécue actuellement par 200 millions d'hommes. D'hommes qui, souhaitons, se souviendront de la magnifique maxime de St-Exupéry: "Le plus beau métier des hommes, c'est d'unir les hommes".

Cette belle tâche, le congrès des villes-soeurs en a creusé les premiers fondements.

Maurice H... R.

"Consolidons nos forces"

Voilà le thème du Congrès de l'Association Catholique Franco-Canadienne qui aura lieu les 27, 28 et 29 octobre prochain à Prince-Albert.

Après la conquête d'un territoire ou après une victoire remportée, une armée s'arrête un moment pour consolider et réorganiser ses forces.

On dit souvent que la Russie tâche de gagner du temps, afin de fortifier les régimes communistes de ses satellites.

Si un pays aussi puissant que la Russie a besoin de se réorganiser et de consolider ses forces tant intérieures qu'extérieures, à plus forte raison le Canada français et la minorité canadienne-française de Saskatchewan doivent-ils y songer.

Pour consolider nos forces, il importe d'abord de les découvrir et de les connaître.

L'exécutif de l'A.C.F.C., lors d'une récente journée d'étude, a revisé les institutions et les moyens qui sont à notre disposition pour assurer notre survivance française et religieuse. On a énuméré les suivants: la famille, l'école, la paroisse, la presse, la radio et la télévision. On a aussi découvert que ces institutions portaient le plus de fruit dans un milieu particulier . . . le milieu rural. C'est là que la religion et le français se sont mieux maintenus jusqu'à présent. C'est une constatation que Notre St-Père le pape Pie XII a lui-même faite lorsqu'il a dit dans une allocution que la campagne est: "un réservoir d'hommes sains de corps et d'âme pour toutes les professions, pour l'Eglise et pour la patrie" et dans l'occurrence pour notre groupement canadien-français.

En 1937, les évêques du Québec, dans une lettre pastorale collective mémorable, ont insisté sur la nécessité de maintenir une société rurale solide, car elle est une assurance pour l'avenir de l'Eglise dans notre pays.

L'épiscopat des Etats-Unis quelques années plus tard, a déploré le fait que la grande majorité de la population catholique de leurs pays soit urbaine. Les évêques américains ont fondé, depuis, une société spéciale, "The National Catholic Rural Life Conference" dont le but est de voir à la conservation des paroisses rurales existantes et la fondation de nouvelles.

Enquête rurale

A la lumière de la doctrine sociale de l'Eglise, à la suite de certaines constatations et à la demande du dernier Congrès de l'A.C.F.C. à Gravelbourg, une enquête a été organisée dans huit paroisses rurales de notre province. Cela pour vérifier la vitalité et le potentiel français et religieux de notre groupe. Quatre paroisses du sud de la province ont été choisies et quatre dans le nord. Deux du type homogène, à savoir population mixte où les catholiques sont à peu près tous de langue française, deux à population mixte où les catholiques ne sont pas tous canadiens-français et finalement deux missions sans villages en pleine campagne.

Chaque famille des paroisses en question répond à un questionnaire détaillé, préparé par des spécialistes en science démagogique. Un autre questionnaire porte sur l'histoire et les statistiques de la paroisse en général. Les réponses aux questionnaires seront envoyées à la Société Canadienne d'Etablissement Rural qui en fera l'analyse. Un représentant de la Société viendra lui-même au congrès en octobre pour donner les résultats ou les conclusions qui découlent de l'enquête.

Le but de tout cela est de déterminer si nos paroisses augmentent en vitalité au triple point de vue humain, français et catholique, c'est-à-dire si le nombre de Canadiens français augmente, si le français se maintient bien, si la foi est vivace, si l'éducation des enfants est à l'honneur et si les jeunes gens s'établissent dans leur paroisse.

Si nous découvrons par ces enquêtes, que nous gagnons du terrain au double point de vue français et catholique dans nos paroisses rurales, l'avenir est à nous.

Si nous perdons du terrain, c'est le temps de jeter le cri d'alarme, afin de réagir vigoureusement.

M. l'abbé A. MARCHILDON,
visiteur des écoles.

Club des 200

On commence

L'Association d'Education des Canadiens français du Manitoba avait à peine annoncé sa perception 1957 que déjà des membres du Club des 200 renouvelaient leur inscription.

Comme on le sait, chaque membre de ce Club donne $25.00 à l'Association d'Education pour ses oeuvres et entreprises. Normalement, chaque famille canadienne-française du Manitoba devrait contribuer $3.00 par année pour assurer pleine vie à l'Association d'Education. Malheureusement on ne semble pas comprendre, dans bon nombre de familles, l'importance de l'oeuvre de l'Association d'Education et il en résulte qu'on ne fait pas sa part.

Pour combler les vides, des personnes fort généreuses s'imposent des sacrifices afin de rétablir l'équilibre des affaires. Si au-delà de cent cinquante personnes peuvent contribuer chaque année $25.00 au Club des 200, qu'est-ce qui empêche des milliers d'autres de donner $3.00 à la perception? Les organisateurs de la perception de cette année aimeraient bien trouver la réponse à cette question et ensuite travailler à sa réalisation pratique!

Voici la première liste d'inscription pour le Club des 200, année 1957:

MEMBRE A VIE

Mgr Clovis St-Amant, P.D., St-Boniface (versé en 1954)	$500.00

PREMIERE LISTE

S. Exc. Mgr Maurice Baudoux, St-Boniface	$25.00
S. Exc. Mgr Philip F. Pocock, Winnipeg	25.00
Chevaliers de Colomb, Conseil de St-Boniface	25.00
M. l'abbé Ovila Moquin, curé de Somerset	25.00
M. Wilfrid Decosse, Somerset	25.00
Club Social Lydia, Winnipeg	25.00
M. l'abbé Henri Perron, visiteur des écoles	25.00
M. A.-H. Côté, Western Paint, Winnipeg	25.00
M. Jean Schimnowski, Western Paint, St-Boniface	25.00
M. Joseph De Gagné, St-Boniface	25.00
RR. PP. Jésuites, St-Boniface	25.00
M. Georges Hébert, St-Boniface	25.00
L'honorable Alfred Monnin, St-Boniface	25.00
M. Pierre Raimbault, St-Boniface	25.00
M. Emile Couture, Couture Motors, St-Boniface	25.00
M. Philippe Perron, St-Boniface	25.00

MEMBRES INSCRITS A DATE: 17.

Un doctorat au R. P. E. Dubreuil

Le R. P. E. Dubreuil, O.M.I., recteur du collège de Gravelbourg, vient de se faire décerner un doctorat en éducation, de la part de l'Université Ste-Anne, de Church Point, en Nouvelle-Ecosse. L'Université Ste-Anne est dirigée par les Pères Eudistes qui ont voulu en posant ce geste reconnaître les longues années que le Père Dubreuil a consacré à la formation de la jeunesse catholique et française de la Saskatchewan.

TOUS BIENVENUS . . . au 22e congrès de l'A. C. F. C. et au 17e congrès de l'A. C. E. F. C.

À PRINCE-ALBERT, LES 27, 28 et 29 OCTOBRE

La Liberté et le Patriote

Membre de la "Canadian Weekly Newspaper Association" et de l'Association des Hebdomadaires de langue française du Canada

Journal hebdomadaire publié le vendredi au numéro 619 de l'avenue McDermot, à Winnipeg

Directeur: Raymond DUROCHER, O.M.I.

ABONNEMENTS — Canada: 6 mois, $1.75; 1 an, $3.00; 2 ans, $5.00
Etranger: 6 mois, $2.00; 1 an, $3.50; 2 ans, $6.00

Toute correspondance doit être adressée à
La Liberté et le Patriote, 619, ave McDermot, Winnipeg 2, Man.
TELEPHONES — Rédaction: SP 5-4441; Administration: SP 4-3414

Autorisé comme envoi postal de 2e classe, Ministère des Postes, Ottawa

Billet du vendredi

FRANCISCO COLOANE, interprète de la Terre de Feu

(Spécial à "La Liberté et le Patriote")

Ceux qu'intéresse l'aventure dans les coins ignorés ou perdus de l'univers, devraient connaître cet écrivain chilien qui a nom Francisco Coloane. Il est un farouche réaliste, violent à la manière de nombreux écrivains sud-américains, une sorte de Maupassant de notre époque, qui apprit son métier à l'école de l'expérience et ne doit rien qu'à lui-même. Il fut longtemps marin et ouvrier agricole. Il aime le sol, la mer, la nature en ce qu'elle a de mâle et de rude, et chez elle les manifestations de la vie: les plantes, les animaux, les oiseaux surtout, qu'il voit toujours d'un oeil de naturaliste averti, et qu'il décrit avec un luxe de détails et d'observations personnelles.

Son récent recueil de contes, **Tierra del Fuego (Terre de Feu)**, est de ce temps l'un des ouvrages les plus lus et commentés à Santiago, à cause du thème général des histoires racontées, à cause aussi des qualités de l'auteur: la sobriété et l'économie des moyens, l'impression de vérité qu'il communique. A son habitude, le narrateur met en relief la cupidité et la traîtrise des hommes, la violence instinctive des primitifs et des parias qu'il se plaît à peindre, choisis et situés à l'extrême sud de "la folle géographie du Chili". Cette Terre de Feu qu'il connaît à fond, où il vécut pendant les années de sa jeunesse ardente, paraît être le dernier mot de la solitude physique et morale.

* * *

A dix-huit ans, Coloane y travaillait sur un vaste domaine de 9,000 hectares, une de ces **estancias** qui se perdent à l'infini, où il lui fallait, avec ses compagnons, assurer le bien-être de quelque 10,000 moutons. C'est là qu'il apprit à voir, à réfléchir, aussi à écrire, trompant son ennui par la lecture de livres et revues qui lui tombaient sous la main. Il apprit ainsi à connaître, dans des traductions, les écrivains de plusieurs pays, et il ne cache pas ce qu'il doit à des hommes comme Keats et Rilke, H.-E. Bates et Somerset Maugham.

Il s'alimentait surtout dans la publication argentine **Suplemento**, qui lui arrivait de temps à autre en exemplaires défraîchis. Son expérience de la mer, il la doit à ses souvenirs de fils de marin, capitaine d'un baleinier, et à des années de cabotage sur la côte chilienne.

Par la force des choses, Coloane devint curieux du passé de la Terre de Feu et il en étudia l'histoire. Il peut, grâce à son pouvoir d'évocation, ses connaissances, le don d'émotion qu'il possède et son alerte sensibilité, son sens du réel, rappeler avec vérité le pays d'il y a vingt, cinquante ou cent ans.

Francisco Coloane est un écrivain puissant, encore que sa technique laisse parfois à désirer. Ce qui s'explique par sa formation, autodidacte en grande partie. Son oeuvre est à son image: dure, vraie, sans fioritures. On lui doit plusieurs ouvrages, dont **Tierra del Fuego** et **Cabo de Hornos** (1942). Il en prépare aussi un nouveau: **Camino de Ballena**, qui traitera des baleines et de leur chasse.

* * *

La Terre de Feu, au bout du bout de l'Amérique du Sud, se compose de six îles, qui appartiennent à l'Argentine et au Chili, à parts égales. Elle prolonge à la fois la Patagonie et la cordillère des Andes. Un archipel de 71,163 kilomètres carrés, où vit une population clairsemée de quelque 10,000 habitants. Un pays si monotone et désolé qu'on ne saurait le comparer même à l'Alaska ou la Sibérie.

C'est là que Coloane choisit ses personnages et les fait évoluer. Des monts dénudés, des rochers bizarres, des torrents qui grondent et disparaissent tout à coup, donnent au paysage une sorte d'aspect lunaire. Pour être triste et rébarbatif, il s'en faut que le territoire soit sans ressources.

On vient d'y découvrir du pétrole, mais il est surtout idéal pour l'élevage du mouton et la production d'une laine de qualité supérieure: longue, fine, soyeuse. Ce qui tient, paraît-il, au froid et à la neige, aux vents violents qui balayent les îles, aux difficultés qu'ont à se nourrir les brebis — autant de traits qui les obligent à s'adapter et se défendre. D'où, peu à peu, l'épaisseur et la qualité de leur toison. Les colons aventuriers des débuts se mirent à l'élevage du mouton, faute d'autre occupation possible. En 1857, la population ovine était de 34 sujets. On en compte aujourd'hui quelque sept millions, qui donnent par année plus de 21,000 tonnes métriques de laine.

La Terre de Feu tient son nom des indigènes d'autrefois, féroces, même cannibales, qui allumaient à tout propos des feux de joie.

L'ILLETTRE.

Une invitation aux fermiers du Manitoba

Il ne faudra pas manquer d'assister aux deux grandes expositions qui auront lieu prochainement dans les villes de Brandon et de Dauphin, sous le patronage des Associations des Eleveurs Manitobains de porcs et de moutons.

La première exposition se tiendra à Brandon, les 16, 17 et 18 octobre. En voici le programme: le mercredi 16, à 10 h. a.m., l'arbitrage des moutons d'élevage des catégories suivantes: Suffolks, Shropshires, Oxfords, Southdowns, et agneaux pour le marché.

Le jeudi 17, à 9 h. a.m., commencera l'arbitrage des cochons, suivi de la vente à l'enchère des béliers et des brebis durant l'après-midi.

Le vendredi 18, à 1 h. p.m., aura lieu la vente des cochons.

Les juges en l'occurrence seront: M. le professeur Buchanan, de Fargo, N.-D., et M. George Richardson, de Simons, Sask.

A Dauphin, le mardi 22 octobre, il y aura rendez-vous à 10 h. 30 a.m. à l'édifice du D.M.C.C. pour la 2e exposition qui comprend aussi l'arbitrage et la vente des moutons et des cochons.

Aux deux endroits, on ne présentera que des animaux enregistrés, fournis par les meilleurs éleveurs de la province. Il faudra donc profiter de ces deux occasions pour vous assurer l'acquisition d'animaux reproducteurs de première valeur.

Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à M. Martin Palmer, Chambre 141, Edifice parlementaire, Winnipeg.

Un agronome rend le désert fertile

De l'avis des experts, la plus grande partie du sol de l'Etat d'Israël était trop aride pour produire quoi que ce soit, jusqu'à ce que l'agronome Sam Hamburg, qui était d'opinion contraire, ait réussi à transformer le désert israélien en de vertes étendues où tout pousse à profusion. L'histoire de cet agronome, racontée dans Sélection du Reader's Digest d'octobre, a commencé en Californie, où il a réussi à faire pousser sur des terres autrefois stériles du coton, de la betterave à sucre, des arachides, du riz et des légumes.

N'ayant pour toute richesse que son courage et son diplôme d'agronomie, il persuada quelqu'un de l'aider et acheta une vaste étendue de terrain désertique où, avec l'aide d'un puisatier, il creusa une série de puits qui devaient amener l'eau au désert et irriguer les 4,000 acres, dont 900 en coton, qu'il se proposait d'ensemencer.

L'article raconte les péripéties de cette lutte épuisante, marquée d'autant de revers que de succès. Mais aujourd'hui, ce vainqueur du désert dirige l'exploitation d'un domaine de 12,000 acres et récolte sur ce sol, autrefois sans végétation, du coton, des melons, des céréales et autres produits agricoles. Son entreprise est estimée à $5 millions et son matériel d'exploitation représente un investissement de $700,000.

Un des plus grands mérites de cet agronome, lit-on dans Sélection, est d'avoir enseigné aux cultivateurs quatre principes essentiels: bien préparer le terrain à ensemencer; utiliser les systèmes modernes d'irrigation; employer rationnellement les machines et n'entreprendre que des cultures en grand.

"Souvenirs de St-Léon"

par Alfred-E. FORTIER

(Traduction de "La Liberté et le Patriote")

Nous publions cette semaine le dernier de quatre articles sur la fondation et les débuts de la paroisse de St-Léon. L'ouvrage est intitulé "Souvenirs de St-Léon" et l'auteur est M. Alfred-E. Fortier. M. Fortier, âgé de dix-sept ans, a terminé en juin ses études à l'école St-Léon Centre, sous la direction des Chanoinesses Régulières des Cinq-Plaies. Les sciences sociales et en particulier l'histoire l'intéressent spécialement. Le concours "Margaret McWilliams" lancé par la Société Historique du Manitoba lui a fourni l'occasion de mettre à profit ses recherches sur les premiers temps de colonisation de la paroisse de St-Léon et des environs. Son travail méritoire lui a valu le quatrième prix du concours.

* * *

"Souvenirs"

Mme Arthur Labossière

Comme j'étais très jeune à mon arrivée ici et que je sortais peu durant mon adolescence, mes souvenirs des premiers temps ne sont pas nombreux quoique très vivaces. J'avais six ans lorsque mes parents quittèrent notre village natal de Wickham, P.Q., pour venir à St-Léon durant l'hiver de 1882. Après un long trajet par train, nous arrivions à Emerson où mon oncle, Ovide Morris, était venu nous rencontrer en traîneau pour nous ramener à St-Léon.

Au printemps, nous élûmes domicile sur une ferme à environ 2 milles à l'ouest de St-Léon et nous mîmes aussitôt à l'oeuvre primordiale du défrichement. Cette région était alors très marécageuse et partout il y avait de l'eau, car la forêt épaisse ne permettait pas l'évaporation de l'eau, ce qui rendait très difficile la tâche d'éclaircir le terrain.

A neuf ans, je fréquentais l'école St-Léon où M. Plamondon fut mon premier maître. Quelle différence avec l'enseignement d'aujourd'hui! On nous enseignait un peu de français, encore moins d'anglais, quelques notions d'arithmétique et d'histoire. L'autre école de la paroisse était l'école Théobald qui eut, je crois, Mme Poulin comme première institutrice. J'allai à l'école jusqu'à 13 ans, mais vous savez qu'alors les parents gardaient les enfants à la maison plus souvent qu'ils ne les envoyaient à l'école, alors je n'ai pas appris grand-chose.

Je me souviens d'un incident amusant de ce temps-là. Philippe Moreau, un voisin, avait une femme qui se croyait très malade et qui aimait à être dorlotée. Le pauvre Philippe devait marcher presque tous les mois les 160 milles aller et retour à Emerson pour se procurer les remèdes dont sa femme "malade" avait besoin. Mais finalement, étant fatigué de ce jeu-là, il alla consulter le Père Bitsche qui lui dit qu'il prendrait les choses en mains. Il fit un mélange de jus de framboise et autres et dit à Philippe de l'apporter à sa femme en lui disant que c'était justement le remède qu'il lui fallait. La ruse réussit et dorénavant Philippe n'eut pas besoin de marcher si loin pour aller chercher des remèdes pour sa pauvre femme.

Dans de temps-là, on organisait plusieurs processions en l'honneur des saints. Celle en l'honneur de saint Jean-Baptiste, si belle et si sincère, était particulièrement émouvante. Un jeune enfant était choisi pour représenter le saint et on le promenait sur un char allégorique. Le clergé fermait la procession qui parfois s'étendait sur un parcours d'un demi-mille. Mais cela n'existe plus sur la montagne — les gens semblent avoir tout oublié de ces belles démonstrations.

Le Père Bitsche, notre premier curé, était un homme vaillant. En plus de se dévouer à ses innombrables devoirs paroissiaux, il travaillait durant ses heures libres sur une ferme qu'il possédait à 2 milles à l'est de St-Léon. Il construisit aussi la première église, une construction de deux étages de 20" x 24" dont le premier étage servait de presbytère et le second d'église.

Presque toutes les nombreuses familles allemandes parlaient le français. Le Père Bitsche, lui-même, parlait un meilleur français que plusieurs d'entre nous. Les familles allemandes comme les Monducks, les Montagnon et les Messner, qui ne parlaient pratiquement pas un mot de français à leur arrivée, se familiarisèrent très tôt avec notre langue.

Je me souviens que lorsque nous allions à l'école, Amédée Lafrenière avait capturé un ourson qui devint bientôt notre favori, mais malheureusement, une nuit l'animal brisa sa chaîne et on le trouva le lendemain pendu à un arbre où sa chaîne s'était entortillée. Nous avons versé bien des larmes ce jour-là.

La plus grosse tempête dont je me souvienne survint en juillet 1895. Toutes les récoltes furent exterminées. Les vitres des fenêtres et des portes furent cassées par des grêlons aussi gros que des oeufs. Les dommages aux propriétés étaient considérables. La tempête avait sévi durant quelques heures.

Il y eut deux ou trois feux de forêt particulièrement dangereux dans le voisinage de St-Léon, mais, grâce à la coopération de tous, ces feux furent éteints.

FIN



par Jacques LEMOYNE
Exclusif à "La Liberté et le Patriote"

Personne n'aurait blâmé Ray Robinson si ce dernier avait exprimé du mécontentement à la suite de la décision rendue en faveur de Carmen Basilio. Pour notre part, nous favorisions Robinson, et par le système des rondes et par celui des points. Sauf pour une seule ronde au cours de laquelle Ray a été ébranlé, on ne peut pas dire que son adversaire ait eu le meilleur sur lui. Par contre Robinson est souvent venu très près de mettre Basilio hors de combat. L'ex-champion a fait preuve d'un très grand courage, de beaucoup de science et d'une force encore prodigieuse. S'il est en bonne condition physique lors du match revanche qui s'impose, Robinson devrait mettre Basilio hors de combat. Le nouveau champion a été impressionnant par son courage et par son habileté à se remettre des pires coups. Mais on ne peut pas dire qu'il a donné à Robinson une leçon de boxe suffisante pour se mériter le championnat. Basilio avait hurlé au vol quand Johnny Saxton l'avait battu à Chicago. Il n'a pas à être très fier de la décision qui vient de le favoriser.

Tandis qu'on parlait d'un match entre Robinson et Basilio, la possibilité de voir Yvon Durelle faire face à Archie Moore semble devoir se transformer en réalité. Moore aimerait rencontrer Durelle, si on peut lui offrir assez d'argent bien entendu. Nous sommes de ceux qui croyons à la victoire de Moore, car Durelle n'a signé aucune entente avec l'IBC qui n'est pas intéressée à lui faire gagner le titre. Les choses étaient différentes lorsque Patterson faisait face à Moore. Ce dernier avait une dette de reconnaissance envers l'IBC et il l'a payée. Nous serions curieux de savoir combien Moore a fait d'argent avec l'IBC. On nous a assuré qu'il ne lui restait à peu près rien après que tout le monde se fut payé, ce qui ne nous surprend pas outre mesure. Il faut être plus qu'intelligent pour conserver son argent à la boxe; il faut savoir se sauver à temps de tous ceux qui veulent mettre la main sur le trésor.

Peu de chances

Il paraît que les Warriors vont partir en guerre contre les Maple Leafs et les Canadiens de Montréal! La recherche de bons joueurs serait plus importante que toutes ces querelles qui ne font rien pour le progrès du sport. Quand on songe que les Canadiens de St-Boniface, au moment où nous écrivons ces lignes tout au moins, ne pourront peut-être pas jouer cette saison, on aimerait voir tous les véritables amis du sport unir leurs efforts pour régler une situation qui, elle aussi, ne joue pas en faveur du sport. Les Warriors ont perdu de l'argent, d'accord. Mais de là à dire que les joueurs qu'ils ont reçu n'étaient pas de calibre, il y a quand même une petite marge. Si on avait travaillé à consolider l'entente avec les Canadiens, au lieu de faire jouer certains préjugés pas très honorables, on aurait peut-être obtenu une meilleure équipe. Les Habitants ont tout intérêt à bien traiter leurs clubs-écoles et on peut en voir chaque saison qui participent aux séries finales pour la coupe Allan, la coupe Memorial et le trophée Alexandre. Ce n'est pas une coïncidence et le club Winnipeg devrait le savoir après les premiers succès de sa saison d'ouverture.

Nous doutons fort que Winnipeg obtienne gain de cause devant les tribunaux. Les Habitants et les Leafs verseront peut-être les excédents d'argent que la direction des Warriors a pu leur verser sur les profits de la première saison, mais nous ne voyons pas comment les Warriors pourront obtenir d'autre argent. Nous aimerions cependant voir les Warriors conclure une entente solide et sérieuse avec une équipe de la Nationale et s'assurer ainsi les services de joueurs de calibres alors qu'il en est encore temps. Les querelles de cour ne font pas gagner de championnat.

Le major Connie Smythe ne veut pas cesser de faire parler de lui. C'est sans doute pourquoi il se vante d'avoir éliminé de son équipe les "fauteurs de trouble", c'est-à-dire les représentants du syndicat des joueurs. On se croirait encore au début du 20e siècle alors que le syndicalisme était considéré comme une véritable plaie et une véritable menace pour l'économie et la sécurité sociale. Pourtant, on a parcouru beaucoup de chemin depuis ce temps, mais le major Smythe ne semble pas avoir été du voyage.

Si les joueurs ont décidé de former une association, ce n'est pas dans le but d'exploiter les propriétaires de clubs, mais dans le but d'obtenir une oreille plus attentive à leurs revendications, si jamais ils sentent l'obligation d'en faire. Il n'est pas question d'organiser le désordre, mais bien de permettre aux joueurs, directement responsables des revenus de l'équipe, de s'assurer qu'on les traite non comme des machines, mais comme des êtres intelligents. Lorsque le major Smythe tente de priver un athlète de son gagne-pain, il fait beaucoup plus de tort aux relations entre patrons et employés que lorsque les représentants des joueurs demandent le droit d'assister aux délibérations qui marquent l'octroi de contrats pour la télévision.

Le syndicalisme, dans le sport professionnel, découle directement du fait que le sport est commercialisé, même s'il a gardé une très grande partie de son dramatique et de son spectaculaire. Les sports, aujourd'hui, ont été perfectionnés au point où les spécialistes ont le plus de chances. Il ne s'agit plus, comme autrefois, d'une entreprise amusante, d'un divertissement. L'athlète joue pour un salaire et il doit donner continuellement le meilleur de lui-même s'il ne veut pas perdre du coup et son salaire et son moyen le plus naturel de subsistance. Devant cet aspect "business" du sport peut-on blâmer les athlètes de vouloir se grouper en syndicat et de vouloir étudier en commun leurs problèmes communs, sous la direction de spécialistes en la matière.

Bulletin des vexations de la langue française

Robert le Bidois, qui est un maître grammairien, donne chaque semaine dans "le Monde" des commentaires toujours riches de sève sur les mouvements auxquels est soumise la langue française. Il nous donne, avec infiniment d'esprit et en toute connaissance de cause, un bulletin extrêmement savoureux des vexations et des transformations auxquelles sont soumis certains mots, des sens qu'on leur ajoute et auxquels ils n'ont pas droit, des évolutions qu'ils subissent, enfin des méthodes suivies pour permettre à la langue française d'absorber sans trop de dommage des mots venus principalement de l'anglais.

Dans sa dernière chronique, notre grammairien examine plusieurs problèmes; en premier lieu, il se demande comment protéger la langue française contre l'envahissement des termes étrangers, à l'égard desquels trop de gens se montrent d'une tolérance excessive; il invite les usagers du français à accueillir, avec beaucoup de circonspection, des mots dont la présence n'est nullement nécessaire dans notre langue et qui lui sont amenés presque uniquement par des snobs désireux d'étaler leur connaissance des langues étrangères.

Robert le Bidois en vient après cela à la francisation des mots anglais ou américains: les remarques qu'il nous donne à ce propos méritent d'être méditées par ceux qui ressentent le besoin d'alourdir une langue aussi bien pourvue que la nôtre. Il s'élève avec bonne humeur et infiniment de raison contre la manie, en vogue aujourd'hui dans de nombreux milieux, de donner une allure pseudo-française à des mots dont vraiment l'utilisation n'est pas indispensable. Prenant en exemple certains mots en usage dans tous les pays, à l'heure actuelle, et auxquels on a voulu donner un air francais comme "interviou", "buildingue", "pineupe", "chouinegomme", "smoquine", il assure que ces vocables sont bien plus présentables quand ils demeurent entre guillements et conservent l'orthographe et le son de leur origine. En tous les cas, ils ne risquent pas d'encombrer le vocabulaire de mots d'une allure absolument injustifiable. Le Bidois considère qu'il n'y a rien à gagner à transposer "sex appeal" en "sex appel", à écrire "ouisqui" pour désigner le vin de l'Europe.

Un des points également mis en lumière, et vraiment d'un intérêt indéniable est celui "des anglicismes clandestins". Qeulques exemples assez savoureux vous donneront une idée des dangers que cette pratique peut amener. Quand un personnage assez connu et ayant, par conséquent, des chances d'être suivi dans la voie dangereuse où il s'enfonce, insiste tranquillement sur les "accomplissements considérables réalisés par le régime de l'URSS", le dictionnaire est heureusement là pour nous avertir qu'il s'agit tout simplement de "résultats", ce que vraiment on n'aurait guère pu deviner; mais ceci n'est rien en comparaison des sens, qu'en français certains personnages pressés de se mettre en vedette donnent à certains mots. Par exemple, le mot "conventional". Ce mot qui signifie en anglais à la fois conventionnel et normal, classique, désigne dans la langue militaire les armes, engins et procédés communément employés autrefois (fusils, canons, bombes) par oppositions aux armes récemment en usage.

Savez-vous ce que ce mot devient en français, sous la plume ou sur les lèvres de journalistes ou d'hommes politiques. Ces messieurs ayant à parler d'armes classiques, en usage il y a quelques dix années encore, les appellent bravement les armes "conventionnelles" ce qui ne veut rien dire.

Et je vous épargne certains autres contresens dont les auteurs sont fiers, car vous en savez suffisamment avec ce que je vous ai indiqué.

Serge de FLEURY.

Mémoire de la Conférence Catholique du Manitoba à la Commission Royale

Introduction

(Ce mémoire a été soumis à la Commission Royale d'enquête sur l'Education au Manitoba, à Winnipeg, le 1er octobre 1957.)

• • •

La Conférence Catholique du Manitoba est le porte-parole de l'Archevêque de Winnipeg et de l'Archevêque de St-Boniface, de l'Archevêque-Métropolite de Winnipeg pour les Ukrainiens, du Vicaire Apostolique du Keewatin dont le siège épiscopal se trouve à Le Pas, du Vicaire Apostolique de la Baie d'Hudson dont le siège épiscopal se trouve à Churchill, et aussi des 238,000 catholiques du Manitoba dont les archevêques et évêques ci-haut mentionnés sont les chefs spirituels.

Ce groupe de citoyens comprend les descendants des explorateurs, des colons de première heure en cette partie du Canada, ainsi que d'autres venus par la suite d'autres parties du pays, des Iles Britanniques et des vieux pays au-delà des mers, pour avoir part aux libertés canadiennes, pour être libérés de la faim et libres dans la pratique de leur religion.

Le travail de la commission royale d'éducation nous intéresse au plus haut point, en tant que Manitobains, anciens et nouveaux, parce que, selon les termes d'une déclaration récente: "Il n'est pas de responsabilité plus grave que celle de la formation de nos enfants, de notre jeunesse. Et sous un régime démocratique comme le nôtre, chaque citoyen doit partager cette responsabilité". Quoique l'intérêt de notre population porte sur tous les aspects de l'éducation, ce mémoire s'occupe cependant d'éducation d'un point de vue particulier.

Nous nous réjouissons de ce que l'amplitude des attributions de votre commission soit proportionnée à la profondeur et à l'étendue du sujet à étudier. En conséquence, il nous est possible de croire qu'une ère nouvelle pointe à l'horizon de l'histoire de l'éducation au Manitoba. Ce qui est bon dans notre système d'écoles sera affermi, ce qui est moins bon sera changé d'autorité selon les besoins de nos temps modernes.

Cette possibilité nous porte à espérer que le temps est peut-être venu de résoudre de façon harmonieuse et pratique un problème sérieux et continuel, celui de fournir une éducation qui réponde aux besoins des enfants des citoyens catholiques de cette province. L'étendue de ce problème peut être appréciée par le fait que presque toutes les conditions du mandat de la commission se trouvent impliquées directement ou indirectement dans la solution que nous espérons.

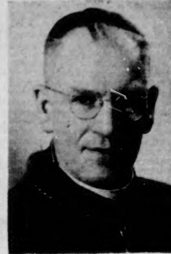
Nous nous empressons de signaler que notre intention n'est pas de remettre sur le tapis ce qu'on a appelé "la question des écoles au Manitoba". Un certain retour sur le passé sera peut-être nécessaire pour montrer la continuité de l'intérêt qu'ont pris les catholiques en ce qui concerne l'éducation, pour faire ressortir la tradition canadienne dans l'histoire du Manitoba ou surtout pour enlever tout soupçon d'illégalité de telle ou telle solution, mais nous nous en tiendrons seulement à un problème actuel et nous fonderons nos espoirs sur la sympathie qu'une bonne majorité de nos concitoyens éprouve envers notre point de vue.

Nous sommes convaincus du besoin et de l'utilité d'élever la voix en ce moment, à cause de la gravité du problème, mais nous sommes pressés de le faire aussi parce que la compréhension et le respect mutuels ont augmenté depuis quelques années, et que, si la situation scolaire s'améliorait, la coopération fructueuse et harmonieuse grandirait à son tour. Les leçons de deux grandes guerres et les pressions créées dans le monde par un régime athée font sentir davantage le besoin d'une plus grande coopération entre ceux qui croient à la puissance du spirituel. Ici au Manitoba, une heureuse collaboration s'est développée entre le gouvernement et les corps religieux, sur le plan du bien-être social et du civisme, spécialement par l'érection et l'entretien d'institutions ou d'agences pour le soin des malades, des vieillards, des délinquants et autres malheureux. Dans les écoles, on a prescrit que les exercices religieux — qu'on ne doit pas confondre avec les périodes d'enseignement religieux proprement dit — seraient désormais la règle et non l'exception. Dans la cité universitaire, on a accordé une chaleureuse bienvenue aux institutions de diverses croyances religieuses.

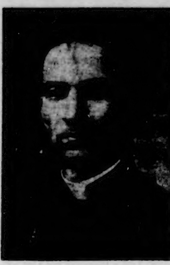
Même là où la discorde a éclaté à l'occasion, il est encore possible de parler comme l'a fait Léon XIII lors des événements mémorables de 1897: "Nous n'avons aucune raison de douter qu'elles (les décisions) n'aient été inspirées par l'amour de l'équité et par une intention louable". Ce fonds de bienveillance nous encourage à poser notre problème comme nous l'envisageons.

La première partie de ces remarques portera sur les caractéristiques des règlements concernant la religion dans les écoles publiques de la province; et ensuite, sur les caractéristiques de l'éducation requise pour des enfants catholiques; dans la seconde partie, on suggérera quelques solutions possibles. Les conséquences peuvent être décisives pour les 48,000 enfants catholiques dont l'éducation est considérée comme la responsabilité des citoyens du Manitoba.


S. Exc. Mgr Philip F. Pocock, archevêque de Winnipeg


S. Exc. Mgr Maurice Baudoux, archevêque de St-Boniface


S. Exc. Mgr Maxime Hermaniuk, archevêque des Ukrainiens


S. Exc. Mgr Marc Lacroix, O.M.I., vic. apostolique de la Baie d'Hudson


S. Exc. Mgr Paul Dumouchel, O.M.I., vicaire apostolique du Keewatin

PREMIÈRE PARTIE

La loi scolaire et les principes catholiques

A) La loi scolaire publique

Il est question de religion dans quelque 17 sections de la loi des écoles publiques, de la loi du Département de l'éducation et de la loi de la fréquentation scolaire au Manitoba. Quelques-unes de ces sections autorisent la visite des écoles par un membre du clergé, permettent aux élèves de s'absenter de l'école à certains jours en conformité des prescriptions de leur religion, et garantissent certains droits religieux dans les grandes unités, etc. Les sections majeures, cependant, sont celles qui traitent de l'enseignement religieux et des exercices religieux, nommément les sections 241 à 252.

La politique esquissée en ces articles peut se résumer sous trois chefs d'idées:

1) L'enseignement et l'esprit religieux exclus de la majeure partie de la journée scolaire;
2) Instruction religieuse selon la loi et en pratique;
3) Confessionnalité et embauchage de l'instituteur.

Quelques mots sur chacun de ces points suffiront pour faire ressortir la mentalité qui se reflète dans la loi scolaire en ce qui regarde la religion.

1. Esprit religieux écarté

Il n'est pas nécessaire de revoir l'histoire de l'éducation au Manitoba pour s'apercevoir que la note dominante de la loi actuelle est celle d'un système laïcisé. Deux sections énoncent cette prise de position en termes concrets: "Il n'y aura pas de ségrégation d'élèves selon leurs dénominations religieuses pendant l'enseignement des matières profanes", et: "Les écoles publiques seront entièrement non-confessionnelles et aucun exercice religieux ne sera permis à l'exception de ce qui est prévu aux sections 251 et 252".

Un bouleversement qui visait à remplacer un double système catholique et protestant devait évidemment éliminer tout élément confessionnel du soi-disant travail scolaire profane. Ce que cette attitude peut signifier en pratique est bien illustré par le fait que les règlements concernant les exercices religieux — à ne pas confondre avec les règlements concernant l'enseignement religieux — sont faits non pour s'immiscer dans le temps réservé à l'enseignement religieux mais dans la partie profane de l'enseignement.

Dans la préface de "Religious Exercises in Public Schools", on lit par exemple: "L'étendue du choix des lectures, prières et hymnes est assez vaste pour permettre aux maitres de donner une juste reconnaissance au fait que l'école est le lieu de rencontre de jeunes gens de croyances diverses et pour éviter des sélections qui pourraient entrainer la division dans la communauté scolaire". Si cette ligne de conduite doit servir de guide au maitre qui préside les exercices religieux, on imagine facilement le ton non-catholique, non-anglican, non-protestant, non-juif et par conséquent non-religieux qui doit caractériser l'enseignement des matières profanes.

Le laïcisme ou au moins une attitude antipathique aux croyances particulières est certainement, d'après cette loi, l'idéal qui domine dans un tel système scolaire.

2. Instruction religieuse

Toutefois un post-scriptum, ajouté à l'horaire quotidien des écoles publiques manitobaines, rend possible l'enseignement religieux durant la dernière demi-heure de la journée scolaire. Théoriquement, l'enseignement religieux doit être donné aux enfants catholiques ou non-catholiques sur demande d'un nombre défini de parents, ou encore sur motion de la commission scolaire. Cette reconnaissance de l'enseignement confessionnel comme faisant partie de la journée scolaire est digne d'être notée. Par là-même il est admis que le système d'éducation de l'Etat doit reconnaitre le facteur religieux en toute éducation, et qu'en se chargeant de l'instruction l'Etat doit respecter l'héritage religieux de chaque enfant. La neutralité règne dans nos écoles manitobaines pendant 5 heures des 5 heures et demie de classe, mais elle n'exclut pas complètement la ségrégation officielle des enfants pour l'instruction religieuse.

Cependant, sur le plan pratique, l'esprit neutre a prévalu: l'enseignement profane déborde sur la période d'enseignement confessionnel: 1) à cause des difficultés nombreuses d'administration qui empêchent de remplir effectivement la volonté des parents en matière religieuse; 2) parce qu'on prend une partie du temps destiné à l'instruction religieuse confessionnelle pour accomplir des exercices religieux, inter-confessionnels, comme on l'a déjà noté; 3) et parce qu'on prend la dernière demi-heure de la journée scolaire pour enseigner des matières profanes.

Lorsqu'un groupement religieux donné prédomine dans une région, on peut mettre à profit les règlements concernant l'enseignement religieux; cependant pas plus d'un dixième de la population scolaire ne bénéficie actuellement de ce privilège. D'autre part, la tendance à limiter l'autonomie des districts scolaires menace le contrôle que peuvent exercer actuellement les centres homogènes en ce qui concerne l'atmosphère religieuse dans leurs écoles.

3. Emploi des maitres

Une troisième caractéristique de la loi concernant la religion dans les écoles publiques est la clause qui prévoit l'emploi d'un maitre de l'une ou l'autre des principales dénominations religieuses sur la demande des parents. Cette section 244 mérite plusieurs observations. D'abord, elle est une des neuf qui traitent de l'enseignement religieux. Il est juste de conclure que le but de l'emploi du maitre ici n'est pas d'assurer à un groupe majoritaire d'étudiants la présence d'un maitre de même croyance qu'eux durant les heures de travail profane. Au contraire, ce maitre est évidemment employé pour donner le cours de religion à l'heure voulue sous l'autorisation du prêtre ou du ministre qui demeure le premier responsable de l'enseignement religieux dans l'école. (242)

L'instituteur en question alors ne sera catholique ou non-catholique qu'au seul temps désigné pour l'enseignement religieux comme tel, tandis qu'aux autres moments de la journée ses convictions religieuses n'ont rien à faire avec son enseignement. Un autre aspect digne d'attention: s'il arrivait qu'une classe ait une forte majorité d'élèves d'une même croyance, ce ne serait pas nécessairement un instituteur de même foi qui présiderait les exercices religieux pour cette classe, et ce maitre ne ferait pas nécessairement usage de textes, de chants, de prières propres aux croyances de ces étudiants. L'embauchage d'un maitre en tenant compte de ses croyances a trait seulement à l'enseignement religieux et non, selon la loi, aux exercices religieux.

Le seul effet de la reconnaissance de la ségrégation dans l'emploi du maitre est l'entente implicite d'après laquelle le maitre catholique enseignera les élèves catholiques durant la période d'instruction religieuse, et un maitre non-catholique fera de même pour les élèves non-catholiques. En d'autres mots, le maitre doit partager la foi qu'il enseigne aux élèves. Hors ce cas, la religion pratiquée par un maitre n'a aucune portée réelle. Prenons comme exemple une école de Winnipeg dont 90 p. 100 des élèves seraient catholiques; cette école pourrait n'avoir qu'un seul maitre catholique, à moins que les commissaires, en prévoyant l'enseignement religieux, ne se croient obligés d'engager un nombre suffisant de professeurs catholiques pour remplir adéquatement cette tâche. Toutefois, la chose se ferait au risque d'entraver le "Fair Employment Practices Act". Encore une fois, cette section 244 comme toutes les autres qui traitent de la religion dans les écoles publiques trahit une neutralité fondamentale. La reconnaissance des confessions religieuses, même si elle est officielle, semble n'être faite que postérieurement et à regret.

★ ★ ★

B) Les principes catholiques

C'est bien possible que les trois caractéristiques de la loi scolaire au Manitoba répondent aux exigences d'un bon nombre de nos concitoyens par rapport à l'enseignement religieux et aux exercices religieux. N'empêche qu'elles sont loin de l'idéal d'une éducation telle qu'elle doit être réellement pour satisfaire aux besoins des enfants catholiques. Afin d'apprécier pleinement ce contraste, étudions l'idéal catholique en relation avec les trois facteurs étudiés plus haut, c'est-à-dire l'ambiance religieuse dans l'enseignement, l'instruction religieuse, la foi du maitre.

1. L'ambiance religieuse

Il est nécessaire non seulement que l'instruction religieuse soit donnée aux enfants à certains moments définis, mais encore que tout sujet traité soit imbu de pensée chrétienne. Voilà cette qualité sacrée, dynamique que S. S. Léon XIII, il y a déjà soixante ans, a défini comme étant la note caractéristique, prédominante d'une école vraiment chrétienne. Il existe bien des façons d'exprimer ce principe; en voici une, moderne, lapidaire: "De même qu'un chrétien doit vivre sa foi la semaine comme le dimanche, ainsi une école chrétienne doit être pénétrée de la pensée chrétienne la journée entière et non seulement durant la période d'instruction religieuse".

x - Pourquoi?

L'"Advisory Board", l'autorité compétente en matière d'exercices religieux dans les écoles du Manitoba, a fait ce qu'il a pu pour maintenir un tel idéal auprès des maitres.

Voici ce que dit la préface aux "Regulations", amendées récemment: "Le but de ces exercices religieux est de créer une atmosphère qui informera toutes les activités scolaires. Ces exercices religieux, dans l'école, détourneront la pensée des élèves des distractions du présent, pour la rendre consciente de Celui 'qui maintient toutes choses dans l'unité'. Pendant cette courte période religieuse, dirigée avec révérence, l'école prend un contact vital avec la Réalité, dont les élèves cherchent, durant leurs travaux scolaires, à pénétrer quelques-uns des secrets".

Le "Public Schools Act" prévoit que, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par les commissaires, les exercices religieux auront lieu à la fin du jour, moment peu propice pour amener les enfants à tout pénétrer de pensée spirituelle! Ce qui importe, cependant, c'est que tout en reconnaissant les avantages de l'atmosphère religieuse, durant la partie profane de la journée scolaire, l'"Advisory Board" ne peut poursuivre son but qu'à distance — il n'a aucune juridiction au-delà des exercices religieux; et, en voulant accomplir son dessein, il doit créer une atmosphère non-confessionnelle où siège une vague "Réalité" (avec un "R" majuscule!), terme qui évite le nom de "Yahweh", ou de "Père", tel que la Révélation nous l'enseigne. L'intention est bonne et la pédagogie, correcte, mais le culte de la non-ségrégation intervient pour transformer le "Notre Père" des exercices religieux en "Notre Réalité" du travail scolaire. Le contraste entre l'atmosphère de l'école publique et celle de l'école catholique n'en est que plus grand; dans un cas, on ajoute la religion à l'éducation, comme on embellit un édifice par une tour, tandis que dans l'autre, la religion est la charpente même de cet édifice qu'est l'éducation.

Avant d'analyser en détail comment le concept catholique de l'éducation transforme une journée scolaire, il serait opportun d'expliquer le fondement de ce qui peut apparaitre comme une théorie singulière.

Les catholiques croient que le but de l'éducation chrétienne est de coopérer avec la grâce divine pour former le Christ dans les baptisés, de les préparer à une vie vraiment chrétienne sur cette terre, prélude de la vie future. Nous croyons fermement que Dieu s'est fait connaitre à l'homme par Jésus-Christ, son Fils Incarné, lequel a établi une Eglise et l'a pourvue de tous les moyens nécessaires pour conduire les hommes à leur destinée, vie surnaturelle d'union avec Dieu ici-bas et dans l'éternité. Si telle est la vérité, si telle est la réalité, ce fait doit gouverner et orienter tout le procédé de l'éducation. Travailler à faire des citoyens responsables et heureux est certainement un objectif important de tout programme scolaire; mais, pour qui partage les convictions spirituelles déjà mentionnées plus haut, l'idée de bon citoyen lui apparait seulement comme une partie d'une vocation encore bien plus précieuse, à savoir la vie d'un chrétien éclairé et pratiquant. L'école doit préparer à l'un et à l'autre. Nous disons ces choses, non pas dans l'intention d'imposer nos vues à ceux qui ne les acceptent pas, mais dans l'espoir que notre position soit mieux comprise.

y - Comment?

Voici quelques applications de nos principes à un programme scolaire:

a) L'éducation ne doit pas seulement inculquer la science et fournir les moyens pour l'acquérir, mais elle doit aussi former le caractère et accorder une continuelle attention à la pratique délibérée des vertus chrétiennes.

b) Dans ce travail d'éducation, la famille, l'Eglise, l'école doivent s'harmoniser aussi naturellement que la racine, le tronc, la branche de l'arbre.

c) La discipline doit refléter la croyance dans la perfectibilité de l'homme par la grâce, en même temps qu'en son infirmité originelle.

d) La formation à la vie communautaire ne doit pas être fondée seulement sur les principes théoriques du conformisme social, mais doit se poursuivre sous l'influence de l'amour chrétien envers Dieu et les hommes.

e) L'enfant étant membre de l'Eglise, il ne peut, en entrant à l'école, se départir de sa qualité de membre, comme on le fait d'un manteau ou d'un chapeau; de ce fait, la liturgie de l'Eglise se reflètera dans la classe. Un lundi, par exemple, ne sera pas seulement un lundi, mais le jour anniversaire d'un saint ou bien le souvenir de quelque aspect de la vie du Christ. Les techniques ordinaires et tous les sujets au programme seront enseignés; toutefois, le thème pour l'enseignement de l'art ou de la composition pourra, à l'occasion, s'inspirer des saisons de l'Avent, de Noël, de l'Epiphanie, du carême, de la Semaine Sainte, de la Pentecôte, etc. Enfin, aux différents projets entrepris actuellement pour venir en aide à la Croix-Rouge, à la Caisse de Bienfaisance, etc., s'ajouteraient des initiatives semblables en faveur des missions, etc.

f) Les sciences naturelles seront transmises comme le résultat de la pénétration des secrets de la nature par ce don divin qu'est l'intelligence humaine, fruit de la sagesse et de la puissance de Dieu, de façon à reconnaitre la foi comme une source de sagesse, la puissance du vouloir humain comme une réalité dans un monde de déterminisme matérialiste, le miracle comme une possibilité toujours actuelle.

g) A l'histoire, on donnera l'importance qui lui revient, comme une source de connaissance, sans exagérer le présent et l'avenir au détriment du passé. Les événements les plus importants de toute l'histoire, à savoir la naissance du Christ, sa mort et sa résurrection, seront enseignés comme des faits historiques. Enfin, on donnera à l'influence religieuse dans l'histoire sa juste part de considération et on la traitera objectivement.

h) L'étude de la géographie ne manquera pas de souligner les valeurs humaines et spirituelles, tout en expliquant les valeurs économiques et politiques. On accordera plus d'attention aux Lieux Saints et à la ville de Rome. Enfin, on saura mettre en évidence l'état religieux des habitants de différents pays, et ces données seront mises en relation avec l'esprit missionnaire.

i) Le vocabulaire religieux ferait partie des exercices de l'abécédaire et les morceaux religieux ne seraient pas exclus des sélections littéraires.

j) La prudence chrétienne règlerait les relations entre les étudiants des deux sexes. Les valeurs chrétiennes entreraient dans l'appréciation de l'art et de la musique.

k) Au programme des semaines dédiées à l'orientation professionnelle et libérale, on ne manquerait pas de signaler le fait que Dieu appelle sûrement l'un ou l'autre élève à la vie religieuse ou sacerdotale. On ferait ressortir le caractère permanent et indissoluble du mariage, tout en insistant sur la sublime responsabilité qu'est celle des parents; des principes contraires à ceux énoncés plus haut et des exemples de ces principes appliqués dans le monde d'aujourd'hui feraient l'objet d'un commentaire.

l) Lors d'un décès, l'événement serait l'occasion de prières pour le défunt, plutôt que d'un simple service commémoratif.

Voilà quelques-uns des éléments qui, ensemble, constituent ce qu'on peut appeler le dynamisme sacré d'une école où prédomine la philosophie catholique. Cette façon de penser est aussi évidente que celle qui exige qu'un élève écrive et parle en un anglais correct, même en dehors des classes d'anglais. Il y a un contraste évident entre ce que prescrivent les lois qui régissent les écoles publiques et ce que nous venons d'avancer. L'idéal chrétien est en harmonie parfaite avec ce qu'il y a de mieux dans les sujets profanes prescrits par l'école publique, mais là où cet idéal prédomine il y a un tout autre esprit qui pénètre et transforme la journée de l'étudiant.

2. Instruction religieuse

Un mot en passant au sujet de l'instruction religieuse. Dans l'école publique, en principe, des cours d'instruction religieuse sont donnés si certaines conditions peuvent être remplies. De fait, cependant, ces cours sont généralement omis. Dans l'école catholique, l'instruction religieuse reçoit la première et la meilleure place, comme il convient au fondement et au sommet de toute science. Les succès en matière religieuse obtiennent les plus hautes récompenses. Dieu a ainsi la priorité, "car il n'est d'autres dieux" devant Lui.

3. Le personnel catholique

En dernier lieu, considérons le rôle du maitre: une éducation catholique telle qu'exposée ci-dessus ne peut être transmise que par des maitres catholiques. Comme le disait si sagement S. S. Pie XI: "De bonnes écoles ne sont pas tant le produit d'une bonne organisation que de bons maitres". Un bon maitre catholique (et ici ce n'est pas notre intention de comparer le maitre catholique avec d'autres) croit que c'est pour lui un privilège de pouvoir unir, dans l'oeuvre de l'éducation, la compétence et l'amour humain à l'influence et à l'action du Christ. Que son école soit grande ou petite, belle ou démodée, il la considère comme une sorte de temple dans lequel la vérité, la bonté et la présence de Dieu reçoivent l'hommage qui leur est dû, d'abord en son propre coeur, puis dans celui des élèves. Il sait que chaque élève portera pour l'éternité l'empreinte du maitre, selon la manière dont il aura parlé, répondu aux questions, suscité l'intérêt, puni, récompensé, maintenu l'attention, selon qu'il aura réagi au contact des jeunes esprits. Il comprend que si dans un laboratoire de chimie le danger de gaspiller des matériaux de plus ou moins de valeur, au cours d'expériences, est bien compensé par les découvertes qui en résultent, de semblables expériences dans la classe peuvent bien vouloir dire la mort ou le bien-être éternel de l'un ou l'autre étudiant. D'après ces données, il est clair qu'une école catholique est, avant tout, une école dotée d'un excellent personnel enseignant catholique. Le maitre s'enseigne lui-même. Un maitre agnostique enseignera souvent inconsciemment l'agnosticisme. Un maitre catholique enseignera consciemment le christianisme.

Conclusion

Cette analyse du programme des écoles publiques du Manitoba, au point de vue atmosphère religieuse, instruction religieuse et maitres religieux, eu égard aux données fondamentales du catholicisme sur ces trois points, met à nu, nous le pensons bien, le grand problème qui cause tant d'angoisse aux citoyens catholiques du Manitoba, et, nous osons le croire, occasionne une inquiétude profonde chez bon nombre de leurs concitoyens.

Le problème est, certes, la résultante de plusieurs facteurs. Nous espérons qu'une étude sereine et sympathique de ces facteurs, une sorte d'examen de conscience, aura pour effet de conduire à un système plus acceptable que celui actuellement en vigueur.

Telle est la tâche que nous nous proposons dans la seconde partie de ce Mémoire.

DEUXIÈME PARTIE

Solutions possibles

(Divers formulaires scolaires ou formulaires de taxation)

Le système d'écoles publiques actuellement en vigueur au Manitoba est basé sur deux prémisses qui, à moins d'être modifiées d'une façon ou d'une autre, ferment toutes les avenues à l'élaboration d'un système qui réponde aux besoins des enfants catholiques.

Ces prémisses sont les suivantes:

1) Le système d'écoles publiques tel que constitué présentement, répond aux besoins de tous les enfants.
2) Seule l'école publique jouit d'octrois et d'impôts, perçus des contribuables pour fins scolaires.

Le changement qui doit s'effectuer est simple: ou bien le système d'écoles publiques serait revisé de manière à pourvoir à l'éducation que requièrent les enfants catholiques; ou bien le système d'écoles publiques partagerait les fonds publics avec les écoles qui répondent véritablement aux besoins des enfants catholiques.

L'analyse qui a été faite, dans la première partie de ce Mémoire, laisse certainement soupçonner que les écoles publiques, à l'heure actuelle, ne s'acquittent pas de leur mandat de la façon qu'on serait en droit d'attendre d'elles. Naturellement, on ne doit pas s'attendre à ce qu'un service public prenne en considération les fantaisies de chaque citoyen. Cependant, le problème actuel est commun à un groupement considérable de citoyens, et il a trait à un sujet que tous reconnaitront comme fondamental.

Un système d'écoles publiques qui ne tient pas compte des convictions religieuses de 28 p. 100 de la population est simplement destiné au service d'un public fictif ou limité, et partant, il n'a aucun droit exclusif aux fonds perçus par des taxes communes à tous les contribuables.

Le simple exposé du problème qui résulte du contraste entre les stipulations religieuses de l'Acte des écoles publiques d'une part et, de l'autre, le concept catholique d'éducation, serait de nature à pousser plusieurs de nos concitoyens à se demander ce qu'il y a à faire pour y remédier. Cependant, il pourrait s'en trouver plusieurs qui, en toute sincérité, chercheront des motifs d'action plus explicites. A leur intention, nous voulons exposer des propositions qui nous semblent raisonnables, en vue d'une solution satisfaisante du problème.

Comme préliminaire à cet exposé, il nous sera utile de traiter des objections les plus habituelles contre tout changement qui briserait le monopole des écoles publiques sur le programme d'études et sur les fonds. Nous passerons en revue cinq des arguments qui pourraient être avancés contre un tel changement, à savoir:

1) L'esprit de division.
2) L'atteinte portée contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat.
3) L'illégalité.
4) L'inefficacité.
5) Le coût.

La réfutation des objections (A) sera suivie d'une argumentation positive en faveur d'un changement (B), et finalement, d'une étude de plusieurs solutions possibles (C).

★ ★ ★

A — Objections

1) Esprit de division

L'on pourrait alléguer que désigner comme catholiques certaines écoles publiques, distinctes des autres écoles publiques, ou encore répartir des fonds publics entre écoles communes et écoles catholiques, serait un ferment de division dans le système d'éducation de la province.

Mais personne ne se soucie de démontrer que la division comme telle serait nécessairement mauvaise. Les peuples de la terre sont divisés en pays, les pays en provinces, les provinces en municipalités, et tout cela entraine divers niveaux d'autorité, laisse les traits nationaux ajouter à la vie intérêt et enrichissement, et élève ainsi un rempart contre l'unité totalitaire, si étouffante pour l'individu.

La division distingue le bien du mal, la vérité de l'erreur, le droit de la force. Le sexe, le goût, l'habit, le foyer, la vie économique et sociale, tout cela doit-il être sacrifié à cet idéal "pas de division"?

Sur ce point, nous soumettons les considérations suivantes:

a) Les confessions religieuses existent au Manitoba; et certes, il n'appartient pas à l'Etat, par un monopole sur l'éducation publique subventionnée à même les fonds publics, de détruire la loyauté confessionnelle des enfants dont les parents n'ont pas les moyens de les faire éduquer dans des écoles non-publiques.

b) L'enseignement confessionnel existe au Manitoba depuis 1818: il continue d'exister par garantie constitutionnelle et continuera d'exister. Le courant le plus prononcé dans la tradition des écoles manitobaines n'est point non-confessionnel, mais confessionnel.

c) L'esprit de division le plus nuisible à la vie sociale au Manitoba, à l'heure actuelle, est celui qui sépare la communauté en deux camps: ceux dont les besoins religieux trouvent satisfaction dans les écoles subventionnées par les contribuables; et ceux dont les exigences les plus profondes sont méprisées comme étant de peu de valeur, dans ces mêmes écoles.

d) Une scission qui empêche le monopole de l'Etat dans toutes les sphères de la vie sociale peut être vue d'un mauvais oeil dans les états totalitaires, mais au Canada, l'on conserve encore la liberté de faire la part de César et celle de Dieu.

e) On semble craindre que, si les enfants de divers milieux n'étudient pas ensemble dans les écoles publiques, cela produira nécessairement la division. Mais la religion rapproche dans une école confessionnelle bon nombre d'enfants qui ne pourraient autrement se trouver ensemble, parce que le caractère territorial très marqué de l'école publique tend plutôt à grouper les enfants selon le niveau économique d'un voisinage quelconque. Du reste, le fait de grouper ensemble dans des écoles des enfants de milieux divers, ne produit pas nécessairement l'esprit de fraternité. Ce n'est pas tant le fait de vivre ensemble qui crée une atmosphère de fraternité, mais bien plutôt les motifs qui poussent à cette vie commune. La religion, et particulièrement la doctrine de la fraternité humaine basée sur la Paternité divine, est le meilleur de ces motifs. De plus, un programme fondamental d'études et un haut idéal de civisme peuvent être effectivement employés pour créer un esprit communautaire dans les écoles confessionnelles autant que non-confessionnelles. La diversité de leurs croyances religieuses et leur éducation confessionnelle n'ont pas empêché les Pères de la Confédération de jeter les bases d'un Canada uni; pas plus que la distinction qui existe dans les systèmes scolaires de huit provinces du Canada n'empêcha les anciens élèves de ces écoles de combattre et de mourir côte à côte durant les deux guerres mondiales dont nous avons été témoins.

f) Le séparatisme caractérise les systèmes d'écoles dans huit provinces du Canada. Dans la province de Québec, il y a dualité de systèmes, voire catholique et protestant. Terre-Neuve a un système fondamentalement confessionnel avec des écoles unifiées, communautaires et interconfessionnelles, le gouvernement subventionnant le tout "per capita". Des ententes bienveillantes produisent le même résultat dans les provinces maritimes. L'Ontario, la Saskatchewan et l'Alberta jouissent d'écoles séparées. C'est en ce sens que le séparatisme des systèmes scolaires est de tradition canadienne, le fruit d'une reconnaissance honnête et franche, des réalités vitales.

Il serait à propos de citer ici une apostille tirée d'un livre intitulé: "Clifford Sifton in relation to His Times" dont l'auteur est John W. Dafoe (Editions Macmillan 1931, p. 302): Dans une lettre datée du 1er juin 1926, Sir Clifford écrivait: "J'ai personnellement rédigé les clauses scolaires des Lois de l'Alberta et de la Saskatchewan. Je n'en étais pas enthousiaste quand je les rédigeai, mais l'épreuve du temps a démontré que ce système scolaire est le meilleur possible dans nos conditions canadiennes et que si les autres provinces canadiennes adoptaient des règlements semblables, elles ne s'en trouveraient que mieux." Sir Sifton tenait un langage semblable dans une allocution, qu'il devait donner au Club Canadien de Régina en l'an 1925, mais qui ne fut pas prononcée à cause d'un deuil de famille: "Je doutais alors si j'étais justifié d'avoir accepté un compromis, mais maintenant je ne doute plus. Le temps, la réflexion et le fonctionnement de votre loi scolaire m'ont convaincu que les clauses de votre Charte, au sujet de l'éducation, constituent la solution la meilleure et la plus sage possible dans tout le Dominion, sur cette question controversée des écoles séparées."

Ce dernier exposé fut rédigé par Sir Clifford Sifton, quelques années avant sa mort en 1929. Cela démontre la sincérité de cet éminent canadien, car il exprime le jugement mûri de celui qui fut le grand responsable du système de l'école unique officielle du Manitoba.

Dans la vie nationale, l'unité est certainement un noble objectif; mais si la diversité est nécessaire pour donner libre cours aux droits fondamentaux — qu'il en soit ainsi. Au moins, évitons de confondre unité vivante et uniformité monotone.

(Suite à la page 4)

A — Objections (suite)

2) Séparation de l'Eglise et de l'Etat

Par un illogisme étrange, les adversaires de la diversité dans l'éducation font souvent suivre leurs objections par des allusions à la nécessité d'une séparation complète entre l'Eglise et l'Etat. D'une part, on met vivement en garde contre le séparatisme; de l'autre, on déplore le manque de séparatisme. Il est nécessaire dans ce domaine épineux d'éviter les positions extrêmes: entre "l'union de l'Eglise et de l'Etat", et "la séparation de l'Eglise et de l'Etat" se trouve "la coopération entre l'Eglise et l'Etat". C'est en conformité avec ce dernier principe, que les citoyens canadiens acceptent généralement, que nous avons formulé nos propositions en vue d'une solution du problème scolaire:

a) La coopération entre l'Eglise et l'Etat est sûrement à désirer. Fréquemment, l'Eglise en coopération avec l'Etat peut obtenir un meilleur résultat que ne pourraient l'une et l'autre individuellement. Par exemple, le Département d'Education qui fait l'inspection des écoles paroissiales du Manitoba les recommande comme des écoles où les enfants de la province reçoivent une éducation équivalente, sinon supérieure à l'éducation dispensée par les écoles publiques subventionnées par l'Etat. Les exigences de l'Etat sont donc satisfaites et, en plus, l'éducation donnée par les écoles paroissiales se trouve rehaussée.

b) La séparation complète, c'est-à-dire le bannissement de la religion de l'enceinte des écoles, n'est pas conforme à l'esprit canadien et manitobain. Par exemple, les règlements actuels au sujet de la religion dans les écoles publiques ont été introduits parce que la révolution première dans le système scolaire, destinée à produire une plus grande uniformité, avait dépassé la mesure et complètement éliminé la religion. La tradition canadienne est parfaitement exprimée par les systèmes d'écoles séparées dont nous avons fait mention ailleurs, et qui résultent de la coopération entre l'Eglise et l'Etat dans la solution de ce problème difficile mais fondamental.

c) L'expression "séparation de l'Eglise et de l'Etat" est l'écho d'un conflit typiquement américain, dont l'origine provient de l'effort qu'on a mis à trouver une interprétation authentique de la Constitution américaine qui défend à l'Etat d'établir une religion. Une étude de différentes décisions émises par la Cour Suprême des Etats-Unis, en ce qui concerne la religion dans les écoles, montre que le sens du mot "séparation" est difficile à définir. Sauvegarder la neutralité sans favoriser l'athéisme n'est pas facile. L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord ne donne pas lieu à ce problème, car il reconnait les droits des systèmes d'écoles confessionnelles.

d) D'autres pays qui, pour des raisons historiques, ne sont pas enclins à favoriser une coopération intime avec l'une ou l'autre forme de religion, ont vu qu'il était juste et nécessaire de pourvoir, soit directement ou indirectement, par des deniers des fonds publics, aux écoles confessionnelles. Par exemple, en Angleterre, où on tend à s'opposer à l' "Establishment", le ministère de l'Education accorde aux "Ecoles volontaires catholiques" des octrois pour la construction, les modifications, les réparations et d'autres secours encore, ainsi que leur part du coût d'administration. En France, où l'idée de l'éducation "laïque" prédomine depuis longtemps, les parents des enfants qui fréquentent les écoles catholiques reçoivent aussi des octrois du gouvernement. En dépit d'une solide tradition socialiste, en Belgique, les écoles du gouvernement partagent les fonds publics en parts presque égales avec les écoles non-gouvernementales qui desservent plus de la moitié de la population. En Australie, un système de déduction de l'impôt sur le revenu permet aux catholiques d'être remboursés pour leurs contributions aux écoles catholiques. En Amérique du Sud, où l'éducation centralisée et laïcisée est solidement ancrée, c'est la commune coutume de reconnaitre les écoles fondées par des groupements de parents de diverses dénominations et de les subventionner par des fonds publics. Des règlements semblables s'appliquent en Ecosse, dans les deux parties de l'Irlande, en Hollande, etc.

3) Illégalité

Les efforts récents pour distribuer certains fonds publics à des écoles publiques dirigées par les catholiques ont semblé enfreindre certaines dispositions de la loi actuelle. Ceci a peut-être créé l'impression que toute modification de la loi en vue d'atteindre ce même but serait fondamentalement illégale. Il n'en est pas ainsi.

a) Dans le cadre de certaines limites bien définies, la législature de la province du Manitoba peut refaire en entier et à volonté tout le système scolaire de la province. Elle est tenue de respecter les droits qui existaient au moment de l'entrée du Manitoba dans la Confédération, et les droits acquis en matière d'éducation depuis l'Acte d'Union par les catholiques ou les protestants. Telles sont les seules restrictions imposées à l'élaboration de lois nouvelles.

b) Le cas Barrett. La modification de la loi pour exempter les catholiques de payer des taxes pour les écoles publiques n'est d'aucune façon exclue par la décision donnée dans le cas Barrett en 1892.

On ferait bien d'étudier les termes exacts employés dans une phrase de ce jugement, à cause de leur rapport avec la situation actuelle en matière d'impôt: "in their Lordship's opinion, it would be going much too far to hold that the establishment of a national system of education upon an unsectarian basis is so inconsistent with the right to set up and maintain denominational schools that the two things cannot exist together, or that the existence of the one necessarily implies or involves immunity from taxation for the purpose of the other." (Les Lords partagent l'opinion que ce serait dépasser la mesure de prétendre que l'établissement d'un système officiel d'éducation neutre est tellement contraire aux droits d'érection et de maintien des écoles confessionnelles que l'un exclut l'autre, et de prétendre que l'existence de l'un implique ou confère nécessairement l'exemption de taxes destinées à l'autre.)

La dernière partie de cette phrase indique que, si le support d'une école confessionnelle ne confère pas une immunité d'impôt vis-à-vis de l'autre système, de la même manière le support d'une école officielle non-confessionnelle ne confère pas davantage cette même immunité vis-à-vis de l'autre. Les écoles confessionnelles qui font le même travail que les écoles publiques peuvent certainement participer aux revenus destinés à l'instruction publique.

c) Qu'une certaine modification puisse être apportée légalement au système actuel des écoles publiques, ressort des dernières paroles de la sentence portée au "cas Brophy" contre le procureur général du Manitoba. Le point en litige était de savoir si les Actes de 1890 sur les écoles publiques avaient oui ou non affecté d'une manière défavorable les droits et privilèges de la minorité catholique romaine, après l'entrée de la province dans la Confédération. Sur le point en question, le Conseil Privé déclarait: "... il ne semble pas possible de dire que les droits et les privilèges de la minorité catholique romaine en ce qui concerne l'instruction publique donnés avant 1890 n'ont pas reçu d'atteinte". Suivent plusieurs commentaires du même genre; après quoi Nos Seigneurs les Lords concluaient ainsi: "Il n'est certainement pas essentiel de rétablir les lois abrogées par l'Acte de 1890 ni de remettre en vigueur les dispositions mêmes de ces lois. Le système d'instruction publique contenu dans les actes de 1890 satisfait aux désirs et aux besoins de la grande majorité des habitants de la province. Toute cause légitime de plainte disparaîtrait si ce système avait pour complément des dispositions propres à faire cesser le grief sur lequel est fondé l'appel; et s'il était modifié de façon à donner effet à ces dispositions." Au sujet de cette dernière affirmation, les griefs en question furent résumés subséquemment dans un "arrêté réparateur" du Gouverneur Général en ces termes:

"A—Le droit de construire, entretenir, garnir de mobilier, gérer, conduire et soutenir les écoles catholiques romaines, de la manière prévue par les statuts que les deux actes de 1890 susmentionnés ont abrogés.

"B—Le droit à une quote-part de toute subvention faite sur les fonds publics pour les fins de l'instruction publique.

"C—Le droit pour les catholiques romains qui contribueront à soutenir les écoles catholiques romaines, d'être exemptés de tous paiements ou contributions destinés à maintenir d'autres écoles." (21 mars 1895).

Le Gouverneur Général n'aurait évidemment pas suggéré quoi que ce soit d'illégal et la législature provinciale doit être certainement compétente pour exécuter les termes d'un tel "arrêté réparateur".

d) Les considérations précédentes montrent quel changement important fut effectué dans le système scolaire par la législation de 1890; de fait, ce fut une révolution, aux yeux de plusieurs, qui sembla dépasser les pouvoirs de la province. Le changement en ce qu'il y avait d'essentiel, fut néanmoins soutenu par le Conseil Privé avec indication subséquente de trois corrections complémentaires à faire. Si ces trois griefs, à conséquences graves, relevaient si facilement de la compétence du pouvoir législatif, au point d'être de simples suppléments aux principaux actes de 1890, il est évident que la législature présente pourrait mettre ces directives en vigueur au cours d'une session ordinaire. De fait, l'éducation depuis le tournant du siècle en est venue à dépendre tellement de l'Etat que le gouvernement provincial pourrait bien passer outre aux limites suggérées plus haut dans ses efforts en vue de pourvoir plus adéquatement aux besoins des enfants catholiques du Manitoba.

4) Inefficacité

Cet argument s'apparente à l'"esprit de division"; mais ici il est plutôt question des conséquences administratives d'un système scolaire plus diversifié, que des effets psychologiques. La diversification des systèmes scolaires a des avantages.

a) En premier lieu, on ne doit pas sous-estimer les avantages qu'apporte la concurrence de deux méthodes engagées dans un travail semblable, dans des conditions à peu près identiques. La croyance du monde libre dans l'entreprise libre et légitime appuie ce point de vue; en cela il y a contraste avec la philosophie de ces pays où la personne humaine n'est qu'un rouage dans l'immense machine économique. Même la compagnie General Motors trouve préférable de s'organiser en des unités se faisant concurrence. Et en passant, comment un système scolaire réclamant un monopole peut-il prétendre enseigner aux enfants la supériorité de l'entreprise libre? Voyons un peu une situation reconnue: la présence catholique dans le champ de l'hospitalisation n'a pas entrainé l'inefficacité dans le soin des malades. C'est le contraire qui est vrai. De même l'on constate que là où les écoles séparées s'implantent, les budgets destinés à l'éducation se font plus réalistes. On peut rappeler à ce propos qu'à l'heure actuelle nos écoles publiques ne rendent certainement pas un service efficace aux enfants catholiques.

b) Le dédoublement des facilités scolaires. à cause de la religion, ajoute certainement à la politique scolaire un facteur susceptible d'en accroître le coût; surtout si en conséquence de cette ligne de conduite on multiplie les petites institutions. D'autre part, de nos jours, les salles de classe augmentent en nombre en vue de permettre une hiérarchie chez les élèves et une spécialisation chez les professeurs. Les écoles sont érigées dans des régions peu peuplées où l'on ne s'attend pas d'obtenir le nombre d'inscriptions normal pour une école. De plus, les écoles sont construites à des distances raisonnables des élèves plutôt que d'imposer à ceux-ci des déplacements dépassant une certaine durée; d'autres facteurs rentrent en ligne de compte ayant pour résultat la hausse du prix scolaire et une plus grande complication dans l'administration centralisée. En somme, la qualité garde la priorité sur l'économie. Les besoins de la religion auraient certainement droit à autant de priorité.

c) Evidemment, on ne peut pas ignorer complètement les détails administratifs et financiers quand on vise à donner à chaque enfant une éducation convenable: un nombre minimum d'élèves et une certaine somme de ressources seraient à fixer avant d'effectuer la diversification.

5) Le coût

Lorsqu'il est placé devant la possibilité d'écoles publiques catholiques, quel qu'en soit le genre, le citoyen moyen pense aussitôt à la possibilité d'une augmentation d'impôts. Si les 7,000 étudiants catholiques des écoles paroissiales ou privées avaient été inscrits, en 1956, sur la liste des écoles publiques, il est vrai qu'à travers la province le coût de l'éducation aurait augmenté de 4 p. 100 environ. Pourtant, la raison de cette augmentation est simple. Le système des écoles publiques perçoit actuellement des impôts et des octrois pour l'éducation d'environ 160,000 enfants, tandis qu'il est légalement responsable de l'éducation de 167,000. Quelqu'un d'autre, nommément le défenseur catholique des écoles paroissiales et privées, paye de sa propre bourse pour l'éducation de 7,000 étudiants. épargnant ainsi à l'Etat une somme annuelle d'environ $1,400,000.

Ce qui frappe dans cette munificence est le fait que le catholique n'épargne pas à l'Etat en gardant tout simplement son enfant à la maison: l'enfant fréquente une école visitée par le Département de l'Education et approuvée comme donnant une éducation équivalente à celle des écoles publiques. En autant qu'elle concerne l'Etat, l'oeuvre s'accomplit gratuitement et parfaitement. En d'autres mots, tandis que 167,000 élèves fréquentent l'école, le contribuable moyen ne paye que pour 160,000.

Ajoutons qu'il faut nécessairement distinguer plusieurs formes possibles d'écoles publiques catholiques, mais il reste un facteur certain: le dynamisme religieux qui caractérise les écoles catholiques constitue la garantie qu'à l'intérieur ou en dépendance du système des écoles publiques, ces écoles seraient toujours dirigées dans un esprit qui offre une éducation d'une valeur maxima à un prix minimum. A ce sujet, il importe de dire que le facteur qui modifie le genre d'éducation donnée, c'est-à-dire l'instruction religieuse et la pénétration du programme quotidien par la religion, ce facteur n'ajoute rien ou très peu au prix de la scolarité, mais il donne incomparablement plus de valeur à l'éducation, même du point de vue du bien-être de l'Etat.

N'oublions pas que les catholiques paient aujourd'hui les mêmes taxes pour les écoles publiques que tout autre citoyen et se préoccupent tout autant d'une hausse de taxes qui serait sans nécessité. Ils accepteraient cependant plus facilement une hausse de taxes qui signifierait qu'enfin tous les citoyens acceptent la responsabilité pour l'éducation des 7,000 étudiants dont le poids portait jusqu'ici sur les seuls catholiques.

Un dernier mot sur ce point: les systèmes d'écoles séparées, tout en donnant un service équivalent à celui des écoles publiques, opèrent à un coût immanquablement moindre.

B — Raisons pour un changement

Nous croyons que les objections susmentionnées sont bien représentatives. Nous espérons que le fait de les avoir exposées en pleine lumière et de les avoir commentées, les aura réduites à leurs proportions véritables. Nous savons que les explications données ici seront favorablement accueillies par le grand nombre de ceux qui partageaient jusqu'à ce jour, en toute sincérité, ces façons de voir.

Quelques-unes des raisons qui favorisent une solution aux difficultés présentes ont déjà été entrevues dans la critique des objections; néanmoins, il serait certainement très utile de les analyser séparément, comme autant de motifs aptes à encourager nos concitoyens à élaborer avec nous un système qui corresponde plus adéquatement aux besoins de nos enfants catholiques. Voici quelques-unes de ces raisons:

1) Les Ecoles Publiques et le Service Public

Par ceci, on signifie habituellement que les portes des écoles publiques sont ouvertes à tous, que tous contribuent et que tous ont droit au service. Toutefois, des portes ouvertes ne font pas des écoles ouvertes. Si l'enfant doit laisser sur les marches de l'école ses croyances religieuses, sa plus précieuse possession, ce n'est plus cet enfant que l'école accueille, mais bien plutôt une caricature de cet enfant. De la même façon, si l'atmosphère de l'école ne reflète pas la pensée et le désir du public dont l'école est un instrument, cette école ne peut pas être dite publique au sens fort du mot. Pourtant, "publique" n'équivaut pas à "majoritaire". Il n'équivaut pas non plus à une dilution jusqu'à un minimum sur lequel s'accorde la majorité. C'est plutôt un spectre solaire composé de rayons de différentes couleurs qui représentent les courants de pensée qui ont cours dans la communauté. Quand une institution fait la sourde oreille aux convictions de 28 p. 100 des citoyens, cette institution ne peut pas se dire publique. Et si les idées du 28 p. 100 ne peuvent pas être absorbées par la majorité, alors l'image véritable de la pensée publique doit contenir les différentes lignes de pensée dans leur intégrité et dans leur juste proportion. A l'idéal d'éducation catholique doit correspondre une forme distinctive d'école publique: sinon, les écoles publiques cessent d'être publiques et cessent d'avoir droit aux subventions publiques, c'est-à-dire aux subventions de tous les citoyens.

2) Perception d'impôts sans représentation effective

Un catholique s'acquitte des impôts scolaires tout comme ses concitoyens. Toutefois, quand il examine le produit de ces impôts, il est clair que ce produit, c'est-à-dire une éducation fondamentalement laïcisée, est loin de répondre à ses légitimes désirs. Or, en payant des impôts, le citoyen catholique acquiert précisément le droit de prendre part à l'orientation des écoles pour lesquelles il paie. Ce sont ses écoles. Mais de fait, au contribuable catholique, qu'il ait ou non des enfants, on répond: Vous donnez votre argent, mais l'école publique n'est pas votre école: rien, dans celle-ci, ne sera comme vous le désirez. Nous accepterons votre argent, mais non vos idées. Sur ce point, une déclaration de Thomas Jefferson a souvent été citée par des citoyens qui ne veulent en aucune manière contribuer à l'école confessionnelle: il écrivait:... "... forcer un homme à contribuer de son argent pour la propagation d'idées auxquelles il ne croit pas est injuste et tyrannique". Le contribuable catholique du Manitoba, considérant le taux de ses impôts pour l'école publique, pourrait bien se dire l'homme décrit par Jefferson, car le catholique ne croit pas en l'éducation neutre.

3) Religion pénalisée

Pendant bon nombre d'années, à la suite de la lutte religieuse du XVIe siècle, diverses nations ont infligé des restrictions à ceux qui professaient une religion autre que la religion approuvée. La plupart de ces peines ont disparu dans le monde libre, mais elles ont été renouvelées avec vengeance dans le monde communiste. Le système d'écoles publiques du Manitoba place les catholiques dans une position défavorable, à cause de leurs idées religieuses. Quelques catholiques, il est vrai, parce qu'ils forment un groupe compact, peuvent contrebalancer en partie la neutralité officielle des écoles. La grande majorité ne le peuvent pas. Ils doivent alors, si faire se peut, construire et entretenir à leurs frais leurs propres écoles. Ceci est effectué sans aide aucune, ni de la législation provinciale, ni des impôts municipaux perçus sur les propriétés résidentielles ou non-résidentielles pour fins scolaires. Par conséquent, les ressources de l'école paroissiale doivent être réparties là où elles peuvent faire le plus de bien, et les élèves doivent se passer des services supplémentaires qui rendent les écoles publiques si attrayantes. Ce désavantage financier signifie également que l'entretien des oeuvres de charité et de bien-être social soumet les ressources catholiques à des pressions plus grandes. Ces dépenses complémentaires sont toutefois moins lourdes à supporter que la peine dont souffrent les parents catholiques qui, pour cause de pauvreté, doivent envoyer leurs enfants aux écoles publiques où la religion n'est pas enseignée, et qui sont condamnés à lutter incessamment contre l'influence séculière de l'école pour maintenir l'esprit chrétien du foyer et de l'Eglise. Cette peine peut être envisagée d'une autre façon encore. On refuse les subventions publiques à des écoles religieuses, qui font exactement le même travail que les écoles de l'Etat tout en y ajoutant un élément inestimable et sans prix, l'atmosphère religieuse. L'on rend ainsi un service parfait à l'Etat, mais l'Etat ne veut rien payer, bien que les produits soient meilleurs que ce qu'on attendait. Là où la religion entre en scène, il n'y a pas de rémunération égale, même pour un travail mieux accompli.

4) Coopération de l'Eglise et de l'Etat

La reconnaissance de la religion comme facteur de premier ordre dans l'oeuvre scolaire éliminerait les peines qui frappent actuellement l'école, mais aiderait aussi l'Etat lui-même. De fait, la religion est la plus grande source de force morale à laquelle doit faire appel l'autorité de l'Etat pour aller de l'avant. La religion donne de la profondeur au patriotisme et ajoute des sanctions aux devoirs du citoyen. Même si une seule confession religieuse est traitée équitablement, le prestige de tous les groupes religieux est, par le fait même, rehaussé éventuellement à l'avantage de l'Etat tout entier. Ceci est d'une importance particulière pour le monde libre, parce que la distinction fondamentale entre ce monde libre et le monde communiste vient de ce que ce dernier accorde aux valeurs économiques et politiques la priorité dans la vie, à l'exclusion de la religion et de la moralité. Le citoyen éclairé d'un pays libre devrait attiser toutes les étincelles de religion dans l'éducation et voir à ce que les besoins religieux des corps de citoyens, au moins des plus considérables, soient reflétés dans l'organisation des écoles, comme étant de prime importance. Dieu survivra, mais les hommes libres ne le pourront pas sans Lui.

5) Diversité démocratique

La reconnaissance par l'Etat des droits de la religion aiderait non seulement le gouvernement lui-même, directement, mais raviverait aussi le concept pluraliste de la démocratie. Dans le Nouveau Monde, par exemple. l'Etat existe par une entente pratique et fonctionnelle qui laisse la plus grande liberté possible aux groupes hétérogènes qui ne s'accordent pas sur certains points fondamentaux.

Cette tradition démocratique a été fortement ancrée au Canada à cause des deux grandes cultures religieuse et raciale, à cause d'un certain degré d'autonomie dont jouissaient les provinces avant leur entrée dans la Confédération, à cause de la diversité de caractère qui résulte des grandes variations de climat et d'occupation de citoyens vivant d'un océan à l'autre. Tous ces éléments ont exigé des sacrifices pour assurer l'établissement solide des fondations. Mais une fois les fondations établies, soit par entente, par fédération ou par concessions, le citoyen réellement intéressé à la démocratie veillera constamment à maintenir et à agrandir, par tous les moyens pratiques, la liberté des organismes distincts dans les limites desquels les activités essentielles du peuple évoluent. Au tournant du siècle, ici au Canada, comme dans les premières années de l'histoire américaine, l'effort se portait à tout prix vers l'unité. Aujourd'hui, le plus grand besoin est celui d'une unité plus diversifiée et plus démocratique.

6) Tradition canadienne

Les voyages et les relations de toutes sortes se multiplient entre les diverses parties du Canada et font réaliser aux Manitobains, de plus en plus clairement, avec quel frappant contraste le système scolaire de leur province s'oppose à celui de huit autres provinces. Le développement d'organismes nationaux qui tiennent des réunions dans diverses parties du pays ou qui transfèrent leur personnel d'une province à l'autre, tend aussi à mettre ce contraste en relief. En même temps, les Canadiens en voyage aux Etats-Unis apprennent que le système des écoles publiques du Manitoba ressemble bien plus au modèle américain qu'aux modèles canadiens.

Sans compromettre le principe de l'autonomie provinciale, il serait peut-être possible de rendre le système manitobain moins américain et davantage canadien. Par exemple, tandis que la Constitution américaine a été interprétée comme opposée à l'enseignement religieux dans les écoles publiques, l'Acte Britannique de l'Amérique du Nord assure au contraire certains droits aux écoles "confessionnelles", "séparées", "dissidentes", "protestantes", "catholiques romaines". De plus, pour accentuer davantage le fait que cette tradition est bien une tradition canadienne dans le sens le plus large, la section (93) de l'Acte Britannique de l'Amérique du Nord conditionne l'autonomie provinciale en matière d'éducation et a été insérée presque textuellement dans l'Acte d'Union des diverses provinces lors de leur entrée dans la Confédération. Il n'est pas nécessaire d'insister sur l'importance des clauses de l'Acte du Manitoba, à ce point de vue.

7) L'harmonie civile

La situation actuelle donne aux catholiques l'impression qu'ils sont des citoyens dont les idées n'obtiennent aucune considération dans la régie de l'éducation publique, dont les convictions religieuses sont vouées à l'inégalité d'opportunités, et dont les plaintes occasionnelles ne méritent que la sourde oreille, parce qu'on sait bien que ces catholiques continueront à maintenir leurs écoles tant que leurs concitoyens ne leur offriront pas d'alternative acceptable. Ce sens de l'injustice s'aggrave du fait que les citoyens catholiques de cette province sentent communément que la condition pénible qui leur est faite est une violation des garanties constitutionnelles et une contravention de l'Arrêté Réparateur en Conseil du 21 mars 1895, lequel définissait les trois griefs auxquels il fallait remédier par des amendements à l'Acte des Ecoles Publiques. Nous croyons sincèrement qu'en dépit de ces sentiments, le groupe catholique a joué un rôle remarquable dans les initiatives communautaires au Manitoba. Mais nous sommes aussi convaincus que, si cette source perpétuelle de défiance et de mésentente était enlevée, tous pourraient réaliser de plus grandes entreprises encore. Les catholiques n'aiment pas dépenser leur zèle en bingos et en bazars pour assurer une éducation catholique à leurs enfants en dépit de la pauvreté et de la proscription légale qui pèsent sur eux. Ils seraient les premiers à se réjouir, s'ils étaient libres de consacrer tout leur dynamisme à des initiatives plus spirituelles et charitables, au grand avantage de tous. Le temps ne guérit pas toutes les blessures. Rien moins qu'une intervention chirurgicale mineure sur notre système d'éducation ne changera cette source continuelle de discorde. Une ère d'harmonie et de plus grande coopération en résulterait.

8) Coopération fédérale-provinciale

Le remède apporté à cette inhabileté dont souffrent les catholiques aurait aussi son importance pour le développement de la coopération entre les autorités provinciales et fédérales, dans le domaine de l'éducation. Le problème de rendre disponible aux provinces le produit de ces catégories d'impôt auxquelles les autorités fédérales ont accès, par droit ou par entente, s'allie de plus en plus au problème du progrès dans le domaine de l'éducation. L'aide fédérale à l'éducation est un des thèmes principaux, lors des congrès et conventions des sociétés nationales et provinciales qui s'occupent d'éducation. Les octrois aux universités nous offrent déjà un exemple de ce qui peut être fait. Toutefois, dans le cas de l'éducation au-dessous du niveau universitaire, il serait présentement difficile au gouvernement fédéral de traiter avec la province du Manitoba sans qu'intervienne quelque modification qui permettrait aux enfants de toutes les écoles de bénéficier de ces octrois, tout en sauvegardant en apparence le monopole des fonds publics, prérogative actuelle du système des écoles publiques. Pour le moment, des octrois directs "per capita" pourraient paraître comme une infraction à l'autonomie provinciale, tandis que les paiements au gouvernement au seul avantage des enfants de l'école publique donneraient certainement lieu à des plaintes contre cette discrimination arbitraire. Il faudrait trouver une solution, avant qu'une telle éventualité se présente.

9) Liberté académique

En pratique, la plupart des problèmes scolaires se centrent sur une personne, l'instituteur, qui est soumis à des pressions de tous côtés: les exigences professionnelles, le département, les commissaires, les parents et les enfants. D'autre part, l'instituteur le plus naturel et le plus effectif est celui qui peut s'exprimer simplement tel qu'il est. Le système scolaire actuel empêche l'expression de ce qui est très souvent la possession la plus précieuse de l'instituteur, c'est-à-dire une appréciation de la vie à la lumière de la religion. Durant les heures de classe, que l'instituteur soit catholique ou non-catholique, il est officiellement lié par une stricte neutralité. Un système qui laisserait le champ plus libre sur ce point favoriserait certainement un enseignement meilleur et rendrait les instituteurs plus heureux.

10) Droits des parents

Dans toute discussion de ce genre, l'argument fondamental auquel on doit éventuellement recourir est celui du droit des parents. Le droit qu'ont les parents de voir à l'éducation de leurs enfants est antérieur à toute loi ou institution humaines. Il est ancré dans leur nature même de parents et il est requis comme l'achèvement de leur rôle de père et de mère. Il reflète l'inviolabilité de la personne humaine et sa liberté sous la dépendance de Dieu. Il va sans dire que ce droit doit s'exercer en plein accord avec le bon sens et en conformité aux justes demandes de la société, mais il demeure fondamentalement et intégralement entre les mains des parents. C'est une manifestation concrète de la loi de la nature. Si l'Etat a un droit parallèle de décision au sujet du degré minimum d'instruction requis pour ses citoyens, nécessité vitale en une société démocratique moderne, ce droit ne s'étend pas jusqu'à une désignation arbitraire de l'école ou de l'agence pédagogique à laquelle on confiera l'enfant. L'Etat lui-même n'a pas comme fonction primordiale d'agir comme une agence d'instruction. Quand des parents fondent des groupements dans le but d'accomplir leur devoir, tout en se conformant aux exigences élémentaires de l'Etat dans le domaine de l'instruction, l'Etat ne peut pas leur refuser une reconnaissance efficace. Cette reconnaissance efficace des droits des parents revêt une importance capitale d'après l'esprit du jugement bien connu de la Cour Suprême des Etats-Unis et d'après la Déclaration des Nations unies sur les Droits de l'Homme.

C — Conclusions

1. Responsabilité publique et égalité d'opportunités

Jusqu'ici nous avons essayé, au nom des 238,000 citoyens catholiques du Manitoba, soit 28 p. 100 de la population, d'expliquer pourquoi l'école publique telle que constituée par la loi actuelle de la province ne peut pas répondre aux besoins des enfants catholiques, principalement en ce qui regarde l'enseignement de la religion, la pénétration de l'influence religieuse dans tout travail scolaire et le recrutement d'un personnel catholique. Ce que l'on peut appeler la vie intérieure de l'école publique ne peut pas être modifiée de façon à porter remède à ce défaut de base, à l'exception de ces endroits où les catholiques sont en grande majorité dans une communauté homogène. Même là, l'inquiétude et une attention incessante pour éviter les frictions caractérisent les efforts réparateurs. Mais si l'école publique ne peut pas rendre un service adéquat, on ne peut pas refuser une part des fonds publics à ceux qui peuvent offrir une éducation agréable à l'Etat aussi bien qu'aux parents catholiques. En principe, l'extension de la responsabilité publique en matière scolaire se mesure bien de nos jours d'après l'étendue du poids des impôts que porte le peuple dans ce but. Quand la situation est telle qu'un service essentiel ne peut être rendu à un groupement considérable de la population, il n'y a qu'une chose à faire, inaugurer un système scolaire plus diversifié ou permettre à d'autres écoles de toucher aux fonds destinés à l'éducation. Nous avons discuté cinq objections que peut soulever un tel projet de réforme et dix raisons qui militent en faveur d'une amélioration de la situation, et maintenant nous posons la question: Quelle forme prendrait la solution désirée? Il est entendu que, selon les prescriptions du mandat de la Commission Royale, ce qui suit s'applique aux écoles élémentaires et secondaires jusqu'au niveau universitaire.

2. Formules de solution

a) Système scolaire dualiste?

En réfléchissant sur cette question, nous nous souvenons spontanément de l'arrêté réparateur susmentionné, et de cette triple description de la façon dont les droits catholiques doivent être rétablis selon les clauses de l'Acte de l'Union.

Voici une fois de plus le texte de cette célèbre déclaration:

"A—Le droit de construire, entretenir, garnir de mobilier, gérer, conduire et soutenir les écoles catholiques romaines, de la manière prévue par les statuts que les deux actes de 1890 susmentionnés ont abrogés.

"B—Le droit à une quote-part de toute subvention faite sur les fonds publics pour les fins de l'instruction publique.

"C—Le droit pour les catholiques romains qui contribueront à soutenir les écoles catholiques romaines, d'être exemptés de tous paiements ou contributions destinés à maintenir d'autres écoles."

b) Système des écoles séparées?

Le principe général du système des écoles séparées tel qu'il existe dans les provinces d'Ontario, de la Saskatchewan et de l'Alberta, consiste à permettre à une minorité religieuse de former une enclave dans les limites d'un territoire des écoles publiques. Puisque ce système est en vigueur en Ontario depuis près de 100 ans, et dans les deux provinces des Prairies depuis plus de 50 ans, la formule simple des débuts est devenue assez complexe, surtout depuis l'inauguration des grandes unités scolaires. En général, les contribuables du groupe minoritaire qui le désirent, se taxent eux-mêmes pour leurs propres écoles, tout en étant exemptés de toute autre taxe scolaire. Les districts d'écoles séparées reçoivent des octrois provinciaux équitables, mais en ce qui regarde les taxes payées par les corporations anonymes les formules de distribution ne sont pas uniformes d'une province à l'autre. L'école séparée suit habituellement le curriculum général en cours dans la province.

Un tel système pourrait offrir une solution au problème dont il est question dans ce mémoire, mais il faudrait tenir compte de l'expérience acquise ailleurs pendant la dernière moitié du siècle, ainsi que des exigences des tendances scolaires modernes.

c) Ecoles catholiques publiques?

Une solution pratique serait celle où les catholiques continueraient de payer des taxes scolaires publiques, sur le même pied que leurs concitoyens, mais ils possèderaient et entretiendraient des écoles catholiques pour les enfants qui seraient désignés comme élèves à la demande de leurs parents et pour qui la commission scolaire publique paierait, l'école demeurant sujette à l'inspection du Département d'Education. On pourrait calculer de différentes manières les paiements que la commission scolaire publique verserait pour services reçus, par exemple:

i) Taux basé sur le coût réel par jour, soumis si nécessaire au contrôle d'un corps public impartial.

ii) Coût réel courant par enfant dans les écoles publiques.

Enfin, l'autorité compétente des écoles publiques pourrait désigner, ou louer, ou construire des écoles, dites "écoles publiques catholiques", leur donner un personnel enseignant catholique, leur assurer la liberté en ce qui concerne l'instruction et l'atmosphère religieuses, le facteur déterminant quant à la fréquentation de ces écoles étant la décision des parents.

Le développement des grandes unités scolaires rencontrerait moins d'opposition de la part des parents qui, présentement, craignent de perdre les bienfaits dont ils jouissent grâce au contrôle local des écoles.

Il pourrait aussi en résulter une solution plus harmonieuse de ces problèmes qui surgissent à cause du conflit entre les groupements minoritaires culturels et les différents projets d'organisation des écoles publiques d'après l'opinion majoritaire.

★ ★ ★

TROISIÈME PARTIE

Espoirs et prières

Nous osons croire que les observations faites dans ce mémoire feront saisir l'urgence d'une modification du système scolaire public dans le but de rectifier la situation actuelle, non satisfaisante en ce qui concerne les besoins des écoliers catholiques. Nous nous ferons un plaisir de fournir les statistiques supplémentaires et les renseignements additionnels dont la Commission pourrait avoir besoin pour formuler ses recommandations.

Quel que soit le résultat de nos efforts, nous ne cesserons pas de prier pour que le système scolaire dans la province s'améliore constamment et soit, de plus en plus, en mesure de coopérer avec les parents et l'Eglise dans la formation de futurs citoyens et de saints.

Nous vous remercions de l'occasion qui nous a été donnée d'exprimer notre pensée au sujet de cette grande entreprise.

LA CONFERENCE
CATHOLIQUE
DU MANITOBA.

Mot de reconnaissance

La publication de la version française de ce Mémoire cette semaine a été rendue possible par un travail d'équipe remarquable, le texte de ce document volumineux en anglais ayant été livré il y a quelques jours seulement.

Parmi les responsables de la version française, nous signalons la rédaction de la revue "Les Cloches de St-Boniface"; les étudiants du Grand Séminaire de St-Boniface, M. le supérieur E. Gagnon, M. l'abbé Remi De Roo et le R. P. Roméo Bédard, O.M.I., rédacteur adjoint du journal.

Le Conseil d'Etat des Chevaliers de Colomb du Manitoba a endossé la responsabilité financière de cette initiative.

Il y a un nombre limité de copies supplémentaires de ce numéro du journal ainsi que de la revue "Les Cloches".

LA DIRECTION.

Mme Ovide Préfontaine célèbre son 97e anniversaire de naissance

Mme Ovide Préfontaine, née Adélinde Gratton, qui vit avec sa fille, Laetitia (Mme Noël Bougard), à 588, rue Aulneau, St-Boniface, a célébré le 14 septembre dernier, son 97e anniversaire de naissance.

Mme Préfontaine est née à Ste-Thérèse-de-Blainville dans le rugueux pays du nord de Montréal, le pays de Mgr Labelle et des patriotes de 1837. Elle naquit en 1860, fille de François-Xavier Gratton et d'Hortense Filiatrault. Elle avait six ans et dix mois lors de la Confédération, le 1er juillet 1867.

Arrivée au Manitoba

En 1884, la famille Gratton, répondant à l'appel de Mgr Taché, du R. P. Lacombe et de la Société de colonisation, décida de venir s'établir au Manitoba. Le trajet se faisait encore par Chicago, St-Paul et la petite ligne du Pacifique Canadien qui reliait St-Boniface et Winnipeg au territoire américain par Emerson. Le groupe Gratton comprenait, en plus des parents et de la future Mme Préfontaine, quatre garçons: Jovite, Philéas, Ulric et Honorius. Les Gratton s'établirent à Ste-Agathe où ils devinrent bientôt des fermiers prospères. Les parents devaient retourner dans la province de Québec en 1885, laissant au Manitoba leurs cinq enfants.

Quatre années plus tard, soit en 1888, Adélinde Gratton épousait Ovide Préfontaine venu lui aussi au Manitoba peu de temps auparavant avec ses parents. Les Préfontaine s'établirent également à Ste-Agathe avant d'aller habiter St-Pierre. Cette famille qui devait s'illustrer au Manitoba venait de Beloeil et avait fait un séjour dans les Etats de l'Est des Etats-Unis avant de venir au Manitoba. Ovide Préfontaine et Adélinde Gratton furent donc mariés à Ste-Agathe, en 1888, en présence de M. l'abbé Samoisette, alors curé de cette paroisse encore jeune.

A St-Pierre

Peu de temps après son mariage, M. Ovide Préfontaine alla habiter St-Pierre. Il y devint un citoyen influent, homme d'affaires connu pour son habileté, son honnêteté, sa bonhomie et ses vertus sociales. Mme Préfontaine le seconda admirablement dans tous les domaines. Elle fut longtemps présidente des Dames de Ste-Anne de sa paroisse et, à ce titre, fut fréquemment appelée à seconder les efforts des autorités paroissiales et même civiles.

Douze enfants naquirent du mariage Ovide Préfontaine-Adélinde Gratton. Parmi les survivants signalons: Mme Noël Bougard (Laetitia), de la rue Aulneau, à St-Boniface, femme d'oeuvres bien connue; Amédée, retiré à St-Boniface: celui-ci et son épouse jouèrent un rôle important à St-Pierre; Charlemagne, dessinateur, de St-Boniface; Jean, pharmacien, directeur et propriétaire de la Pharmacie Préfontaine; Eugène, employé du corps militaire à Winnipeg; Edouard, médecin, établi à Greensboro, Caroline du Nord, en charge d'une importante institution médicale. Le Dr E. Préfontaine, gradué du collège de St-Boniface, est venu visiter sa vieille mère chaque année depuis qu'il est aux Etats-Unis. Les autres enfants de M. et Mme O. Préfontaine sont décédés à diverses époques.

Mme Préfontaine est la dernière survivante de ses frères et soeurs. Par contre, plusieurs Gratton, neveux et nièces, sont encore au Manitoba. Signalons MM. Ferdinand et Arthur Gratton, tous deux de Ste-Agathe; MM. Georges Gratton, représentant de la Sauvegarde en Saskatchewan, et Hermile, de Winnipeg. Mme Amable Toupin, de St-Boniface, et Mme Elphège Perron, sont aussi des nièces de Mme Préfontaine. Trois des frères et soeurs de Mme Préfontaine sont morts nonagénaires et deux autres octogénaires avancés.

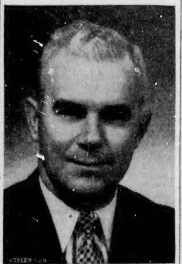
L'un des frères de Mme Préfontaine, Olindo Gratton, fut un sculpteur renommé qui professa à Montréal et qui a laissé des oeuvres remarquables. On lui doit les statues des douze apôtres, de grandeur imposante, qui dominent la cathédrale St-Jacques. Plusieurs neveux et nièces de Mme Préfontaine habitent encore la province de Québec.


Mme Ovide Préfontaine

Mme Préfontaine jouit d'une heureuse vieillesse, grâce aux bons soins dont l'entourent sa fille, Mme Bougard, et sa petite-fille, Gertrude. Elle est l'objet de la vénération de ses enfants, de ses neveux et nièces et d'un grand nombre d'amis. Après une longue vie de mérites, au cours de laquelle elle a rendu des services éminents à tous ceux qu'elle a connus, elle attend avec patience l'heure de la récompense.

Tous les amis des familles Préfontaine et Gratton sont heureux de s'unir aux enfants de Mme Préfontaine pour lui offrir leurs voeux les plus sincères à l'occasion de son 97e anniversaire de naissance et demander à Dieu de lui continuer Sa protection pendant de nombreuses années à venir.

(Communiqué)



A la séance de nomination tenue à l'hôtel de ville de St-Boniface le mardi 1er octobre, **M. Edouard Lambert** a été proposé de nouveau comme candidat au poste de commissaire d'école. Membre de la commission scolaire de St-Boniface depuis 8 ans, il briguera les suffrages lors de l'élection municipale qui se tiendra le vendredi 18 octobre.

Ancien élève de l'école Provencher et du collège de St-Boniface, père de quatre garçons, il est membre du Cercle Ouvrier depuis sa fondation, fait partie du Craftmen's Club de Winnipeg et est instructeur en nouveaux procédés typographiques aux cours du soir de l'école technique de Winnipeg.

Chez les damistes du Cercle Ouvrier

Le dimanche soir 22 septembre se réunissait chez M. Omer Grenon un groupe d'amis damistes, accompagnés de leurs épouses, pour présenter la coupe et les prix gagnés dans le dernier concours.

La coupe Lanthier, ainsi que le 1er prix, furent mérités par M. Omer Grenon; 2e prix, par M. Raymond Milette; 3e prix, par M. Albert Boutin. Félicitations à M. Albert Boutin d'avoir si bien réussi après un long séjour à l'hôpital.

Nous espérons qu'au prochain concours, la partie sera des plus contestée.

De la part des damistes, un sincère merci aux dames qui ont rendu la soirée des plus agréables par leur présence et aussi pour le succulent goûter qu'elles nous ont servi. Semblables remerciements à M. et Mme Omer Grenon pour leur chaleureux accueil.

Chevaliers de Colomb

Conseil Goulet no 3681

Sympathies

Nos sympathies au frère Jacques Senez qui vient de perdre son père.

Comité des jeunes

Le travail du chroniqueur est plaisant lorsqu'il a des faits à rapporter. Mais lorsqu'il n'a rien sous la main . . . ça prend une visite d'un Député de District pour le faire sortir de sa torpeur et le pousser à l'action. Bistouri, lui, étant un "vieux de la vieille", remplit l'espace alloué avec de petits sermons . . .

Quatre-vingt jeunes assistaient à la sortie du 26 septembre, organisée par le frère Emile Lafrenière et son comité. Cette première organisation, qui eut lieu au parc St-Vital, est très encourageante. Félicitations donc aux frères Denis Cadieux et F. Lebrun qui ont si magnifiquement secondé l'initiative du président du comité des jeunes!

Ce comité déborde d'énergie. Il a même organisé une patrouille d'école au Précieux-Sang. Voilà une autre entreprise qui ne tardera pas à porter des fruits!

Assemblées

La réunion semi-annuelle du Conseil d'Etat aura lieu dans nos salles à 12 h. 30, dimanche prochain.

Pour notre assemblée du 7 octobre, le Conférencier a invité le frère Bernard J. Kelly, avantageusement connu à Winnipeg pour son travail parmi les jeunes. Ce frère aura certainement des expériences très fructueuses à nous communiquer et les frères feraient bien d'assister en grand nombre à cette réunion.

RIGOLETTO.

Précieux-Sang

Le R. P. Aurèle Lemoine, O.M.I., curé de la paroisse du Précieux-Sang, bénissait les fiançailles de M. Joseph Lapointe et de Mlle Jeannine Sanche, le mercredi soir 2 octobre.

Ligue de 5 quilles du Précieux-Sang

Equipe	Pts
Aces	43
Les Joyeux	39
Les Météors	37
Sunshine	32
Toupin Lumber	29
Royals	27
Hirondelles	26
Leo's Electric	18
Dames:	
H 1 P — E. Bruneau	258
H 3 P — E. Bruneau	558
Hommes:	
H 1 P — A. Girard	325
H 3 P — A. Girard	766
Equipes:	
H 1 P — Les Joyeux	1039
H 3 P — Les Joyeux	2647

PETITE NOTE

Le grand thé-bazar des dames auxiliatrices du Service du Bien-être social et de Mme J. C. Davis aura lieu de 2 h. à 9 h., le mercredi 16 octobre, au Cercle Ouvrier St-Joseph.

Cité de St-Boniface

Nominations — 1er octobre 1957

CONSEIL DE VILLE

	Proposeur	Secondeur
Quartier no I		
De Caigny, Jules	J. Fleming	S. Nuytten
Guyot, Gilles-Roger	Geo. Grant	M. Van Buckenhout
McKall, Peter	C. Turner	W. Karpiak
Quartier no II		
Boisselle, Henri	J.-L. Trudeau	J.-E. Laflamme
Parent, David-D.	L.-A. Collette	S. Fontaine
Quartier no III		
Guay, Joseph-Philippe (élu par acclamation)	S. Garet	A.-J. Paul
Quartier no IV		
Ursel, Charles Arnold (élu par acclamation)	A. E. Davis	L. C. Waugh
Quartier no V		
Appleby, William Richard (élu par acclamation)	G. A. Christie	J. A. Stewart

COMMISSIONS SCOLAIRES

District Scolaire de St-Boniface no 1188
(Deux commissaires à élire)

Bourrier, Adrien-Louis	C.-E. Huot	W. G. Evans
De Cruyenaere, George M.	F. R. Woodley	L. M. Boisselle
Lambert, Edouard-J.	L. Deniset	C. Prud'homme
St-Hilaire, Joseph-Edouard	G.-A. Guilbault	D.-A. Dupas
Marcoux, Laurent-G.	Henri d'Eschambault	L. Desjardins

District Scolaire de Norwood no 2113

Friesen, Randolph M. (élu par acclamation)	K. C. Whitney	W. J. Dorrian
Kennedy, Frank P. (élu par acclamation)	J. C. Druwe	P. Wilson



Sur cette photo l'on voit **S. Exc. Mgr Maurice Baudoux** qui bénit la nouvelle école paroissiale de l'Assomption, à Transcona, événement qui fait bien saisir la détermination des catholiques de donner une éducation chrétienne à leurs enfants à même leurs propres ressources, en plus des taxes qu'ils paient pour l'école publique. (Photo Winnipeg Tribune)

Bénédiction et ouverture officielle de la nouvelle école de Transcona

TRANSCONA — Environ 1,000 personnes se réunissaient dimanche dernier à Transcona pour la bénédiction solennelle de la nouvelle école de l'Assomption. S. Exc. Mgr Maurice Baudoux bénit l'école et l'hon. D. L. Campbell, premier ministre du Manitoba, présida à l'ouverture officielle.

La solennité de la cérémonie fut rehaussée par la présence de plusieurs membres du clergé, de membres de la législature manitobaine, des conseillers de la ville et des commissaires d'écoles. Les choeurs de chant des Chevaliers de Colomb et des enfants de l'école ont chanté des chants appropriés pendant la bénédiction de l'école.

Plusieurs orateurs

M. Paul Martin agissait comme maître de cérémonies. M. Ulysse Lamoureux, doyen de la Commission scolaire de l'Assomption, souhaita la bienvenue à tous en français et en anglais. M. Arthur Day, président de la Commission scolaire du district no 39 de Transcona, transmit les souhaits de la commission: "L'ouverture de votre belle école neuve est une marque de plus des progrès dans notre communauté".

L'inspecteur d'école, M. D. H. Stewart, déclara que cette école neuve permettrait aux religieuses de fournir un enseignement encore plus adéquat aux enfants.

M. l'abbé J. Bellavance, curé de 1934-1956, exprima sa joie de voir ce bel édifice et remercia chaleureusement tous ceux qui avaient tellement travaillé à prélever les fonds nécessaires à la construction de la nouvelle école.

Mgr Clovis Paillé, curé de 1920-1934, retraça l'historique de l'école. Le grain de sénevé fut semé en 1921. La première école était petite et sans nom. C'était en 1924 qu'on ouvrait la vieille école actuelle. Les Soeurs Oblates en acceptèrent la direction et firent toujours preuve de dévouement inlassable, surtout lors de la "crise de '29". Voilà que maintenant, dit l'orateur, nous en sommes à des temps plus favorables: le grain de sénevé a produit un bel arbre.

M. A. R. Paulley, M.L.A., souligna le fait que plusieurs anciens élèves de l'école de l'Assomption se sont signalés dans les arts et autres champs d'activités; il ajouta que les élèves actuels ont beaucoup plus d'avantages que leurs prédécesseurs.

Félicitations méritées

"Quand on veut, on peut", affirma S. H. le maire J. S. Johnston. Il félicita les paroissiens de Notre-Dame de l'Assomption pour l'oeuvre magnifique accompli, grâce à leur initiative personnelle. Il reconnut les excellentes relations qui règnent entre la paroisse et la municipalité, ainsi que la contribution de l'école-paroisse à Transcona, sans rémunération financière: "Vous nous avez épargnez de l'argent, dit-il, et nous vous souhaitons plein succès".

L'hon. W. C. Miller, ministre de l'Education, déclara "qu'il est difficile pour une commission scolaire d'accomplir ce que vous avez accompli. Pour avoir une bonne école il faut avoir de bons professeurs, des parents et des élèves compréhensifs, soit tout un ensemble propice à la formation de citoyens canadiens, imbus de christianisme".

M. B. R. Wolfe présenta ensuite l'hon. D. L. Campbell qui offrit ses félicitations à ceux dont les sueurs et le temps avaient rendu possible l'ouverture de l'école. Il confessa son admiration pour les religieuses et leur oeuvre. "L'éducation, déclara-t-il, a tellement plus d'importance et est tellement plus nécessaire aujourd'hui qu'elle l'était il y a quelques années". Il avoua son plaisir et l'honneur qu'il éprouvait de présider à l'ouverture officielle de l'école.

M. l'abbé W. J. Szumski, curé actuel, remercia individuellement les orateurs invités et aussi ceux qui contribuèrent aux fonds de construction, de même que les religieuses, les Chevaliers de Colomb, la Ligue des Femmes Catholiques et tous ceux qui ont aidé l'oeuvre.

Sacrifices financiers

S. Exc. Mgr M. Baudoux offrit des mots d'encouragement aux paroissiens. Il déclara: "L'expérience de 20 siècles a démontrer que là où l'éducation n'est pas fondée sur la préoccupation constante d'un culte dû à Dieu, il ne peut y avoir d'éducation chrétienne et conséquemment de citoyens chrétiens". "La population catholique de Transcona a dépensé $250,000 pour le soutient de son école. Nous prions et souhaitons, avec beaucoup d'optimisme, que vienne le jour où nous ne serons plus tenus de débourser le double de ce que paient nos concitoyens, pour avoir des écoles qui répondent à la dictée de nos consciences. La hiérarchie du Manitoba a demandé de prier pour nos enfants d'école de telle sorte que l'on puisse trouver un remède à tout ce qui n'est pas juste, et pour que cette école, et d'autres semblables, puissent jouir de l'aide nécessaire".

L'école de l'Assomption comprend six classes (8 grades), deux bureaux et un soubassement (97 par 55 pieds) qui servira d'auditorium. La charpente de l'édifice est de bois avec structure de fer et béton armé. "Stucco" et briques présentent un heureux coup d'oeil. Il y a chauffage à l'huile, eau chaude et système de ventilation. L'éclairage des classes est assuré par des fenêtres des plus pratiques. Les portes des classes ouvrent indirectement sur le corridor sur un pan de mur diagonal.

Un peu d'histoire

L'histoire de l'école de l'Assomption remonte à l'année 1913, alors que S. Exc. Mgr Adélard Langevin, O.M.I., archevêque de St-Boniface, faisait sa première visite pastorale à Transcona. A l'occasion de cette visite, il exprima son ardent désir de voir une école paroissiale s'élever à Transcona.

A M. l'abbé J. E. Leé, fondateur de la paroisse, incomba la lourde tâche du pionnier; il y travailla de 1911 à 1913. M. l'abbé L.-G. Bélanger, qui le remplaça en 1913, prit en main l'organisation et le développement de la communauté croissante.

En 1920, M. l'abbé Clovis Paillé fut nommé curé de la paroisse de l'Assomption. C'est sur ses épaules que tomba la tâche de l'organisation d'une école paroissiale. Humbles débuts! L'école ne reçut d'abord que les commençants, puis graduellement, d'année en année, les grades s'ajoutèrent aux grades.

Entretemps, on avait acheté un édifice, le "Summerville Hall", qui fut transporté sur le terrain de l'église; on le transforma, et c'est ce qui a servi d'école jusqu'à ce jour.

Les Soeurs Oblates acceptèrent la direction de l'école. La Rév. Marie-St-Adélard en fut la première supérieure.

La quatrième classe s'ouvrit en 1930.

Années difficiles

Malheureusement, des années difficiles suivirent. L'existence de l'école fut menacée par la dépression de 1930. Le coût d'entretien devint très lourd à porter, et la Commission scolaire de l'école dut opter pour la fermeture de l'école, pour une période de temps indéfini. On fit ensuite parvenir à la Commission scolaire de Transcona un avis annonçant l'enregistrement de 125 élèves de l'Assomption. Le 3 juillet 1932, les religieuses furent averties de la fermeture définitive de l'école.

Cependant, grâce à une exemption de taxes, accordée par la ville, et grâce aussi aux dons reçus de la paroisse et d'au-delà, l'école put tout de même rouvrir ses portes en septembre.

En 1934, M. l'abbé Joseph Bellavance remplaça M. l'abbé Clovis Paillé. Graduellement, durant ses 22 années à la tête de l'administration, M. l'abbé Bellavance parvint à assurer définitivement la survie de l'école et à arrondir la somme des recettes paroissiales. A son départ, les coffres de la paroisse contenaient près de $24,000. Il laissait en plus, des espoirs de réalisations concrètes pour un avenir rapproché.

M. l'abbé W. J. Szumski fut nommé à l'administration de la paroisse en 1956. Dès le début de 1957, une campagne de souscriptions fut lancée sous la direction experte de M. W. B. Everton. Les résultats encourageants de cette campagne, doublés de l'aide reçu des Chevaliers de Colomb et de la Ligue des Femmes Catholiques, ajoutèrent au capital de la paroisse le complément requis pour permettre de commencer la construction d'un école d'une valeur de $100,000. Les chantiers de construction furent ouverts au mois de mai, et l'école était complétée à temps pour l'ouverture régulière des classes.

Le 3 septembre, 162 garçons et filles catholiques de Transcona connurent l'enthousiasme d'une nouvelle école, d'une nouvelle classe. L'atmosphère a bien changé; les religieuses et les élèves sont les premiers à s'en réjouir.

L'école paroissiale de l'Assomption comprend les grades 1 à 8 inclusivement. On parle d'en ajouter, dès l'an prochain, et d'entrer dans la catégorie "High School".

La nouvelle école de l'Assomption est le produit d'années laborieuses, d'une administration prudente, de la générosité des institutrices, des parents catholiques et de bienfaiteurs insignes.

— La science est bonne; aimons la science; mais ce qui est mauvais c'est la philosophie athée que l'on veut indûment et perfidement en déduire.

Mgr BAUNARD.



M. George De Cruyenaere a posé sa candidature à l'élection des commissaires d'école de St-Boniface qui aura lieu le vendredi 18 octobre. Ancien élève de l'école Provencher et du collège de St-Boniface, ancien combattant, ayant fait partie de la R.A.F., il est membre du Club Belge, Chevalier de Colomb et membre-fondateur du "Windsor Park Community Association". Il habite, avec sa famille de quatre enfants, le nouveau quartier sud de St-Boniface.

Chevaliers de Colomb

Conseil St-Boniface no 3158

Depuis tant d'années que nous entendons nos membres se plaindre du local qui brille par son absence, nous aurions cru que le sujet annoncé dans la dernière lettre du Grand Chevalier aurait provoqué une réaction sinon enthousiaste, au moins palpable. Ladite missive a dû atteindre les aveugles et les illettrés seulement. Maintenant que les frères se sont remis du choc initial, il est encore temps de venir poser des questions et d'offrir des idées et suggestions.

Frères, venez prêter main-forte à votre exécutif à la prochaine assemblée. C'est une entreprise de haute envergure qui devra être étudiée à fond.

Sympathies

Nous offrons nos sincères sympathies à la famille Bétournay si cruellement éprouvée le 24 septembre dernier. Le défunt a certainement laissé un beau souvenir.

Nos malades

Nous apprenons que le frère J. Bonin, après un séjour à l'hôpital Deer Lodge, est maintenant en convalescence chez lui. Nous aimerions lui souhaiter un prompt rétablissement. Nous profitons de l'occasion pour le féliciter du beau travail qu'il a fait dans le passé pour nos malades.

75e anniversaire

Nous rappelons encore aux frères le "Columbus Day Dinner and Social" qui sera tenu le samedi 5 octobre. Voici une belle occasion qui se présente pour rencontrer les frères des autres conseils et leurs dames. Il reste encore quelques billets. Signalez CHapel 7-8796 chez notre Grand Chevalier. Hâtez-vous, et si cela vous accommode, nous pourrons livrer les billets à domicile.

Visite à la Croix-Rouge

Le lundi 4 novembre, les donateurs de sang auront l'occasion de se rencontrer encore une fois au centre de la Croix-Rouge situé sur la rue Osborne à Winnipeg. Le pèlerinage habituel suivra. Le "Trouble Shooter" a décidé que ses services en cette occasion seraient indispensables. En passant, ce dernier s'inquiète du confort des retardataires cet hiver au nouveau local. Pour plus de détails, demandez lui à la prochaine assemblée ce qu'il pense des vestibules ou "tambours".

Prochaine assemblée

Il y aura installation des officiers à la prochaine assemblée. Ne manquez pas cette cérémonie imposante.

En somme, les présences aux assemblées se maintiennent tant qu'au nombre et à la qualité, mais ça pourrait toujours s'améliorer. Ceux qui n'avancent pas reculent . . .

APRES TOUT.



M. Joseph-P. Guay, échevin réélu du quartier no 3 de St-Boniface, a accepté la présidence de la souscription de CKSB pour la paroisse de St-Boniface.



Cité de Saint-Boniface
Avis d'améliorations locales

AVIS est par les présentes donné, qu'en vertu d'un contrat conclu par la Cité de St-Boniface avec Ladco Company Limited, en date du 19 janvier 1956, et selon un plan déposé à l'Hôtel de Ville, la Cité de St-Boniface a décidé d'exécuter et exécutera les améliorations locales suivantes:

1) Construction d'égouts d'orage, de tronc principaux, de tronc secondaires, d'égouts d'embranchement d'orage, de tronc sanitaires, secondaires et latéraux;
2) Un déversoir et conduit sous pression;
3) Pavage des rues principales et des rues et ruelles secondaires;
4) Construction de trottoirs sur les rues principales;
5) Boulevards sur les rues principales et secondaires;
6) Installation de lampadaires ornamentaux sur les rues principales et secondaires;
7) Construction de trottoirs et de sentiers publics;
8) Etablissement de parcs publics.

au coût d'environ $29.51 le pied, ou $8,496.95 l'acre

et prélèvera le coût de ces améliorations contre les propriétés qui en bénéficieront, i.e.

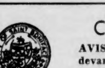
Les terrains bordés à l'est par le chemin Dawson, au nord par le chemin Niakwa, à l'ouest par les limites nord des Lots 312, 306 et 298 dans le Plan 433, et au sud des limites nord des Plans 1486 et 1495, à l'exception de ce qui suit: les terrains dans les Plans 1486 et 1495, et les terrains entre la limite est de l'avenue de Bourmont et la limite ouest du chemin Speers ayant frontage sur le chemin Elisabeth à une profondeur de 130 pieds; les terrains dans le Lot 290 Plan 433 ayant frontage sur le chemin Speers à une profondeur de 150 pieds, et les terrains dans le Plan 5910 situés au nord de la ruelle sud de Bernier Bay South (à l'exception toutefois des propriétés qui ont été achetées de Ladco Company Limited, ou de leurs agents, contre lesquelles le coût de ces améliorations a déjà été absorbé par ladite compagnie ou de ses agents)

comme une taxe de frontage, et / ou sur une base d'acre, selon le cas, pour une période de DIX (10) ans, à partir de l'année suivant l'achèvement de ces travaux, à moins que la majorité des propriétaires des terrains en question, représentant trois-cinquièmes (3/5) de la valeur de ces propriétés, basée sur le dernier rôle d'évaluation de la Cité, ne protestent au Conseil contre l'exécution de ces projets en dedans d'un mois de cet avis.

Pour plus amples détails, s'adresser à l'Ingénieur du Département des Travaux publics, M. Joseph BOCKSTAEL, à l'Hôtel de Ville.

PAR ORDRE
Maurice PRUD'HOMME
greffier

Hôtel de Ville, St-Boniface
le 1er octobre 1957.



Cité de Saint-Boniface

AVIS relativement à un règlement d'école devant être soumis au vote des électeurs de l'arrondissement scolaire de St-Boniface no 1188.

Un règlement pour autoriser une dépense de deux cent quatre-vingt-cinq mille ($285,000.00) dollars par le District Scolaire de St-Boniface no 1188, pour l'érection et l'aménagement d'une nouvelle école de treize pièces dans Windsor Park et d'une nouvelle école de six pièces dans la partie nord dudit District Scolaire de St-Boniface no 1188.

AVIS est par les présentes donné qu'un règlement (no 113) du District Scolaire de St-Boniface no 1188 sera soumis, en vertu du règlement no 3943 de la Cité de St-Boniface, au vote des électeurs dudit district scolaire, dûment qualifiés à voter sur ce règlement selon l'"Acte des Ecoles Publiques", à l'heure et aux endroits indiqués plus bas.

Le but dudit règlement no 113 du District Scolaire de St-Boniface no 1188 est de contracter une dette de deux cent quatre-vingt-cinq mille ($285,000.00) dollars, par l'émission et la vente de débentures, pour l'érection et l'aménagement d'une nouvelle école de treize pièces dans Windsor Park et d'une école de six pièces dans la partie nord dudit district scolaire, au coût de deux cent quatre-vingt-cinq mille ($285,000.00) dollars.

Le vote des électeurs ayant droit de vote sur ledit règlement aura lieu le VENDREDI 18 OCTOBRE A.D. 1957, à partir de neuf heures dans la matinée jusqu'à huit heures du soir le même jour, aux bureaux de votation dans les subdivisions suivantes:

Subdivisions électorales

Quartier no 1 — Sub. élec. no	1—Eglise belge du Sacré-Coeur, 501, rue Plinguet
Quartier no 1 — Sub. élec. no	2—Club St-François, 1037, chemin Dugald
Quartier no 1 — Sub. élec. no	5—9, Mohawk Bay, Niakwa Park
Quartier no 1 — Sub. élec. no	6—Ecole Frontenac, Autumnwood Drive
Quartier no 1 — Sub. élec. no	7—Ecole Béliveau, chemin Speers
Quartier no 2 — Sub. élec. no	8—Salle des Canadiens de Naissance, 230, avenue Provencher
Quartier no 2 — Sub. élec. no	9—Ecole Marion, rue des Meurons
Quartier no 3 — Sub. élec. no	10—Institut Collégial Provencher
Quartier no 3 — Sub. élec. no	11—Hospice Taché
Quartier no 3 — Sub. élec. no	12—Salle Berry, 148, rue Berry

Toute personne désireuse d'opposer ledit règlement, en entier ou en partie, devra faire une soumission y relative au juge de la Cour du Banc de la Reine, siégeant à St-Boniface, en dedans des deux semaines qui suivent la publication de cet avis — qui se fera une fois la semaine pendant trois semaines consécutives — dans les hebdomadaires connus sous le nom de **La Liberté et le Patriote** et **The Norwood Press**, autrement il sera trop tard pour faire ses réclamations.

Le maire de la Cité pourra, si requis, nommer par écrit deux personnes intéressées au règlement, en faveur ou contre, à être témoins de la votation, aux bureaux de votation, et au comptage final des votes.

Cet avis est donné au nom du et par le Conseil de la Cité de St-Boniface.

DONNE à St-Boniface, Manitoba, ce vingt-quatrième jour de septembre, A.D. 1957.

PAR ORDRE
Maurice PRUD'HOMME
Greffier

AU SERVICE DE CKSB POUR MIEUX VOUS SERVIR

Roland Couture
directeur-gérant



Raoul Normandeau
gérant des ventes



Madeleine Painchaud
chef - rédaction commerciale



Flore Toupin
secrétaire



Yves Savignac
ingénieur en chef



Yves Remillard
technicien

Vous ouvrez votre appareil le matin et pendant vingt heures consécutives vous entendez des émissions qui, tantôt vous amusent, vous instruisent et vous édifient. Avez-vous jamais pensé à tout ce que cela représente de travail de préparation? Quand vous dégustez un fruit, vous savez bien qu'il a mis des semaines à se former. Ainsi une émission d'une demi-heure suppose des heures de préparation. C'est si facile de s'asseoir, d'écouter et même de critiquer . . . en oubliant le travail qui a précédé. Plus soignée est la préparation, meilleure est l'émission. Et n'allez pas croire que c'est toujours chose facile. Il s'agit la plupart du temps de détails qui exigent une application constante de l'esprit et qui fatiguent bien plus qu'on ne saurait le croire.

L'horloge n'attend pas et quelles que soient les dispositions de celui qui est chargé de l'émission, il ne doit jamais perdre de vue que le commanditaire et les auditeurs s'attendent à ce qu'il y a de mieux. C'est dire que ceux qui vous servent par la radio ont une grande responsabilité. Même lorsqu'ils ont bien travaillé, ils ne sont jamais sûrs d'avoir frappé la note juste, car les auditeurs exigent toujours plus. Travail énervant s'il en est un et qui use son homme.

Dans quelles conditions physiques travaillent les employés de CKSB? Vous êtes-vous jamais posé cette question? Avez-vous jamais visité les locaux dans lesquels quelque 22 employés travaillent du matin au soir? Vous avez sans doute remarqué que l'espace est très restreint, que les murs ne sont pas à l'épreuve du son et que par conséquent il doit être fatiguant de travailler dans une atmosphère aussi bruyante. Ce n'est pas exagérer que de dire: ces conditions ne favorisent pas la réflexion nécessaire à ceux qui doivent trouver de nouvelles formules pour les émissions journalières. Quand on songe que cette situation dure depuis onze ans, il y a lieu de féliciter ceux et celles qui reviennent chaque matin pour se fatiguer à votre avantage.

Devrait-on parler de la discothèque? C'est à se demander si vraiment elle existe. Il y a bien des disques . . . environ 40 mille sélections, mais tout cela est rangé dans un petit corridor où l'on s'attendrait plutôt à trouver époussettes et balais. La situation est rendue plus tragique encore par le fait qu'elle se trouve au second étage alors que les studios sont au premier. Je ne saurais vous dire combien de fois par jour les annonceurs descendent ou montent ce vilain escalier, mais je leur donne toute ma sympathie. C'était bon pour un début, alors qu'il s'agissait de se tailler une place au soleil; aujourd'hui, il me semble qu'il est de l'intérêt financier du poste tout autant que des employés de faire des changements, d'agrandir les bureaux et de construire une discothèque. L'effort des employés sera moins épuisant et leur travail encore plus soigné.

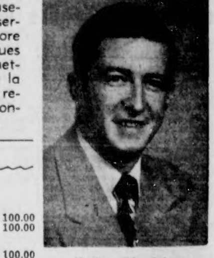
Ce n'est pas question de suivre la mode et de rechercher le luxe pour le luxe, mais tout simplement de remédier à une situation qui n'est plus supportable.

C'est votre poste et vous avez droit de savoir ce que l'on entend faire avec l'argent qu'on vous demande. Une fois mieux informés de tous ces problèmes, vous souscrirez plus généreusement pour que tous ceux qui vous ont si bien servis dans le passé continuent de le faire encore mieux dans le futur. Si vous aviez vécu quelques semaines à CKSB, vous n'hésiteriez pas à admettre que des améliorations s'imposent et que la présente souscription a sa raison d'être. Pour reprendre les mots de Sir Winston Churchill: "Donnez-nous les outils et nous ferons le travail".



Denis Belair
directeur des programmes







Maxime Désaulniers
chef du service de l'information



Valmore Gervais
rédacteur au service de l'information



Georges Paquin
annonceur

René Chartier
annonceur de relève



Ubald Laurencelle
annonceur

Souscriptions reçues

St-Boniface	
M. l'abbé Deniset-Bernier	75.00
M. l'abbé Henri Perron	100.00
Mme Délia L'Heureux	25.00
F. J. Tonkin	500.00
M. et Mme Siméon Garet	15.00
Mgr Charles Désorcy	100.00
Mlle Madeleine Painchaud	50.00
M. et Mme W. Lavallée	50.00
E. Laurin	10.00
St-Jean-Baptiste	
Mgr H. Lapointe	100.00
Dr J.-H. Boucher	100.00
St-Eugène	
M. l'abbé L. Turcot	100.00
La Salle	
M. l'abbé A.-H. Laurin	100.00
St-Vital	
Mgr Clovis Paillé	100.00
St-Emile	
M. l'abbé d'Eschambault	100.00
St-Norbert	
M. l'abbé A. Hébert	100.00
St-Claude	
Mme J.-Xavier Philippe	10.00
Ste-Geneviève	
Ferdinand Fiola	5.00
Ross	
Robert Rozière	25.00
Alphonse Duhamel	10.00
M. et Mme A. Bourgouin	10.00
Mme Julie Duhamel	6.00
Ed. Boisjoli	5.00
Philippe Ross, père	5.00
Anthony Mymryk	5.00
Emilien Gauthier	5.00
Swan Lake	
Mgr Diederichs	100.06
St-Adolphe	
François Legal	50.00
M. l'abbé L. Rivard	25.00
Mlle Albina Campeau	20.00
Powerview	
Jos. Bouthillier	5.00
Jim Désilets	5.00
Léo Gervais	10.00
Jean Péreux	5.00
S. Guénette	3.00
Armand Désilets	10.00
Georges Cyr	5.00
Paul Fisher	5.00
F. Lafrance	5.00
A. Lavoie	5.00
Mme Flore Brun	7.00
Normand Berthelet	5.00
Régis Rheault	5.00
Camille Ste-Croix	5.00
D.-J. Beaudet	10.00
Richer	
Patrice Paillette	3.00
Dédius Faucher	5.00
J.-Paul Lanouette	5.00
Napoléon Nault	5.00
Félix Saindon	5.00
Stanislas Phaneuf	5.00
Arthur Gendreau	5.00
Georges Lavack	5.00
Robert Berger	5.00
Antonin Chaput	10.00
Flavien Chaput	5.00
Sanatorium St-Vital	
Mme Flavie Chèvrefils	5.00
Winnipeg	
J.-D. Doiron	25.00
Dr Dandeneault	50.00

Pine Falls	
Zéphirin Papineau	10.00
Joseph Tremblay	10.00
Maurice Dansereau	10.00
Mlle Maria Piché	50.00
Mlle Alice Grégoire	5.00
St-Georges	
Oscar Dubé	12.00
J.-E. Beaubien	5.00
Victor Vincent	5.00
Arthur St-Pierre	5.00
André St-Pierre	5.00
Mme Georgina Vincent	5.00
Henri Desautels	5.00
Raoul Boisjoli	5.00
Mme J.-A. Desautels	5.00
Alfred Guimont	5.00
Mme Claire Vincent	10.00
René Vincent	5.00
Mme Fébronie Dupont	5.00
Adélard Courcelles	5.00
Honoré Dupont	5.00
Elphège Cayé	5.00
N.-D.de-Lourdes	
M. l'abbé O. Larochelle	100.00
Stead	
Pierre Leclerc	5.00
Suzanne Laurencelle	5.00
Ste-Rose-du-Lac	
François Legal	10.00
Bagot	
M. et Mme F. Roy	40.00
St-Laurent	
Mme Marie-A. Kerbrat	100.00
Holland	
M. l'abbé P. Raymond	75.00

Somerset	
C.-E. Champagne	100.00
M. l'abbé O. Moquin	100.00
South Junction	
M. l'abbé P. Carrier	100.00
Haywood	
Mme Marie Balez	10.00
La Broquerie	
Philéas Gagnon	25.00
Lionel Langelier	10.00
L.-J. Granger	10.00
Mme René Mignot	10.00
Mme Louis Tétreault	10.00
Arthur Balcaen	10.00
Léo Nadeau	10.00
Joseph Balcaen	10.00
Joseph Beaupré	25.00
Léo Langelier	10.00
Cyprien Savard	5.00
Mme Anne Beauchemin	5.00
Mme Alfred Choiselat	10.00
Mlle Marie-A. Granger	5.00
Edouard Taillefer	5.00
Alphonse Boily	20.00
Arthur Boily	20.00
Arthur Boily	10.00
Pierre Boily	5.00
Gualbert Nadeau	25.00
A. Grimard	5.00
C. Jolicoeur	10.00
Henri Brémaud	5.00
Mme Alex. Jodoin	10.00
Louis Cyr	10.00
J.-E. Bohémier	20.00
Ed. Fisette	5.00
Mme M.-L. Vielfaure	10.00
Mme O. Balcaen	10.00
Bernard Fournier	5.00
Paul Nadeau	5.00
J.-G. Nadeau	5.00
Edgard Freynet	10.00
Oscar Gagnon	10.00
Lucien Carrière	5.00
E. Gauthier	15.00
R. Gauthier	5.00
C. Boily	10.00
D. Nadeau	5.00
M. Boily	5.00
A. Fournier	5.00
J.-L. Lord	5.00
A. Nadeau	5.00
E. Boily	10.00
Etienne Fournier	5.00
René Simard	10.00
Gérard Tétrault	30.00
Louis Laurencelle	10.00
Laurent Dubé	20.00
J.-O. Verrier	10.00
Eugène Verrier	5.00
Joseph Tétrault	25.00
Philippe Laramée	10.00
Hector Normandeau	15.00
E. Decelles	6.00
Roger Boily	20.00
Narcisse Fournier	10.00
Joseph Cyr	20.00
Albert Vielfaure	25.00
Aimé Vielfaure	25.00
Joseph Pelletier	5.00
Lucien Laramée	5.00
Ange-Albert Rocan	5.00
Fernand Balcaen	5.00
Joseph Fabas	5.00
Aimé Charrier	5.00
Eugène Laurencelle	5.00
Louis Granger	10.00
Mlle Lucille Freynet	5.00
Mme Rosa Freynet	5.00
Adélard Jolicoeur	5.00
Eloi Gagnon	10.00



Germaine Chaput
rédaction commerciale

Constance Gendron
rédaction commerciale

Cécile Fredette
réceptionniste

Mme Marcelle Gaudry
secrétaire suppléante

Léonard Gratton
technicien

Jean Gagné
technicien



Mme Marie Fournier
discothécaire

Message du président

(Aux mères de famille)

Il ne m'appartient pas de vous donner des leçons. Je veux vous dire, tout simplement, la confiance que nous mettons en vous, en ce qui concerne notre campagne de souscription.

A voir agir les enfants, à juger de leurs réactions devant les événements de la vie, on peut se faire une idée assez juste de l'atmosphère dans laquelle ils ont grandi et quelles mères les ont formés.

Les leçons que vous donnez à vos fils et à vos filles sont les plus impressionnantes et les plus durables parce qu'elles vont tout droit au coeur.

Plus que nous, les hommes, vous connaissez la force des choses répétées; c'est pourquoi vous racontez les mêmes contes et chantez les mêmes chansons à vos petits. C'est pourquoi aussi vous êtes plus à même de juger de l'importance d'un poste de radio qui, par ses émissions de tous les jours, vient renouveler l'esprit de vos foyers et apprendre de nouveaux refrains aux coeurs qui s'ouvrent à la vie. Je suis convaincu que vous pouvez faire énormément pour nous aider dans cette campagne de souscription. En plus de voir à ce que l'appareil récepteur soit syntonisé à CKSB, vous pourrez suggérer à vos maris abattus par les contretemps, mille et un petits moyens de réaliser le montant qu'ils aimeraient souscrire pour leur poste.

Puisque vous entendez CKSB plus que tous les autres membres de la famille, faites-le connaître à vos gars et à vos filles. Dites-leur comme ils ont de la chance en l'an 1957 alors qu'il y a quinze ans passés il n'y avait pas dans toutes les provinces de l'Ouest, un seul poste pour nous donner des émissions françaises soignées et à longueur de jour. Ce que nous avons aujourd'hui est le fruit des efforts d'un peuple pauvre d'argent mais riche de coeur et de ténacité.

Suggérez le sacrifice de quelques dollars aux plus grands et de quelques sous (les leurs) aux plus jeunes. Ils ont bon coeur, mais la faiblesse de leur vouloir les empêche de voir les choses essentielles en premier lieu.

En un mot, si vous, les mamans, prenez la souscription à coeur, elle sera un succès parce que sous votre influence, elle deviendra l'affaire de toute la famille.

Sans quitter vos foyers, vous pouvez faire plus que les meilleurs percepteurs. Nous comptons sur votre discrétion et votre savoir-faire. Les coeurs que vous aurez touchés ne sauront pas reculer devant l'effort qui s'impose.

Nos patrons d'honneur

Dr Henri Guyot, St-Boniface
Dr Paul L'Heureux, St-Boniface
Dr A.-G. Dandenault, Winnipeg
Dr André Molgat, Winnipeg
Dr G. Normandeau, St-Boniface
Dr R.-G. d'Agincourt, St-Boniface
Dr Patrick Doyle, Ste-Anne-des-Chênes
Dr Hubert Delaquis, Notre-Dame-de-Lourdes
Dr Robert Lafrenière, Ste-Anne-des-Chênes
Dr Georges Sabourin, St-Pierre-Jolys
Dr Réginald Champagne, Elie
Dr G.-M. LaFlèche, Winnipeg
Dr J. Picard, Winnipeg
Dr E.-T. Etsell, Winnipeg
Dr Yves Joubert, Winnipeg
Dr Gérard Létienne, St-Boniface
Dr L. Gendreau, Ste-Rose-du-Lac
Dr J. Boucher, St-Jean-Baptiste
Dr A. Laurin, dentiste, St-Boniface
Dr A.-E. Bourgeois, dentiste, St-Boniface
Dr A.-S. Lachance, dentiste, St-Boniface
Dr Julien Joyal, dentiste, Selkirk
Dr E.-J. Jarjour, dentiste, St-Boniface
Dr E.-G. Jarjour, dentiste, St-Boniface
M. Léo Remillard, St-Boniface
M. Brunelle Léveillé, St-Boniface
M. Guy Morier, St-Boniface
M. Edouard Lambert, St-Boniface
M. Joseph Rodrigue, St-Boniface
M. Lucien Daoust, St-Boniface
M. J.-R. Stanners, optométriste, St-Boniface
M. Henri d'Eschambault, St-Boniface
M. Pierre Raimbault, St-Boniface
M. Clément Benjamin, St-Boniface
M. Joseph Boux, St-Boniface

Mme Catherine Tremblay, d'Elie, est décédée à l'âge de 86 ans

ELIE — Le dimanche 22 septembre est décédée, à l'âge de 86 ans, Mme Catherine Bernardin-Tremblay. Elle naquit le 18 octobre 1871 à St-Ménard de Warwick, P.Q.

La défunte laisse dans le deuil un fils, Gabriel Bernardin, de St-Boniface; une fille, Mme Lionel Desilets; trois frères, Henri Bernardin, de St-Eustache, Edouard Bernardin, d'Elie, et Jean-Baptiste Bernardin, de Californie; trois soeurs, Mmes Xavier Bouchard et Denis Beaudin, de Maillardville, C.-B., et Mme Rosa Bourdon, de Californie; treize petits-enfants et douze arrière-petits-enfants.

Mme Tremblay appartenait à la congrégation des Dames de Ste-Anne et au Tiers-Ordre.

Les funérailles eurent lieu le mardi 1er octobre en l'église d'Elie. Le service fut chanté par le neveu de la défunte, le R. P. Robert Bernardin, O.M.I., de la réserve de Roseaux, assisté de MM. les abbés H. Roy, curé d'Elie, et G. Gervais, curé de St-Eustache, comme diacre et sous-diacre.

Les porteurs étaient MM. Armand, Laurent, Lionel, Eugène, Wilfrid et N. Bernardin.

Thé et bazar

Les dames catholiques de la paroisse d'Elie annoncent qu'il y aura un thé et un bazar au profit de l'église le vendredi 1er novembre, de 2 h. à 4 h. p.m., à la "Georgian Room" (5e étage) de la Baie d'Hudson. Bienvenue à tous.

Le mariage Lafrenière-Thèvenot célébré en l'église de Somerset

Le samedi 21 septembre, M. l'abbé O. Moquin, curé, bénissait, en l'église de la Nativité, le mariage de Mlle Yvette Thévenot, fille de M. et Mme Louis Thévenot, avec M. Aristide Lafrenière, fils de M. et Mme Alex. Lafrenière, de Somerset.

La mariée était vêtue d'une longue robe de satin, recouverte de tulle et point d'esprit. Les longues manches se terminaient en pointes de lys. Son voile de dentelle était garni de perles. Son bouquet se composait de roses Sweetheart et de guirlandes de rubans, garnis de boutons de roses.

La dame d'honneur était Mme Leona Baudin, de Montmartre. La fille d'honneur revêtait une robe trois-quarts en taffetas, recouverte en tulle rose; sa couronne était de plumes roses.

M. Aristide Lafrenière agissait comme garçon d'honneur et MM. Marcel et Gilbert Lafrenière, comme huissiers.

Au cours de la cérémonie, il y eut quelques cantiques, entre autres: Prière nuptiale et Ave Maria, par Mme Jules Thévenot, O Salutaris, par M. Maurice Lafrenière, de St-Boniface, Panis Angelicus, par M. Thomas Rheault, et un hymne en anglais, par Mlle Mary Sparling. Mlle Estelle Boyer touchait l'orgue.

La réception eut lieu à la salle paroissiale, décorée pour cette occasion de guirlandes en cloches roses et blanches. Les invités étaient au nombre de deux cents. Le maître de cérémonies était M. Fernand Savoie.

M. le Dr H. Delaquis proposa le toast à la mariée et M. Maurice Decosse aux nouveaux époux. Le marié adressa la parole aux invités.

Les nouveaux mariés partirent pour un voyage de noces à Vermillion Bay, Ont. Pour la circonstance, la mariée revêtait une robe gris bleu avec chapeau de même couleur, accessoires bleus foncés et un corsage composé de roses Sweetheart. A leur retour, ils résideront à St-Boniface.

Filles d'Isabelle

Après de longues vacances, le Cercle de la Nativité a repris ses activités par une assemblée qui eut lieu le mercredi 25 septembre.

Maintenant, plus de temps à perdre. Notre digne Régente avait préparé le rouage qui nous mettrait vite à l'oeuvre. Le comité d'organisation fut nommé et plusieurs suggestions furent proposées pour les activités de l'année.

La somme de vingt-cinq dollars fut votée pour notre poste radiophonique CKSB avec les meilleurs voeux pour que la souscription réussisse et même dépasse les espérances des directeurs.

Et cela nous amène à féliciter soeur Marthe Girouard qui a gagné un beau prix au concours des Dames Auxiliaires de CKSB. Cela prouve que ça paie de faire de la philosophie.

Les comités

Voici la liste de celles qui ont été choisies au comité d'organisation: Mmes Annette Latreille, Aldéa Weicker, Marthe Girouard, Thérèse Rocan, Patricia Lafrenière, Alice Payette et Jeannette Rheault.

Comité des malades: Mmes V. Cadorette, Alice Labossière, P. Boyer et Carmel Labossière.

Prochaine assemblée

La date de notre prochaine assemblée n'a pas encore été fixée, mais vous serez averties à temps et nous demandons à toutes nos soeurs de se faire un devoir d'être présentes, car ce sera l'élection des officières. Pour le fonctionnement efficace de toute organisation, il est nécessaire que chaque membre s'intéresse à l'élection des officières.

St-Laurent

Exposition annuelle

L'exposition annuelle de légumes des Clubs de Jardin 4-H de l'école St-Laurent eut lieu le vendredi 13 septembre, à 2 h. 30 p.m. M. R. H. Ross, représentant du Département de l'Agriculture du Manitoba, et M. Sadler, nouvel inspecteur récemment désigné pour cette région, présidèrent la réunion à laquelle prirent aussi part les Rév. Mères Supérieure et Directrice et les parents de plusieurs membres des Clubs de Jardin.

M. Léonard Neufeld remplit l'office de maître de cérémonies. M. Donald Allard, de l'école Simonet, parla avec brio de son agréable séjour au camp 4-H de Gimli. Le programme musical comprenait un solo d'accordéon rendu par Mlle Monique Gratton et quelques chansons exécutées par les membres des clubs.

M. Ross, très satisfait des résultats obtenus en dépit des conditions atmosphériques peu favorables, décerna le ruban violet de "Champion" à Mlle Marguerite Campbell et à M. Raymond Connelly chez les membres de 1ère année, à Mlle Juliana Chartrand pour le groupe de 2e année et à M. Wilfrid Gareau en 3e année.

Reçurent un ruban de "Second" pour leur excellent travail: Mlle Alice Langelier, MM. Elmer Perrault et Brian Connelly.

Nos sincères félicitations à ces jeunes "Agriculteurs en herbe".

Va-et-vient

M. et Mme Joseph Boucher se sont rendus chez leurs enfants à Dunrea, St-Jean-Baptiste et Aubigny.

Le R. P. C. Kerbrat, O.M.I., curé d'Ashern, visitait ses frère et soeur, M. et Mme Hervé Kerbrat.

M. et Mme Joseph-M. Fontaine et M. Raymond Abegrall, de Kenora, Ont., ont rendu visite à leurs parents, M. et Mme Louis Abegrall.

Malade

A l'hôpital Général de Winnipeg, Mme Léon Chartrand a subi une opération assez grave. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.



Le service de presse de la Société Radio-Canada annonce que **M. Henri Bergeron** sera le commentateur du programme "La Reine à Ottawa". M. Bergeron est né à St-Lupicin, Manitoba. Après des études au collège de St-Boniface, il obtient son baccalauréat à l'Université du Manitoba en 1945. Il entreprend alors son droit mais l'abandonne pour devenir le premier annonceur du premier poste français de l'Ouest canadien, CKSB de St-Boniface. De 1944 à 1949, il est comédien amateur avec le Cercle Molière. On peut aussi l'entendre à des radio-théâtres sur le réseau anglais. Il a d'ailleurs obtenu une bourse de l'Université du Manitoba pour suivre des cours de théâtre à Banff. En 1949, il devient annonceur au poste CKCH de Hull.

Grand tournant de sa carrière, en 1952, M. Bergeron est le premier annonceur engagé par la télévision, à Montréal. Il participe d'ailleurs à l'émission inaugurale de CBFT, le 6 septembre 1952. Depuis lors, il est devenu l'une des personnalités les plus en vue de notre télévision. Toutes les grandes productions requièrent ses services, l'"Heure du concert", par exemple, dont il est le maître de cérémonies bilingue.

Le R. P. L. Lévesque prêcha la retraite aux élèves de l'école

ST-MALO — Les 13, 14 et 15 septembre, le R. P. L. Lévesque, C.Ss.R., prêcha la retraite aux élèves de l'école. A la messe de 8 h. du dimanche matin, il y eut communion générale des retraitants. La clôture de la retraite coïncidait avec la journée de la Doctrine chrétienne.

A la grand-messe, le R. P. Lévesque rappela aux parents leurs devoirs envers leurs enfants. "L'éducation physique est importante, a-t-il dit, il ne faut pas la négliger, mais l'éducation de l'âme est bien supérieure. Les enfants doivent avoir une formation spirituelle avant l'âge scolaire. Ils doivent savoir leur signe de croix, le Pater et l'Ave". Il insista sur la nécessité de former l'enfant à l'obéissance, à l'étude, à l'esprit de sacrifice. C'est une obligation de surveiller ses compagnons, ses sorties. Il faut aider l'enfant à observer les commandements de Dieu et de l'Eglise: voir à ce qu'il assiste pieusement à la messe, qu'il fréquente les sacrements, qu'il respecte le bien des autres, qu'il se respecte dans ses paroles et ses actions.

Le R. P. Lévesque insista enfin sur la nécessité qu'ont les parents de collaborer avec les maîtresses et de seconder toujours leurs autorité. L'Association Parents et Maitres, conclut-il, c'est ça qu'il faut: elle opère dans plusieurs paroisses canadiennes avec succès.

A 3 h. 30, les élèves se réunissaient encore à l'église pour l'imposante cérémonie de la rénovation des promesses du baptême des grades VI, suivie par la collation des diplômes de catéchisme. M. le curé félicita les élèves de leur succès: plusieurs ont obtenu grande distinction et même honneur. Il les exhorta tout particulièrement à vivre leur catéchime; le catéchisme — ce n'est pas un sujet comme un autre, c'est une vie.

Baptêmes

Le 1er septembre: Richard-Jean, fils de Robert Boutet et de Florence King. Parrain et marraine, Norman Elliot et Rita Lavallée.

Le 15 septembre: Céline-Annette-Marie, fille d'Etienne Dubois et de Thérèse Perron. Parrain et marraine, Onézime Lambert et Annette Dubois.

Le 18 septembre: Gilles-Joseph-André, fils de Raymond Péloquin et d'Olive Malo. Parrain et marraine, André Touchette et Monique Péloquin.

Mariage

Le samedi 21 septembre, Mlle Aline Lafantaisie, fille d'Emilien Lafantaisie et de Flore Dubois, unissait sa destinée à celle de M. Louis Dumas, fils de Daniel Dumas et de Marie-L. Poirier. M. l'abbé Léon Roy, curé de la paroisse, célébrait la messe de mariage à 10 h. a.m.

La mariée était accompagnée de deux filles d'honneur, Mlles Monique Pallud et Denise Lafantaisie, et de deux garçons d'honneur, MM. Léo Dubé et Joseph Bourgeois.

Fête du retour

Le jeudi 12 septembre avait lieu, à l'école Iberville de St-Malo, la fête du retour organisée par les jécistes des grades supérieurs.

Cette fête qui réussit à merveille avait été très bien préparée. Les jécistes avaient un but bien déterminé: elles voulaient souhaiter la bienvenue à tous, nouveaux et anciens élèves, et créer une atmosphère de franche coopération. Puisque ce mouvement était dirigé par trois grands comités qui devaient être aidés par d'autres membres de l'école. Chaque comité avait une responsabilité, soit la parade, les jeux ou le "wiener roast". La fête avait aussi pour but de former des liens de joie et d'amitié entre tous les élèves de l'école. Avec ce but en vue, chaque élève qui avait une charge se fit un point de l'exécuter de son mieux.

Toutes les classes répondirent généreusement aux demandes qu'on leur fit pour le succès de la fête.

Pour bien commencer la fête, de nombreux enfants participèrent à la messe en l'honneur du Saint Nom de Marie. En retour, la sainte Vierge écouta nos prières et écarta les nuages qui menaçaient de gâcher cette belle journée.

A 1 h. 30 de l'après-midi, toutes les classes se réunissaient dehors avec leur bannière et un signe distinctif. Tour à tour, elles lancèrent leur cri et leur chant respectifs. Puis, les deux cent cinquante élèves partirent en chantant dans le village. Il n'y avait plus de doute: la gent écolière était de retour! et l'équipe responsable de la parade pouvait se féliciter de son succès.

Au tour de l'équipe des jeux, les plus jeunes participèrent à des courses, des petites rondes et des jeux de ballon. Les élèves des grades supérieurs se réunirent pour un tournoi de balle molle. A la fin des neuf manches, le pointage était de 16 à 18. Bravo pour les gagnants! M. le curé nous fit l'honneur d'être présent pour la joute. Il était l'arbitre que nul n'osait critiquer, car ses décisions étaient justes et sans appel.

La troisième équipe de travail ne céda en rien aux deux premières. Que serait une fête de retour sans le proverbial feu de joie autour duquel les élèves s'accroupissent la baguette d'une main, le petit pain frais de l'autre! On s'en relève le visage rougi et le sourire, allongé en proportion, pour déguster ce qui devient le symbole de l'amitié, de l'entraide.

Les élèves de la Rév. Sr St-Jean-Baptiste, nos charmants "Gais Lurons", du grade X, remportèrent le prix pour la bannière et le grade II, celui des costumes "Bravo", confectionnés par leur maitresse, Mlle Hélène Breton.

Cette fête, tout en étant très agréable, au dire de tous, a été aussi très profitable. Nous avons constaté que la coopération est essentielle pour le succès d'une organisation et que certains élèves possèdent des qualités qu'on leur ignorait auparavant. Les jécistes ont vu que l'oubli de soi est nécessaire et qu'il apporte une grande satisfaction.

Un grand merci à ceux et celles qui ont aidé à faire de cette fête le brillant succès qu'elle fut! Un merci particulier à M. l'abbé Léon Roy, curé, à Soeur Supérieure et à la coopérative qui, par sa générosité, nous a permis de faire un surprenant profit aux comptoirs des rafraîchissements.

Jocelyne GOSSELIN,
grade XII (membre du comité des jeux).

St-Georges

Naissance

M. et Mme Raymond Desautels sont heureux de faire part à leurs parents et amis de la naissance de Patricia-Clara-Marie, née le 12 septembre et baptisée le 22 septembre. Le parrain et la marraine furent M. et Mme Albert Desautels, grands-parents paternels de l'enfant.

La Salle

Le dimanche 29 septembre, à 2 h. p.m., avait lieu, à la salle paroissiale, un shower d'articles divers en l'honneur de Mlle Yolande Sherwood, dont le mariage avec M. Jacques Parent, de St-Joseph fut célébré le vendredi 4 octobre. Après la présentation de beaux cadeaux, l'héroïne de la fête remercia bien cordialement. Un délicieux goûter fut ensuite servi à une trentaine d'invitées.

Souper paroissial

Le souper paroissial, qui est en bonne voie de préparation, suscite parmi les paroissiens beaucoup d'enthousiasme. Il aura lieu le dimanche 20 octobre à la salle paroissiale. Comme par les années précédentes, le repas sera servi au prix minime de $1.00, de 5 h. à 8 h. p.m. On y fera le tirage d'une chaise "Lazy Boy".

Cordiale bienvenue à tous les intéressés!

Çà et là

Plusieurs jeunes de La Salle, au cours du mois de septembre, se sont dirigés vers différentes maisons d'éducation: au Juniorat de la Ste-Famille, Camille Schaubroeck et Jean-Yves Rochon; au collège de St-Boniface, Gérald Alary; à la Maison St-Joseph d'Otterburne, Gilbert Comeau; au couvent de St-Pierre, Rose-Marie et Yvette Sherwood; au couvent de St-Adolphe, Juliette Schaubroeck; à l'école de Fisher Branch, Henriette Cormier; à la Maison-Chapelle, Claude et Gérard Girardin; au couvent de Ste-Agathe, Pauline Lavallée.

M. André Comeau poursuit des études en deuxième année de droit à l'école de loi de Winnipeg, alors que M. Joseph Sherwood y est inscrit comme étudiant en première année.

Mlles Adèle Saulnier et Laurette Alarie travaillent comme secrétaires adjointes au bureau de l'Association d'Education de St-Boniface.

Mlle Lorraine Cormier, diplômée de l'école normale de Tuxedo, enseigne à l'école de St-Malo.

Mlle Priscille Cormier, institutrice, est retournée à l'école Marion de St-Boniface pour une 5e année scolaire.

Mlle O. Durand, de Notre-Dame-de-Lourdes, est de nouveau institutrice à l'école Beaudry de La Salle.

M. et Mme Jules Savoie nous ont quittés au cours de la semaine du 22 septembre pour aller demeurer à Winnipeg. Nous leur souhaitons bon succès dans leurs nouvelles entreprises.

Le dimanche 22 septembre, MM. et Mmes Pierre Dumas et Alcide Hogue, de Winnipeg, John Novak, de Transcona, et Aubert Poirier, de St-Charles, et leurs familles rendirent visite à M. et Mme Louis Hogue.

Au cours du mois de septembre, M. Joseph Daoust, de Port Arthur, Ont., était de passage chez son père, M. Arsène Daoust, et sa soeur, Mme R Lanoie.

M. l'abbé Alphonse Laurin, curé, fit récemment la visite annuelle de la paroisse.

La jeune Yolande Comeau dut subir récemment des traitements médicaux à l'hôpital des enfants de Winnipeg.

M. Roger Comeau fait actuellement un séjour chez sa soeur, Mme Charles Lecomte, de Red Lake Road, Ont.

Mme Albertine Rochon avait la visite de ses filles et gendres, MM. et Mmes Grégoire Jeanson et Roland Lagacé, et de leurs familles, le 22 septembre.

Le vendredi 27 septembre, M. l'abbé Edmond Cormier, du Grand Séminaire de St-Boniface, était de passage chez MM. et Mmes Aimé et Lucien Cormier, ainsi que chez M. et Mme Raymond Rochon et Mme Robertine Cormier.

Le samedi 28 septembre, les Rév. Srs Claire-Lucille, supérieure, et Emilia, Filles de la Croix, assistaient à une journée d'études sur l'Action catholique, à St-Boniface.

Le dimanche 22 septembre, M. et Mme Joseph Mahé et leur famille, de St-Boniface, étaient en promenade chez Mme Robertine Cormier et ses filles.

Dunrea

Mme Raphaël Légaré (Anita Fortier) jouit de la présence de sa mère, Mme Georges Fortier, de Maillardville, C.-B., pour quelques semaines. Mme G. Fortier visitera sa mère, Mme Henri Beaupré, sa soeur, Mme Arthur Paradis, son frère M. Edmond Beaupré, et ses nombreux amis.

M. et Mme Alain Hémerg et leurs deux fils, maintenant de Winnipeg, étaient en visite chez leurs parents, en fin de semaine.

Mlle Valérie Paradis, de St-Vital, est en visite chez sa soeur, Mme Adélard Boulet, ainsi que chez la famille Arthur Paradis.

MM. François Boulet et Guy Paradis étaient nommés par M. l'abbé J. Bertrand pour faire la perception annuelle de l'Association d'éducation, le dimanche 29 septembre.

Nous souhaitons un prompt rétablissement à M. Athanase Lavoie, père, patient à l'hôpital St-Boniface. Depuis quelques semaines, la santé de ce bon vieillard, âgé de 82 ans, laisse à désirer et requiert des soins constants.

Mme Joseph Boucher, de St-Boniface, mère de Mme Alfred Bisson, était de passage à son foyer, en fin de semaine.

Nous regrettons d'annoncer le départ de M. Marcel Rondeau et de sa famille, qui vont s'établir à Winnipeg. Mme Rondeau prit toujours une part active dans toutes nos organisations paroissiales; nous lui en sommes très reconnaissants et souhaitons que le succès couronne toutes leurs entreprises.

Baptêmes

Le 18 août: Curtis-Blaine-Joseph, fils de M. et Mme Benoit Garand. Parrain et marraine, M. et Mme Daniel Carney, de Winnipeg, oncle et tante de l'enfant.

Le 18 septembre: Marie-Annete-Lucie, fille de M. et Mme Adélard Talbot. Parrain et marraine, M. et Mme René Desrochers, de Mariapolis.

Installation des nouveaux officiers du "Conseil Père L. Fouquet"

VANCOUVER — La cérémonie d'installation des nouveaux officiers du "Conseil Père L. Fouquet" eut lieu le lundi soir 16 septembre, à la salle paroissiale St-Sacrement, sous la présidence du Député de district, le frère Wilfrid Croteau, de Maillardville.

Voici la liste complète des officiers du Conseil no 3821 pour l'année 1957-58: Grand Chevalier, M. Albert Lefebvre; Député Grand Chevalier, M. Arthur Beaubien; chancelier, M. Victor Martin; cérémoniaire, M. Victor Lévêque; secrétaire-archiviste, M. Emmanuel Pallard; secrétaire-financier, M. J.-E. Audette; avocat, M. Bernard Ouellette; garde interne, M. Jean-Baptiste Tisseur; garde externe, M. André Tremblay; président des six points, M. Donat Savoie; intendant, M. Laurent Gilmore; syndics, MM. Maurice Ecarnot, Harry Beauregard et Léo Dupré.

Outre les officiers, assistaient également à cette impressionnante cérémonie: les RR. PP. Philibert Paré, O.F.M., du Conseil de Maillardville, et Jean-Louis Lemire, S.S.S., assistant-aumônier du Conseil Fouquet, et M. E. Morier, du Conseil de Maillardville, ainsi qu'un bon nombre d'autres membres du Conseil français de Vancouver.

A l'issue de la cérémonie d'installation, MM. A. Lefebvre et W. Croteau, les RR. PP. Paré et Lemire adressèrent la parole. Au cours de son allocution, le R. P. Lemire, après les félicitations et voeux d'usage à l'adresse des nouveaux officiers, nous fit part d'un message reçu récemment de l'honorable juge Adélard Fontaine, de Montréal, membre du Conseil suprême des Chevaliers de Colomb. Ce dernier, dans une lettre des plus sympathiques, félicite les membres du Conseil Fouquet de l'effort qu'ils mettent à conserver bien français leur Conseil et, pour les aider dans ce but, les invite à se servir le plus possible de l'abondante littérature française, publiée par le Conseil suprême de New-Haven.

Enfin, le R. P. Lemire présenta le R. P. Paré, qui nous fit une vibrante causerie sur "L'Action Catholique et la Chevalerie". Il nous rappela en citant S. Exc. Mgr Van Lierde, en visite à Maillardville récemment — comment la mystique et la formule de l'Action Catholique avaient été inspirées directement par Dieu à Pie XI, et tout ce que l'Eglise attend de la Chevalerie qui est, pour ainsi dire, la formule idéale de l'Action Catholique pour les adultes, du moins ici sur la côte.

Un goûter, préparé par les frères Raymond Gaudry, J.-D. Dion, François Coulombe et Laurent Gilmore, termina la soirée.

La prochaine réunion est fixée au lundi soir 7 octobre, à 8 h. 15, à la salle paroissiale St-Sacrement.

Va-et-vient

Le R. P. Zéphirin Bélanger, S.S.S., est allé faire sa retraite annuelle à l'hôpital St-Jean de Port Townsend, Wash., où sa soeur, la Rév. Sr Zéphirin, religieuse de la Providence, est supérieure depuis quelques années.

Le R. P. Lorenzo Gélinas, S.S.S., a remplacé pendant quelques jours M. l'abbé Nestor Therrien, comme aumônier de l'hôpital St-Paul de Vancouver.

Ont signé au registre des visiteurs: M. Benoit Veilleux, infirmier, de Montréal, M. Maurice Poulin, d'Edmonton, Mlle Lise Gariépy, cousine du R. P. Lemire, originaire de Joliette, P.Q., actuellement en service dans l'Aviation canadienne à Cold Lake, Alta, M. l'abbé Ernest Guèvremont, curé de la paroisse St-Joseph de Rouyn, P.Q., et M. C. Liboiron, ex-journaliste, de Montréal.

Baptêmes

Le 8 septembre: Elaine-Jean, fille de Jack Booth et de Cécile Brisson, née le 16 juillet et baptisée par le R. P. Jean-Louis Lemire, S.S.S. Parrain et marraine, Maurice Brisson et Jean Hall-Brisson.

Le 15 septembre: Joseph-Elphège-Camille-Luc, fils d'Armand Couture et de Mariette Lépine, né le 7 septembre et baptisé par le R. P. Lemire. Parrain et marraine, Elphège Barrette et Eva Drolet-Barrette, représentés par M. et Mme Alec Maguire.

Le 22 septembre: Joseph-Alfred-Daniel, fils de Charles-Eugène Tremblay et de Gemma Grenier, né le 7 septembre et baptisé par le R. P. Lemire. Parrain et marraine, Alfred Filion et Jeanne d'Arc Tremblay-Filion, représentés par M. et Mme Omer Bernard.

Mariages

Le samedi 31 août, M. Donald Murray Galbraith épousait Mlle Andrée-Catherine Paris, fille du docteur et Mme Jean-Baptiste Paris. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par M. l'abbé Charles-B. Paris, frère de la mariée, en l'église St-Sacrement de Vancouver.

Le lundi 2 septembre, M. Gino-Natale Morandin a épousé Mlle Marie-Lorraine-Thérèse Touchet, fille d'Albert Touchet et de Blanche Trudeau. Le R. P. J.-L. Lemire, S.S.S., a bénit le mariage et a célébré la messe.

Le jeudi 12 septembre, M. Horace Ducasse a épousé Mlle Marguerite Roy. Le R. P. Lemire a officié.

Le samedi 14 septembre, M. Emilien-Rodrigue Martin a épousé Mlle Marie-Rose-Astera Akerley. Le R. P. Lemire a officié.

Sépultures

Le lundi 9 septembre est décédé à l'hôpital St-Paul M. René-Paul Bouchard, père de Mme Paul Gagnon, de Vancouver. Les funérailles eurent lieu le mercredi en l'église St-Sacrement. Le R. P. Lorenzo Gélinas, S.S.S., a chanté le service.

Le lundi 9 septembre, M. Paul Bonnay est décédé à l'hôpital St-Paul. Les funérailles eurent lieu le jeudi 12 septembre en l'église St-Sacrement. Le célébrant était le R. P. Gélinas.

Maillardville

Dans la liste du personnel enseignant des écoles de Notre-Dame de Lourdes, publiée il y a deux semaines, nous avons omis deux noms involontairement: M. Irénée Lefrançois enseigne les mathématiques au grade XI et le R. P. Philibert Paré, O.F.M., le français et la religion dans plusieurs grades de l'école supérieure.

Va-et-vient

Le R. F. Armand-Joseph Dubuc, O.F.M., a eu la visite de son père, M. Herman Dubuc, et de son frère, Omer, pendant une semaine. Ils sont retournés à Edmonton, Alta.

Le samedi 28 septembre, le R. P. A.-M.-C. Labossière, O.F.M., conseiller provincial, était en visite au presbytère.

Baptêmes

Marie-Gisèle-Louise, fille de Louis Perron et de Rolande Girard. Parrain et marraine, Paul et Cécile Girard.

Sheila-Marie, fille de René Simard et d'Anne-Louise Wright. Parrain et marraine, André et Barbara Champagne.

Laurie-Anne, fille de Paul Dallaire et d'Izola Denning. Parrain et marraine, Vincent et Annette Doré.

Fondation à Willow-Bunch d'un conseil du film français

WILLOW-BUNCH — Le jeudi 19 septembre, à l'invitation de M. Damase Bouvier, d'Edmonton, représentant de l'Office National du Film, des citoyens d'Assiniboia, Montcalm, Lisieux, St-Victor, Willow-Bunch et Radville se réunirent à St-Victor, sous la présidence de M. Roger Legault, pour discuter de l'opportunité de fonder un Conseil du Film Français.

M. Bouvier expliqua la nature d'un tel groupement, son but, sa nécessité, sa facilité d'organisation et surtout ses avantages au point de vue du développement de la culture française.

Après de très intéressantes questions posées par les membres de l'auditoire et les réponses satisfaisantes de M. Bouvier, la fondation d'un tel Conseil fut décidée à l'unanimité.

Comme il existe déjà le Cercle-Education-Adultes, il fut suggéré qu'un sous-comité soit créé au sein du C.-E.-A., qui s'occupera de conduire à bien cette entreprise nouvelle.

Le mouvement sera connu sous le nom de Conseil du Film de Willow-Bunch et aura son Centre dans ce même village.

Voici les officiers élus par les personnes présentes: président, M. Roger Lalonde, de St-Victor; vice-président, M. Albert Durand, de Radville; secrétaire-trésorier, le R. F. Justinien, é.c., de Willow-Bunch, et les conseillers suivants: pour Assiniboia et Montcalm, M. le dentiste Rodrigue Taillon, MM. Gérard Audette et Emile Guégan; pour Lisieux, MM. Arthur Sabourin et Georges Faucher; pour St-Victor, M. l'abbé Lucien Rodrigue et M. Henri Bissonnette; pour Radville, M. J.-C. Porte; pour Willow-Bunch, M. le dentiste André Lizaire, MM. Emile Campagne et Marcel Moor.

On en vint à tracer l'itinéraire suivant pour ces films français: Assiniboia, Montcalm, Lisieux, St-Victor, Willow-Bunch et Radville.

Les personnes présentes à cette réunion préliminaire espèrent que tous les concitoyens d'expression française se feront un devoir et un plaisir d'encourager ces représentations si éducatives, si variées, si documentaires, et convenant à tous les âges.

Un programme de 66 minutes aura lieu bientôt à Assiniboia, pour Assiniboia et Montcalm. Il continuera dans les autres centres. Dans deux mois, nous recevrons un lot de 25 films pour notre Centre, pour distribution dans les diverses paroisses de notre groupement.

A vous, amis, de vous servir de ces films français.

Pour plus amples renseignements, veuillez vous adresser au secrétaire, le R. F. Justinien, é.c., C.P. 190, Willow-Bunch.

Bellegarde

Visite d'un missionnaire

Le R. P. René Sylvestre, P.M.E., missionnaire à Hong-Kong depuis 11 ans et délégué de Hong-Kong au Congrès International Catholique de l'Enfance qui eut lieu à Montréal, à la fin d'août, profita de cette occasion pour venir visiter les familles Sylvestre établies ici depuis 1893 et dont les membres sont des cousins éloignés du R. P. Sylvestre. Une aumône très généreuse lui fut donnée par la paroisse au profit de ses missions. Il repartit lundi par Minot pour San Francisco où il prendra l'avion qui le ramènera à Hong-Kong.

Çà et là

Bienvenue à tous au souper paroissial qui aura lieu le dimanche 20 octobre.

Mlle Alma Gervais est partie suivre un cours à l'école normale de Winnipeg.

MM. Georges Martine, Emile et Roger Bauche, Roger Sylvestre et Jean-Charles Poirier sont partis au collège de Gravelbourg.

Coderre

Mariage

En l'église St-Joseph de Moose Jaw eut lieu le mariage de Mlle Marielle Roy, fille de M. et Mme Aurèle Roy, de Coderre, avec M. Ray Fichter, d'Estevan. Le R. Q. Casey, C.Ss.R., était l'officiant.

La mariée était ravissante dans sa toilette blanche en dentelle et tulle. Son voile trois-quarts était retenu par un bandeau de perles. Son bouquet se composait de glaïeuls blancs et de roses roses.

La fille d'honneur, Mlle Marilyn Pépin, cousine de la mariée, portait une toilette bleu pâle. Elle tenait un bouquet d'oeillets. M. Joseph Fichter, frère du marié, était garçon d'honneur.

La réception eut lieu à l'hôtel Harwood de Moose Jaw. Parmi les invités, on remarquait MM. et Mmes Michel Brennen, de Lethbridge, Alta, et Jean Pépin, de Courval.

Mme Ray Fichter est une graduée de la technique en laboratoire à l'hôpital Providence de Moose Jaw.

Après un voyage aux Etats-Unis, M. et Mme Fichter résideront à Estevan.

Assemblée mensuelle

La semaine dernière, les Dames de Ste-Anne eurent leur assemblée mensuelle chez la présidente, Mme Noé Alix. Treize membres étaient présents. Après la lecture des minutes, Mme Armand Gaucher donna une intéressante causerie, suivie d'un questionnaire. Comme il n'y eut pas de programme spirituel, M. l'abbé Fernand Ducharme, curé, les invita à poser différentes questions sur la religion; il fut aussi question du bazar qui aura lieu le samedi 26 octobre.

Mme Alix, aidée de Mmes Peltier et Marceau, servit ensuite un délicieux goûter.

Nos malades

Mme Siméon Ducharme, patiente à l'hôpital de Régina, a eu la visite de ses deux fils, MM. les abbés Roger et Fernand Ducharme.

Mmes Léo et Anna Cossette sont revenues de l'hôpital de Gravelbourg.

Naissance

A M. et Mme Robert Alix, un fils né à l'hôpital de Gravelbourg.

Va-et-vient

Mlle Lucienne Gaucher est venue en fin de semaine chez sa mère, Mme Berthe Gaucher.

Mlle Pauline Peltier a visité ses parents, M. et Mme Eugène Peltier.

L'Autel de Lourdes à Rigaud, comté de Vaudreuil.
(Province de Québec — Photo Driscoll)

M. Albert Caillier, de St-Front, est décédé à l'âge de 55 ans

Une hémorragie cérébrale est venue jeter le deuil dans la famille Caillier lorsque, le vendredi soir 20 septembre, M. Albert Caillier était terrassé. Il fut aussitôt transporté à l'hôpital de Rose Valley où il expirait dimanche soir sans avoir repris connaissance.

Le service funèbre eut lieu le jeudi 26 septembre en l'église paroissiale. La messe et l'absoute furent chantées par le R. P. G. Massé, F.S.M. Un grand nombre de parents et d'amis étaient présents. Les porteurs étaient deux frères du défunt, MM. Henri et Edouard Caillier, et ses neveux, MM. Martial, Abel, Henri et Aurèle Dufault. Son frère, M. Alphonse Caillier, portait la croix.

Outre son épouse, il laisse dans le deuil cinq fils, Maurice, Norbert, Robert, Léo et Joseph; deux filles, Anita et Lorraine; son père, M. Oscar Caillier, âgé de 82 ans; quatre frères, Charles, Alphonse et Edouard, tous de St-Front, et Henri, de St-Lupicin, Man., et une soeur, Mme Paul Dufault (Lydia). Maurice et Léo ne purent arriver pour les funérailles.

Le défunt était né à Notre-Dame-de-Lourdes, Man., le 18 septembre 1902 et vint à St-Front avec son frère, Charles, en 1922. En octobre 1934, il épousait Mlle Ghislaine Moiny, alors institutrice à l'école Bright Side.

A la famille en deuil, la paroisse offre ses plus sincères sympathies.

Baptême

Le 15 septembre: Lorraine-Léona-Marie, née le 3 septembre, fille d'Eugène Messier et de Marguerite Vaillancourt. Parrain et marraine, M. et Mme Narcisse Vaillancourt, de Zenon Park, grands-parents de l'enfant.

Va-et-vient

Mme Conrad Brisson et ses deux enfants, Albert et Thérèse, de Merritt, C.-B., sont en visite chez leurs parents et amis dans la paroisse.

MM. Abel et Henri Dufault, de Merritt, sont aussi venus voir leurs parents.

Mme Georges Senez est à l'hôpital de Spalding. Sa fille, Marie, est venue de Périgord pour demeurer avec son père.

M. J. Baril est allé avec les institutrices à une convention du personnel enseignant à Wadena, Sask., le jeudi 26 septembre.

Léoville

Mariage

Le jeudi 15 août, à 3 h. p.m., dans l'église de Léoville, M. l'abbé R. Gaudet bénissait le mariage de M. Clarence Charbonneau et de Mlle Mary Kusyk, tous deux enfants de Léoville.

MM. Lionel Charbonneau et Mike Kusyk, frères des mariés, étaient garçons d'honneur et Mlles Stella Kusyk et Irène Tétreault, filles d'honneur. Des cantiques furent chantés en français et en anglais.

Les nouveaux époux sont retournés demeurer à Gravelbourg où ils étaient l'an dernier. Leurs nombreux parents et amis leur souhaitent beaucoup de bonheur.

Ouverture de l'école

Le mardi 27 août l'école rouvrait ses portes à une nombreuse gent écolière. Au-delà de deux cents élèves remplissent huit classes. Voici le personnel enseignant pour l'année 1957-58: classe de 1ère année, la Rév. Mère St-Victorien, supérieure des Filles de la Providence; 2e année, Mlle Claire Thibault, de Fairholme; 3e année, Mlle Suzanne Marchildon, de Zenon Park; 4e et 5e années, la Rév. Mère Marie-Reine; 5e et 6e années, M. Norbert Leblanc, de Zenon Park; 7e et 8e années, la Rév. Mère Marie-Edith; 9e et 10e années, Mme Gilberte Bouchard; 11e et 12e années, la Rév. Mère Jean-Berchmans, principale.

Aux nouveaux venus nous souhaitons la bienvenue et à tous, anciens et nouveaux, nous disons: "Bon succès!".

Çà et là

Les religieuses de l'hôpital, les Filles de la Sagesse, sont revenues à leur poste de dévouement, après avoir pris quelques semaines de vacances bien méritées.

C'est avec grand plaisir que nous apprenons que notre curé, M. l'abbé Roland Gaudet, est en bonne voie de guérison. Il prend quelques semaines de convalescence dans sa famille. Nous lui souhaitons un prompt retour parmi nous.

Mlle Doris Laventure, hospitalisée à Saskatoon depuis quelques semaines, prend du mieux.

Du 22 au 27 septembre, le R. P. Héon, C.Ss.R., prêcha une retraite. En dépit de la besogne des moissons qui presse, un grand nombre de paroissiens se rendirent aux exercices matin et soir, prouvant que l'esprit de foi est encore bien vivant parmi nous.

Chevaliers de Colomb

Conseil Langevin no 4280 (Régina, Sask.)

Le 20 octobre, dans la salle de l'église St-Jean-Bapitste de Régina, il y aura partie de cartes organisée par le comité de publicité du Conseil Langevin, au profit des Chevaliers de Colomb et de l'école Mathieu.

Le 21 octobre, dans la salle du Club Colombien, angle Wallace et 12e avenue, Régina, il y aura assemblée générale pour tous les Chevaliers et leurs épouses, ainsi que pour le public en général. M. l'abbé A. Murray, du collège Notre-Dame de Wilcox, adressera la parole en français.

Le jeu de quilles, organisé par le Conseil Langevin des Chevaliers de Colomb en collaboration avec le Club des jeunes de la paroisse St-Jean-Baptiste, débuta le mercredi 18 septembre. Avis aux intéressés, les joutes auront lieu tous les mercredis soir, à 9 h., au Bolodrome. Pour plus d'information, adressez-vous au frère Gérard de LaForest ou au frère Joseph Beaulieu qui se feront un plaisir de vous accommoder.

Je souligne en passant un événement rare qui se déroulera à Régina cette année l'initiation au 4e degré des Chevaliers de Colomb, le dimanche 1er décembre. Tous nos Chevaliers du 4e degré se feront certainement un devoir de donner à cet événement le cachet de dignité qui lui est dû...

BATISTE.

Gravelbourg

Çà et là

M. et Mme Dumont Lepage et leur fils, Dumont-Pierre, ainsi que M. et Mme Théophile Baron, rendaient visite récemment à M. et Mme Norbert Lepage dans leur nouvelle demeure à Val Marie. M. Lepage, fils de M. et Mme Dumont Lepage, est le nouveau gérant de la Caisse populaire et agent d'assurance à Val Marie.

M. Irvin Studer, député au fédéral de la circonscription Swift Current-Maple Creek, était de passage à Gravelbourg.

M. Benoit Pariseau, d'Edmonton, a passé quelques jours chez M. et Mme Guy Pariseau.

Mme Grenon, de St-Boniface, est venue visiter ses enfants, M. et Mme Raymond Mailhot.

M. et Mme Harry Lafrenière sont partis pour quelques mois chez leurs enfants dans la province de Québec.

Mme Léo Fauchon a passé quelques jours chez ses enfants à Weyburn.

MM. et Mmes Denis et Arthur Nobert, ainsi que Mme Emile Bertrand sont revenus d'un voyage de quinze jours à Vancouver et à Calgary..

Assemblée

L'assemblée annuelle des dames patronnesses de l'hôpital St-Joseph avait lieu le jeudi 19 septembre. L'assistance était nombreuse. Le résultat des élections fut le suivant: présidente, Mme Jean Langelier; 1ère vice-présidente, Mme Léo Fauchon; 2e vice-présidente, Mme Juliette Doll; secrétaire, Mme Alphonse Bourgeois; trésorière, Mme Paul Moquin. Après l'assemblée, les religieuses servirent un délicieux goûter.

Le 5 octobre, il y aura un thé au profit de l'hôpital dans la salle de la Légion, organisé par les dames patronnesses.

Jackfish

Çà et là

Mme Alphonse Dupuis s'est rendue à St-Boniface, le jeudi 19 septembre, pour assister aux funérailles de sa mère, Mme Lumina Côté.

Mme Agnès Cadrain a fait un court voyage en Colombie-Britannique pour visiter ses enfants.

Le T. R. P. Guy Michaud, O.M.I., supérieur provincial d'Edmonton, et le R. P. G. Lassonde, O.M.I., de North Battleford, étaient de passage au presbytère, récemment.

Mme Damase Arcand est revenue chez elle, après un séjour à l'hôpital.

Frenchville

Naissance

Joseph-Sylva-Clément, né le 16 septembre, fils de M. et Mme André Goddu. Parrain et marraine, M. et Mme Fernand Goddu.

Va-et-vient

M. et Mme Nap. Lacoursière, de Ponteix, ainsi que M. Emile Dussault, de St. Johnsbury, Vermont, étaient de passage chez M. et Mme Gaston Goddu, récemment.

M. Gérard Desharnais, de Ferland, fut victime d'un accident pénible survenu chez M. Jean Entem, le dimanche 22 septembre. Mme Desharnais dut le conduire en toute hâte à l'hôpital de Ponteix où on lui sutura une coupure au bras.

Lisieux

Çà et là

M. et Mme Walter Gibbs et leurs enfants, autrefois de Lisieux, visitaient des amis, dernièrement.

La petite Suzanne Fafard est hospitalisée à Régina où elle a subi une opération le vendredi 20 septembre.

M. et Mme Lionel Lamontagne, Victor et Albert se rendaient à Gravelbourg, le dimanche 22 septembre, pour visiter M. et Mme François Juneau.

Mme Estelle Ross est retournée chez elle, à Edmonton, après un séjour de six semaines à Lisieux. Elle était accompagnée de son frère, M. Gilbert Préfontaine.

M. et Mme Henry Parker et Dwight, de Moose Jaw, visitaient Mme M. Rondeau, dernièrement.

Le pèlerinage annuel de la petite sainte Thérèse de Lisieux aura lieu le 6 octobre. Tous sont invités à y prendre part.

Naissances

Léonard-Omer-Gilbert, fils de M. et Mme Léonard Gingras, né le 13 août. Parrain et marraine, M. et Mme Olivard Rondeau.

Valérie-Lynn, fille de M. et Mme Olivard Rondeau, née le 9 septembre. Parrain et marraine, M. et Mme Léonard Ross.

Invitation pressante à venir au Congrès de l'A.C.F.C. à Prince-Albert

La paroisse nous a sauvés comme catholiques sans doute et aussi comme Canadiens français. C'est notre droit et plus encore notre devoir de prendre les moyens pour assurer la conservation et l'enrichissement de notre plus bel héritage, notre foi et notre langue, avec tout le trésor de nos belles et saines traditions qui font notre distinction même si on les adapte un peu au modernisme 1957.

Nos paroisses étant très éloignées les unes des autres, il nous fallait une organisation pour unir, coordonner, diriger nos activités et aider à notre survivance. Et voilà que fut fondée il y a 45 ans par des patriotes courageux, clairvoyants et sincères, une association: c'est l'Association Catholique Franco-canadienne.

Nous avons à notre actif de magnifiques réalisations: nos postes de radio, nos collèges et couvents, notre journal, les festivals et surtout l'enseignement du français et du catéchisme dans nos écoles, objectif primordial qui nous a fait organiser notre propre ministère de l'instruction et de l'éducation.

Les voyageurs de la Liaison française voient de belles choses en cours de route parmi nous lorsqu'ils sont en contact avec une élite toujours optimiste et courageuse. Ils repartent donc favorablement impressionnés. Ils ne se doutent pas que souvent il n'y a que l'élite qui tient et que ce fait peut nous conduire à de lamentables dénouements. Eh bien oui, nous sommes pourtant tous de bons patriotes, mais nous laissons trop souvent agir les autres parfois même en critiquant leur travail.

Nous ne sommes pas une minorité, mais dans le plan providentiel, un peuple avec ses richesses, ses aspirations, ses devoirs.

Au cours de l'été dernier, nous avions à Debden la visite du R. P. Henri Bujold, O.M.I., missionnaire en Bolivie depuis cinq ans.

Le R. P. Bujold n'est pourtant pas un pessimiste, mais il nous dit dans son sermon d'adieu: "J'espère, chers compatriotes, être venu à temps pour vous mettre en garde contre le grave danger auquel vous expose l'anglicisation à outrance que je constate dans vos belles paroisses à 95 pour cent de langue française" et commentant les paroles de Jésus pleurant sur Jérusalem, il nous les laisse à méditer "si vous connaissiez le don qui vous est donné".

Soyons un peu plus réalistes. Si, par une dangereuse évolution, nos beaux centres deviennent des nids d'anglicisation que la foi et le patriotisme qui animaient, les pionniers, les fondateurs de nos belles paroisses, nous ravivent.

Le congrès de la fin d'octobre à Prince-Albert doit être une coordination, une compréhension. Allons-y en masse pour y faire provision de clairvoyance, de dévouement, d'attention, de collaboration, d'information, de directives, en un mot de tout ce qu'il faut pour un patriotisme solide, éclairé et agissant.

Très sincèrement,
Eugène DURETTE.

Spiritwood

Baptêmes

Le 22 septembre: Dona-Jean, née le 27 août, fille de Léo Gaboury et de Dorothy Schwitzer. Parrain et marraine, Paul Gaboury et Hilda Wiederspick.

Le 22 septembre: Mary-Tanya-Maureen, née le 5 septembre, fille de Rodrigue Marin et de Ruby Braun. Parrain et marraine, Georges Sarrazin et Dona Sweet.

Mariage

Le lundi 2 septembre, M. l'abbé G. Timmermans bénissait le mariage de M. Robert-John Noyes, de Lloydminster, et de Mlle Margaret-Marie Petrovich, de la paroisse. M. William Noyes et Mlle Beverley Noyes servaient comme témoins. Il y eut une réception à la salle paroissiale où le souper était servi.

Les nouveaux époux demeureront à Lloydminster, Alta.

Malades

Mme I. Doucet est à l'hôpital de Saskatoon pour subir une intervention chirurgicale.

Sont à l'hôpital local: Mme M. Dickson, MM. L. Zanata et Dumas, de Spiritwood, Mmes Elsie Dagenais et C. Horn, de Mildred.

Ouverture de l'école

Le 26 août, l'école du Sacré-Coeur ouvrait ses portes à la gent écolière. Comme l'année dernière, il y a cinq classes avec la Rév. Sr Louise-Aimé, principale et institutrice des grades XI et XII. La Rév. Sr Gérard du Sauveur enseigne les grades VIII, IX et X; la Rév. Sr Rose du Sacré-Coeur, les grades V, VI et VII; la Rév. Sr Marie-Vincent de Paul, les grades III et IV et la Rév. Sr Jean de l'Eucharistie, les commençants.

Souper paroissial

Venez nombreux au souper paroissial qui aura lieu le lundi 21 octobre dans la salle paroissiale. Comme par les années passées, nous espérons que ce souper sera un grand succès.

Va-et-vient

M. et Mme Borromée Brunet et trois de leurs enfants, de la Colombie-Britannique, sont revenus parmi nous et vont demeurer sur leur ferme à Bapaume.

Mme McMillan est allée à la retraite à Prince-Albert comme représentante de la Ligue des Dames Catholiques.

La Rév. Sr Marie-Louise-Aimé, accompagnée de Mlles Yvette Turgeon et Paula Sarrazin, ont représenté l'école supérieure à la retraite prêchée à la villa Marie, à Prince-Albert.

M. Achille Desjardins, décédé à Duck Lake le 23 septembre

DUCK LAKE — M. Achille Desjardins est décédé le lundi 23 septembre à sa résidence, à l'âge de 83 ans, après de longs mois de souffrances soutenues avec un véritable esprit chrétien. Le défunt était né le 24 mars 1874 à Mont-Carmel, P.Q.

Lui survivent: son épouse, née Madeleine Dubéarn; un fils, J.-Edmond, de Delmas; quatre filles, Eva (Mme Prévost), de Hudson, N.H., Rosa (Mme Eugène Poissant), de Moorers Forks, N.Y., Berthe (la Rév. Sr Ste-Séraphie, S.C.Q.), de New Bedford, Mass., et Jeannette (Mme Louis Doucette), de Prince-Albert, et un frère, Polydore, de Millbury, Mass.

M. Desjardins était un ancien résidant de Delmas, Sask., où il s'établit sur une ferme dès 1913 jusqu'en 1944 alors qu'il décida de venir demeurer à Duck Lake. Il était un vétéran de la première guerre mondiale. A la fin de la guerre, il se remaria près de Bordeaux, France, le 30 novembre 1918.

Le service funèbre fut chanté en l'église du St-Sacrement, le jeudi 26 septembre. Les porteurs furent MM. Ferdinand Lanovaz, William Brunelle, François Richard, Edouard Périllat, Ernest Doucette et Marcel Lanovaz. M. Edmond Desjardins, fils, conduisait le deuil.

Parmi l'assistance, on remarquait Mmes Eva Prévost et Eugène Poissant, et M. et Mme Louis Doucette.

Remerciements

La famille Desjardins désire remercier, par la voix du journal, tous ceux et celles qui ont offert leurs sympathies et condoléances à l'occasion de ce deuil récent.

Décès

Mme David Lafond (née Elmire Paul) est décédée le vendredi 20 septembre à l'hôpital Ste-Famille de Prince-Albert, à l'âge de 62 ans, après une longue maladie.

Le service funèbre eut lieu le lundi suivant à l'église paroissiale. Les porteurs étaient MM. Charles Dumais, Ferdinand Lanovaz, Léonard Doucette, Charles Boyer, Charles Gariépy et Rémi Pelletier.

Le salon mortuaire de Prince-Albert était en charge des funérailles.

Çà et là

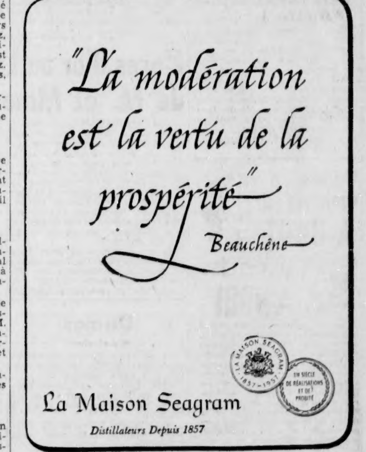
M. Joseph Pelletier est en voyage en Colombie-Britannique pour y visiter ses petits-enfants.

Mme P. Schmidt était de passage au pensionnat pour visiter la Rév Sr St-Marcien.

Mlles Yvette et Lorraine Pelletier et Raymonde Doucette se rendaient la semaine dernière pour la retraite des officières de l'Action catholique à Prince-Albert.

MM. Omer, Gérard et René Archambault retournaient au collège de Gravelbourg; MM. Denis Tournier et Hervé, au collège Notre-Dame de Prince-Albert.

Les Rév. Srs Marie Laramée, s.g.m., et Laurence Savidan, s.g.m., de St-Albert, Alta, étaient de passage dans la paroisse en tournée de propagande. Elles donnèrent des vues animées à la salle paroissiale sur le travail missionnaire des Soeurs Grises dans leurs missions. Ce qui fut fort intéressant et apprécié par tous ceux qui se rendirent à cette séance.



Le Club Canadien à P.-A. offre plusieurs prix pour le français

Lors de la dernière assemblée des membres de l'exécutif du Club Canadien, sous la présidence de Me J.-G. Crépeau, un rapport des réunions précédentes fut donné par Mlle L.-A. Sénécal, secrétaire-trésorière.

Un comité d'aide au collège Notre-Dame avait été formé sous le nom de "Dames Patronnes du Collège". Le trophée, qui avait été donné à l'Académie de la Présentation pour l'étude du français, fut remporté par Mlle Béatrice Blondeau.

Un don a été fait pour l'achat de livres français "Méthode Globale" pour les élèves de l'école St-Michel, et un comité s'occupera de décerner des prix aux élèves qui s'efforceront de parler français. Un autre don a aussi été fait pour des prix de français aux élèves de l'école St-Paul, dont la distribution aura lieu le dimanche 13 octobre, à 8 h. p.m., en la salle du Club Canadien.

A cette occasion, une séance sera offerte par les élèves, collégiens et séminaristes, sous la présidence d'honneur de S. Exc. Mgr Léo Blais.

Tous les Canadiens français sont invités d'y assister, ainsi qu'à l'assemblée annuelle avec élection pour le nouvel exécutif 1957-58.

Il sera aussi question de préparer un banquet lors du grand congrès de l'A.C.F.C. et de l'A.C.E.F.C. les 27, 28 et 29 octobre.

Va-et-vient

Trois collégiens de Prince-Albert sont entrés au collège St. Thomas More de Saskatoon pour leur 1ère année d'études supérieures. Ce sont MM. Allain Neider et Johhhny Swystun, pour 1ère année des arts, et Keith Leiwer, pour ingénieur.

Mme Aimée Loiselle est retournée à Saskatoon, après avoir été durant quelques jours l'invitée de M. et Mme L.-A. Boileau.

Mmes L.-J. Fournier et G. P. S. Powles sont revenues de Régina où elles assistèrent à la convention de l'Association du Festival de musique. Mme Fournier en profita pour visiter ses frère et belle-soeur, M. le Dr et Mme J.-W.-R. LeBlond.

Profession religieuse

Le R. F. Claude Lemieux, fils de M. et Mme Adolphe Lemieux, a prononcé ses voeux de religion dans la congrégation des Pères Rédemptoristes. Le Frère Lemieux étudie présentement à Windsor, Ont.

Télévision

Prince-Albert aura son poste de télévision. Les travaux se poursuivent favorablement sur les deux bâtiments, dont l'un à côté du CKBI et le transmetteur sur la colline de "Red Deer Hill".

Echos du Petit Séminaire

Le Petit Séminaire de Prince-Albert ouvre de nouveau ses portes à une douzaine d'étudiants.

En effet, tel que convenu le 11 septembre, le personnel du séminaire est heureux d'accueillir trois anciens élèves, Laurent-Paul Gendron, d'East Angus, P.Q., Murton Miller, de Gravelbourg, et Maurice Roy, de Thetford Mines, P.Q. Parmi les nouveaux, nous signalons M. l'abbé André Brauweiler, de Welland, Ont., Maurice Lévesque, de Prud'homme, Robert Hallé, de Sherbrooke, P.Q., Yvon Dorais, de Drummondville, P.Q., et quatre élèves du collège Notre-Dame, qui viennent poursuivre leur 13e année au séminaire: Martin Pelletier et Guy Lefrançois, de Victoire, Gilles Blais, de Debden, et Paul Charpentier, de Prince-Albert. Deux autres sont attendus au cours de la semaine: Mario Laroche, d'Arthabaska, P.Q., et Jean-Paul Boutin, de Domremy.

Du 12 au 15 septembre, la retraite leur fut prêchée par M. l'abbé Raymond Roy, curé de St-Joseph, Man.

Le congé traditionnel de la fin de retraite se passa sous la pluie à Waskesiu où la bonne humeur dut remplacer le soleil.

Le lendemain eut lieu la reprise des cours. Les mêmes professeurs que l'an dernier sont à la disposition des élèves: M. l'abbé J.-A. Coursol, religion, M. l'abbé A. Stefko, philosophie, M. l'abbé Roland Blais, latin, et M. l'abbé H. Vallée, chant. De plus, la Rév. Sr Thérèsa, P.M., enseigne temporairement la littérature française.

Willow-Bunch

Souper paroissial

Il y aura, le mercredi 23 octobre, un souper paroissial genre banquet, suivi d'un grand bingo et d'une soirée de bazar. Le lendemain, à 4 h. p.m., il y aura goûter et amusements pour les jeunes. Bienvenue à tous.

Nos malades

Sont actuellement à l'hôpital: MM. R. Fortier, J. Higgins, R. Caron et Alcide Grégoire, Mmes I. Boulianne, D. Cayer, Léonce St-Germain, Larry McGillis et Claude Lalonde.

Ont quitté l'hôpital la semaine dernière: Mmes André Philippon, M. Joyal, Raboud, Carey, Denise Bourgeois et M. A. Pelletier.

Ça et là

MM. les abbés J.-A. Latendresse et M. Ruest, curé et vicaire à Willow-Bunch, ainsi que quelques autres paroissiens, accompagnés des frères et des religieuses, se rendirent à Assiniboia, le dimanche après-midi 29 septembre, à l'occasion de la bénédiction de la nouvelle école séparée.

Le mardi 24 septembre, MM. Roger et Lionel Benoit, Michel et Gilles Duperreault, Laurent Lavallée et Guy Boulianne, accompagnés de leurs parents, se rendirent au collège de Gravelbourg pour continuer leurs études. A tous, bonne chance dans leur année scolaire.

Nous souhaitons la bienvenue à M. et Mme Gérard Verhelst et à leur famille, autrefois de Laflèche, arrivés dernièrement pour demeurer à Willow-Bunch. M. Verhelst est le principal de l'école où il enseigne les grades XI et XII.

M. et Mme Paul-Emile Piché et Mme N. Soucy se rendirent à Moose Jaw, le vendredi 27 septembre, chercher M. et Mme Paul Piché qui arrivaient de leur voyage dans l'Est et aux Etats-Unis, où ils ont passé deux mois et demi à visiter leurs parents et amis. A cette occasion, M. et Mme Antonio Grégoire, de Gravelbourg, sont venus voir leurs parents, M. et Mme Paul Piché, enchantés de leur voyage.



Storthoaks

Va-et-vient

MM. et Mmes Lorne Smith, d'Estevan, et Maurice Smith, de Winnipeg, sont venus rendre visite à leurs oncles et tantes, en fin de semaine.

Mme Willie Toupin est allée assister au mariage de sa fille, Anita, à Montréal.

Mlle Lucienne Millette est revenue d'une promenade chez ses soeurs et beaux-frères, MM. et Mmes Alfred Jan, à Fir Mountain, et François Poliquin, à Laflèche.

M. et Mme Paul Carrière allèrent rendre visite à leurs parents, M. et Mme Léo Audet, à Torquay.

MM. Jean et Emile Paradis et Léonard Chicoine sont allés continuer leurs études au collège de Gravelbourg.

Mlle Yvette Paradis est retournée continuer ses études au collège St. Thomas More de Saskatoon.

Film français

Le premier film français de la série de l'Office National du Film fut présenté dans l'auditorium de l'école dimanche soir. Il y eut bonne assistance.

A l'avenir, ces films seront présentés dans la salle paroissiale.

Baptême

Le 29 septembre: Jocelyne-Marie, née le 20 septembre, fille de M. et Mme Fernand Blerot (Jeanne Bourgeois). Parrain et marraine, M. et Mme Elizée Beaudoin, oncle et tante de l'enfant, représentés par M. et Mme Charles Wolensky.

Saint-Hubert

Ecole de St-Hubert

Les élèves de l'école de St-Hubert sont les gagnants de la coupe pour le Sou de l'écolier pour la région de Montmartre.

L'école de St-Hubert s'est placée deuxième dans la campagne organisée par la ligue (Fish and Game) de la province pour cette région. Un prix de $20.00 fut accordé à l'école et $10.00, à l'institutrice, pour destruction des corbeaux et pies.

Va-et-vient

M. et Mme Louis Dureault et leurs filles, de Wolseley, M. et Mme L. Couture, de Willow-Bunch, M. et Mme G. de Laforest et leurs filles, de Régina, M. et Mme Y. Gatin et leurs enfants, de Grenfell, Mlle Innis Jordens, de Whitewood, Mlle Little et M. J. Jordens, de Rivers, Man., M. et Mme J. Raiwet et leur famille, de Kennedy, M. Z. Decelles et sa famille, de Ste-Marthe, Mme Quesnel et ses fils, de Hartney, Man., ont rendu visite dimanche dernier à leurs parents et amis de St-Hubert.

M. et Mme Georges Brûlé sont allés à Moose Jaw, la semaine dernière, reconduire leurs filles, venues en vacances.

Le R. P. J. Bordet, F.M.I., M. et Mme R. Istace, Mme J. Brûlé et M. A. Fafard sont allés à Montmartre, la semaine dernière, assister à la réunion pour les films français.

Mlle Imelda Istace est en vacances chez ses parents. Elle a fini le cours d'assistante garde-malade à l'hôpital de l'Université de Saskatoon, dont la graduation eut lieu le 13 septembre.

Noces d'or au Lac Marguerite de M. et Mme Louis Douan

LAC MARGUERITE — M. et Mme Louis Douan ont célébré le vendredi 27 septembre, au milieu de leurs enfants et amis, leur 50e anniversaire de mariage. Après la messe célébrée par M. l'abbé C. McMahon, curé de la paroisse St-Joseph d'Indian Head, et la bénédiction, les jubilaires se rendirent chez leurs fille et gendre, M. et Mme Omer Gendron, où un repas de famille fut servi.

Il y eut réception pour tous les parents et amis. Une adresse fut lue en français par M. Emilien Labrèche, filleul des jubilaires, et en anglais, par M. C. England. Tous leur offrirent félicitations et cadeaux.

M. Douan naquit à Ostel, Aisne, et Mme Douan, à Gouvrieux, en France. Ils s'épousèrent à Gouvrieux le 27 septembre 1907. Ils vinrent au Canada le 18 avril 1910 pour résider sur une ferme au sud d'Indian Head où ils demeurent encore.

Les jubilaires ont quatre enfants: Louis, de Montmartre, Mmes Omer Gendron (Albertine), P. Devotch (Germaine) et Emile Devotch (Yvonne), de Lac Marguerite, 20 petits-enfants et 7 arrière-petits-enfants.

M. et Mme Louis Douan remercient bien sincèrement les parents et amis pour leurs bons souhaits, cartes et cadeaux qu'ils reçurent à l'occasion de leur jubilé d'or.

Va-et-vient

Les familles Louis Douan, Omer Gendron, Roger Lerminiaux, Emile Devotch, John Français, Robert et Marcel Longeau, Mmes Napoléon Gendron, Octavie Longeau et Peter Barrette et M. René Oudot sont allés à Montmartre pour assister aux funérailles de Mme Adélard Pépin, mère de Mme Louis Douan.

M. Maurice Forest, de Moose Jaw, était en promenade chez M. et Mme Peter Barrett. Il a aussi visité des amis dans la campagne.

Dumas

Va-et-vient

M. et Mme Roland Boulet et leurs enfants, d'Alida, rendirent visite à leurs parents.

MM. Fernand et Lionel Larrivée, de Régina, sont venus visiter leur mère, hospitalisée à Wawota.

Mlle Anita Larrivée va s'enrôler comme infirmière dans l'Aviation canadienne.

Naissance

M. et Mme Adrien Bessette sont heureux d'annoncer à leurs parents et amis la naissance d'un fils né le 28 septembre à l'hôpital de Kipling.

RADIO PRAIRIES-NORD

SASKATOON, SASK.

Légende: L - local; R - réseau.

DIMANCHE

- 10.55L-Ouverture
- 11.00L-Musique d'orgue
- 11.15L-Nos missions au micro
- 11.30L-Refrains de France
- 12.00R-Chefs-d'oeuvre de la musique
- 1.00L-Prog. juif
- 1.30R-Présence de l'Eglise
- 2.00R-Connaissance de la musique
- 2.30R-Images du Can.
- 3.00R-Radio-Journal
- 3.05L-Intermède
- 3.15R-Politique
- 3.30L-Prog. russe
- 4.00R-Nouveautés dramatiques
- 4.30R-Les petites symphonies
- 5.00R-Festival du dimanche
- 6.30R-Le sel de la terre
- 7.00R-Radio-Journal
- 7.15R-Entretiens du dimanche
- 7.30R-Récital d'orgue
- 8.00R-Adagio
- 8.30L-Mus. pour toi
- 9.00L-Variétés
- 10.00L-Fin des émissions

Du lundi au vendredi inclusivement

- 6.30L-Ouverture
- 6.55L-Prière du matin
- 7.00L-Bonjour!
- 7.45L-Radio S.-C.
- 8.00L-Nouvelles
- 8.10L-Bonjour!
- 8.55L-Nouvelles
- 9.00R-Jeunesse dorée
- 9.15R-Rue principale
- 9.30L-Au fil de l'heure
- 10.00R-Radio-Journal
- 10.10L-Intermède
- 10.15R-Face à la vie
- 10.30R-Pages de vie
- 10.45R-Je vous ai tant aimé
- 11.00R-Visages de l'amour
- 11.15R-Ritournelles
- 11.30D-Réveil rural
- 12.00L-Nouvelles
- 12.10L-Communiqués
- 12.15L-L'Ami Pierre
- 12.30L-Piano populaifre
- 1.00L-Boîte à surprise
- 1.30L- La chansonnette française
- 2.00L-Prud'homme
- 2.15L-Quelques valses
- 2.30L-Aux malades
- 2.45R-Sur nos ondes
- 3.00Radio-Journal
- 3.10L-Intermède
- 3.15L-Prince-Albert
- 3.45R-Clinique du coeur
- 4.00L-Bienvenue Sask.
- 4.30D-Psychologie de la vie quotidienne
- 4.45D-Les virtuoses
- 5.30D-Pinocchio
- 5.45L-Pour les bambins
- 6.00L-Nouvelles
- 6.10L-Chron. sportive
- 6.20D-Un homme et son péché
- 6.45L-Le chapelet
- 7.00R-Radio-Journal et commentaires

LUNDI

- 5.00L-Détente musicale
- 6.15L-Le p'tit bal de l'Ouest
- 7.30L-Méli-Mélo
- 8.00D-Vie ouvrière
- 8.30D-Conférence de presse
- 9.00D-Orchestre R.-C.
- 10.00L-Nouvelles et prévisions
- 10.05L-Fin des émissions

MARDI

- 5.00L-Détente musicale
- 6.15L-A la console
- 7.30L-Prog. allemand
- 8.00D-Revue des arts et des lettres
- 8.30D-Chacun sa vérité
- 9.00D-Concerts symphoniques
- 10.00L-Nouvelles et prévisions
- 10.05L-Fin des émissions

MERCREDI

- 5.00L-St-Brieux et Melfort
- 6.15L-Le p'tit bal de l'Ouest
- 7.30L-Paris chante
- 8.00D-Radio-Théâtre ou Festival du mercredi
- 10.00L-Nouvelles et prévisions
- 10.05L-Fin des émissions

JEUDI

- 6.15L-A la console
- 7.30L-Album RCA
- 8.00D-Sérénade pour cordes
- 8.30D-Petit concert
- 9.00D-Les clefs de notre temps
- 10.00L-Nouvelles et prévisions

VENDREDI

- 5.00L-Domremy et Bellevue
- 6.15L-A la console
- 7.30L-Les grands artistes lyriques
- 8.00D-Récital
- 8.30D-Neil Chotem
- 9.00D-Petit ensemble vocal
- 10.00L-Nouvelles et prévisions
- 10.05L-Fin des émissions

SAMEDI

- 6.50L-Ouverture
- 6.55L-Prière du matin
- 7.00L-Bonjour!
- 7.45L-Radio S.-C.
- 8.00L-Nouvelles
- 8.10L-Bonjour!
- 8.55L-Nouvelles
- 9.00D-Heure des jeunes
- 9.30D-Tante Lucille
- 10.00R-Radio-Journal
- 10.10L-Intermède
- 10.15L-Prog. hollandais
- 10.30L-Mus. moderne
- 11.00R-Heure de l'opéra
- 2.30R-Pot-pourri
- 3.00R-Radio-Journal
- 3.10L-Communiqués
- 3.15R-La langue bien pendue
- 3.30L-Etablissement rural
- 3.40L-Musique semi-classique
- 4.00L-Bienvenue Sask.
- 5.00L-Détente musicale
- 5.30R-Variétés
- 5.55R-Radio-Journal
- 6.00L-Chron. sportive
- 6.10L-Intermède
- 6.15L-Succès de la chansonnette
- 6.45L-Chapelet en fam.
- 7.00L-Au bal musette
- 7.30R-Mus. de danse
- 8.00D-Les artistes de renom
- 8.30D-Chronique canadienne
- 9.00D-Concert du samedi soir
- 10.00L-Fin des émissions

Au congrès de Prince-Albert

Déléguons des dames aussi

Chers compatriotes,

Permettez-moi, à l'occasion de notre prochain congrès, de venir vous dire quelques mots au nom des femmes, sur leur rôle au sein de notre Association.

Je suis une vieille grand-mère, et même une arrière-grand-mère, puisque j'ai quatre arrière-petits-enfants. Depuis mon arrivée dans l'Ouest, il y a quarante ans, je me suis toujours intéressée à la cause de notre survivance et j'ai toujours essayé de faire ma petite part pour le succès de cette cause, ce qui me donne, je crois, le droit de parler au nom des femmes.

Quand on mentionne un congrès, tout de suite on se dit qu'il faut nous arranger pour envoyer autant de délégués que possible à ce congrès; oui, sans doute, envoyons autant de **délégués** que possible, mais envoyons aussi des **déléguées.** Nous, les femmes, demandons d'aller au congrès comme déléguées, et là, à côté de nos maris et de nos fils, nous apprendrons les progrès de notre Association, ses problèmes et ses projets; nous entendrons les directives de nos chefs; nous prendrons part aux discussions de ces problèmes; nous retremperons nos enthousiasmes, et nous reviendrons dans nos foyers reprendre notre tâche sublime. Car n'oubliez pas que si nous voyons des chefs surgir à temps pour remplacer les anciens, pour chacun de ces chefs, il y eut une mère catholique et française qui, dès le berceau, forma ce jeune coeur et cette intelligence dans l'amour de Dieu et de la Patrie; sans doute, nos collèges ont parfait ce travail, en donnant l'éducation nécessaire à ces chefs, mais c'est la mère qui en avait posé les bases, et c'est, à mon avis, ce qui est le plus important.

Donc, quand nous nommerons nos délégués, n'oublions pas les dames; c'est leur dû!

Au revoir, à Prince-Albert, et que Dieu guide et bénisse le travail de notre congrès, les 27, 28 et 29 octobre prochains!

Mme C. HAMELIN,
présidente du C.P.
de Sedley, Sask.

Wolseley

Funérailles

Le 20 septembre s'éteignait Mme Pierre Dubey (Albertine Vankirk), âgée de 88 ans. Elle naquit à Tomahawk, Wisconsin, le 10 mars 1869. En 1890, elle épousa M. Pierre Dubey. Quatre ans plus tard, ils vinrent s'établir à Wolseley pour y résider jusqu'à leur mort. M. Dubey la précéda dans la tombe en janvier dernier.

Mme Dubey laisse dans le deuil un fils aux Etats-Unis et un fils adoptif, Owen, de Wolseley.

En l'absence de M. l'abbé L. Savoie, curé, M. l'abbé D. Lucey, de Broadview, chanta le service. Les porteurs furent MM. Roger Béliveau, Lionel et Armand Langlois, Edouard Couekuyt, Stanley Zaba et Jérôme Dolter. Mmes Lucien Dureau, Adrien Bonneville, Gédéon Langlois et Laurent Noëls portaient les rubans de la bannière des Dames de Ste-Anne. Mmes Alphonse Pitre et Emile Tourigny firent la quête.

L'inhumation se fit au cimetière de la paroisse.

Ça et là

M. et Mme Fred Best ont eu la douleur de perdre leur fils nouveau-né.

M. Eugène Laverdière se remet tranquillement d'une opération subie à l'hôpital local.

Mme Charles Cahill et Imelda, de St-Pierre, Man., vinrent rejoindre M. Charles Cahill, employé à Wolseley, et ensemble allèrent visiter M. et Mme Léon Ruest et leur famille à Frenchville.

Mme Emile Tourigny et leurs enfants passèrent la fin de semaine chez M. et Mme Avila Chabot à Ferland.

M. et Mme Aurèle Legrand et Lorraine, de Régina, passèrent la journée du dimanche chez M. et Mme Eloi Tourigny.

Les marchés

BEURRE, OEUFS ET VOLAILLES

(Commission House Prices)
1er octobre 1957

BEURRE

Crémerie	.61½

Prix moyens payés par les commerçants de gros pour oeufs non classés livrés à Winnipeg:

OEUFS

Grade A larges	.42-.43
Grade A moyens	.30-.31
Grade A petits	.17-.19
Grade B	.22-.23
Grade C	.15-.16

VOLAILLES

Classées sur le crochet et préparées—prix payés aux producteurs — délivrées à Winnipeg, moins coût de boucherie si nécessaire:

Grade A:	
5 livres et au-dessus	.25
4-5 livres	.22
au dessous de 4 livres	.18
Grade B:	
5 livres et au-dessus	.21
4-5 livres	.16
au-dessous de 4 livres	.14
Grade C:	
5 livres et au-dessus	.15
4-5 livres	.11
au-dessous de 4 livres	.09

POULETS EN VIE

Au-dessus de 6 livres	.24-.25
5-6 livres	.22-.23
4-5 livres	.18-.20
Poulets pour frire	.22-.24

DINDONNEAUX

Dindes

Grade A	.33-.35
Grade B	.28-.29
Grade C	.20-.21

Dindons

Grade A	.29-.30
Grade B	.26-.27
Grade C	.20-.21

Marché aux bestiaux

Bouvillons:	
De choix	$16.00-$17.00
Bons pesants	14.50- 15.50
Moyens	14.00- 15.50
Ordinaires	11.00- 13.00
"Boners"	8.00
Génisses:	
Bonnes	$15.50-$16.00
Moyennes	12.00- 14.00
Ordinaires	8.00- 11.00
Vaches:	
Bonnes	$11.00-$11.50
Moyennes	10.25- 10.75
"Canners"	8.00- 10.00
"Cutters"	8.00- 10.00
Taureaux:	
Bons	$11.50-$12.50
Ordinaires	8.00- 11.00
Veaux de boucherie:	
De choix	$21.00-$23.00
Bons	21.00- 22.00
Moyens	16.00- 20.00
Ordinaires	10.00- 16.00
Porcs:	
Grade A	$26.00-$27.00
Truies	$15.50-$17.00
Agneaux — Bons	19.00

Code de Droit oriental

CITE DU VATICAN — Les "Acta Apostolicae Sedis", publication officielle du Saint-Siège, livraison d'août, publient le texte d'une lettre que Sa Sainteté a adressée aux membres de l'épiscopat de l'Eglise orientale en juin dernier et qui contient les 558 premiers articles du code de Droit canon oriental, élaborés par une Commission spéciale nommée à cet effet par le Pape Pie XI en 1935. Cette première partie du code entrera en vigueur en mars de l'année prochaine. La lettre se termine par une exhortation du Souverain Pontife aux évêques, afin qu'ils se montrent dignes de leur ministère pastoral, en dehors de toute autre considération d'ordre temporel.

Montmartre

Va-et-vient

M. et Mme Jos. Ferraton, de Montmartre, ainsi que M. et Mme Gabriel Ferraton, de Régina, sont allés en fin de semaine rendre visite à leur oncle, M. Alphonse Mounier, de Veillardville.

M. Cyrille Giroux, fils de M. et Mme René Giroux, de Montmartre, est retourné pour ses études au collège de Gravelbourg.

Mme Angèle Perras, de Spirit River, Alta, après un séjour de deux mois chez son fils, de Val Rita, Ont., s'est arrêtée à Montmartre où elle a visité Mmes P. et Emilia Perras, ainsi que de nombreux amis.

Mme Claire Loire, de Ste-Rose-du-Lac, en visite chez ses enfants à Montmartre, est allée à Gravelbourg voir sa soeur, Mme Marthe Godard. Elle est revenue à Montmartre, accompagnée de M. et Mme Pat. Goulet, de Régina, qui ont rendu visite à leur père, M. P. Goulet.

Nos malades

Sont hospitalisés: Mmes Gerdina Wallace, Bernice Siwy et Jenny McDonald, tous de Candiac, M. Horst Habermchl, de Francis, Mme Emile Labrèche, de Montmartre, Mme Mary Kuntz et Brian Barabe, de Kendal.

Naissances

A M. et Mme E. Labrèche est née une fille.

A M. et Mme Percy Wallace est né un fils.

Domremy

Ça et là

Mlle Jeannine Marsollier est devenue Mme Constant Boutin, le 31 juillet.

Mlle Carmen Blérot est allée suivre un cours de garde-malade à l'hôpital St-Paul de Saskatoon.

Mlle Adeline Leiffers et M. Gérald Leblanc sont aussi allés à Saskatoon: l'une pour des études commerciales et le second au "Teacher's College".

M. Maurice Mareschal est parti pour London, Ont., le lundi 30 septembre, où il s'enrôle dans l'Aviation canadienne.

M. William Châtelain doit se joindre à la force policière de Prince-Albert.

Mlle Angeline Georget, employée au magasin "Metropolitan" de Saskatoon, a passé le dimanche à la maison paternelle. Son frère, Raymond, et sa famille l'accompagnaient.

M. Ephrem Casavant, de Lloydminster, Alta, a fait un court séjour chez ses parents, M. et Mme E. Casavant.

Baptême

Le 8 septembre: Roland-Jean-Joseph, fils de M. et Mme Raymond Détillieux, né le 27 août. Parrain et marraine, Jean Commandeur et Madeleine Détillieux, oncle et tante de l'enfant.

Statistiques

Un peu de statistiques du 1er août 1956 au 31 juillet 1957, nos cinq élévateurs ont entreposé 475,600 minots de grain et envoyé 288 chars. Du 1er août 1957 à date, les élévateurs ont reçu 121,000 minots de grain et chargé 93 chars. Le beau temps a favorisé les fermiers et à peu près 90 pour cent ont fini leurs récoltes, le grain étant classifié grade 3 à 4 et le rendement d'environ 12 à 14 minots de l'acre.

Ferland

M. et Mme Lucien Couture, de Willow-Bunch, étaient en visite chez M. et Mme René Couture.

Mlles Jeannine et Gertrude Chabot, ainsi que Mme A. Chabot et sa fillette, Camille, de Taber, Alta, étaient de passage dans leur famille pour la fin de semaine.

Mlle Marie Brisebois, étudiante garde-malade à Régina, a visité ses parents, M. et Mme Adrien Brisebois.

M. Alfred Dion, de Ponteix, est venu visiter M. et Mme Jos. Chabot.

Mme Emile Tourigny et ses enfants, de Wolseley, ont rendu visite à M. et Mme Avila Chabot.

M. et Mme Aristide Fournier, Mme Alex. Laberge et Marie-Paule, MM. Roger Fournier et Claude Chabot sont allés dernièrement à Régina.

MM. et Mmes Medelger et Avila Chabot sont allés passer le dimanche à Ponteix.

M. Roland Fauchon est parti pour quelque temps à Régina.

M. l'abbé R. Larivière a prêché une retraite aux jeunes filles, ces jours derniers.

M. et Mme Rosaire Chabot, ainsi que Denis et Denise, sont allés à Régina et à Wolseley, dernièrement.

Mlle Alice Morin et M. Joseph Fauchon ont dû aller à l'hôpital de Gravelbourg pour quelques jours.

Mlles Rachel et Clothilde Dion sont au couvent de Laflèche pour finir leurs études.

MM. Marcel et Roger Chabot, Lionel Fournier, Ernest et André Turgeon, Roméo et Jean-Louis Morin et Ovide Dion sont allés au collège de Gravelbourg: M. Maurice Clermont, au collège Campion de Régina; M. Roger Hébert, à Edmonton.

Chronique de CFRG

710 (1230) Kilocycles

Horaire

Signalons quelques émissions à l'horaire quotidien: "Pages de Vie", adaptation française de Simon L'Anglais, du roman de Howard Lindsay: "Pages from Life". Cette émission se compose d'histoires séparées, comportant chacune de douze à quinze épisodes.

La première histoire, celle que l'on entend actuellement, du lundi au vendredi à 10 h. 30, s'intitule "Tel père, tel fils". Narration, Gisèle Schmidt. Voici un bref résumé de l'histoire. Thomas Marin, un homme d'affaires très en vue, a pour épouse, Marie, une personne plutôt effacée. Ils ont un fils, Jacques, un jeune homme affligé d'un sentiment d'infériorité vis-à-vis de son père, que tout le monde admire et estime. Il se sent incapable d'être le fils, excellent en tout, que son père désire. Il a une petite amie, Françoise Brunet, qu'il aime et qui le comprend.

Un soir, au volant de sa voiture, Jacques frappe un vieillard et file sans arrêter. Françoise l'accompagnait. Quand il apprend la chose, le père de Jacques étouffe l'affaire. C'est alors que Marie se révolte et retient les services d'un spécialiste pour sauver la vie du vieillard. Elle se dresse contre son époux, qui semble avoir perdu la notion du bien et du mal. Jacques, poussé par Françoise et par sa mère, se cabre à son tour devant les manigances douteuses que son père a employées pour lui éviter la prison et il se livre à la police. A la fin, Thomas reconnait ses torts.

Et voilà, c'est la fin de la première histoire. Une autre commencera lundi, dont vous connaîtrez le titre en écoutant fidèlement à 10 h. 30.

Départs-arrivées

Nous signalions, dans la dernière chronique, l'arrivée récente de Mlle Cécile Langlois, au poste de rédactrice des textes commerciaux. Cécile nous quitte déjà pour retourner chez elle en Alberta. Elle sera remplacée au département commercial par André L'Herbier, arrivé depuis la mi-semaine. Nous lui souhaitons la bienvenue, et beaucoup de succès!

Concours-pancartes

Avis aux jeunes auditeurs-dessinateurs de CFRG. Un grand concours vous est ouvert. Il s'agit du concours de pancartes de l'A.C.F.C. qui offre des prix d'une valeur totale de $25.00, donnés par CFRG. Le but: dessiner des pancartes, annonçant le prochain Congrès général de l'A.C.F.C. et de l'A.C.E.F.C., à Prince-Albert, les 27, 28 et 29 octobre prochain.

Que tous se mettent de la partie! Une première élimination se fait dans chaque classe de chaque école participante: seules les meilleures pancartes (une par classe) seront envoyées à CFRG, où une deuxième élimination se fera pour déterminer les gagnants des prix.

Vite ... le tirage se fait le 15 octobre. Les pancartes devraient être rendues à CFRG, si possible, le 10 ou le 12. Après tout, les juges ...

Et que les autres, celles qui auront été éliminées en classe, servent dans la paroisse!

A.C.F.C.-causeries

Toujours en marge du Congrès de l'A.C.F.C.-A.C.E.F.C., vous pouvez écouter, chaque matin à 11 h. 45, une causerie par l'un ou l'autre des dirigeants de nos organisations. Ces causeries alterneront avec des rappels, tous les jours à la même heure, sur les dates et le but du congrès.

A la mémoire de ...

Christophe Colomb, découvreur de l'Amérique, le poste CFRG en collaboration avec le Conseil des Chevaliers de Colomb de Gravelbourg présentera, le 12 octobre à 3 h. 30, une émission spéciale, intitulée "A la mémoire de ...". Cette émission sera caractérisée par un sketch-fantaisie sur la vie et la découverte de Colomb; en vedette, le Frère Lucien Bourgeois, dans le rôle de Christophe Colomb. Réalisation, Guy Pariseau. Ensuite, on entendra une interview sur le mouvement de la Chevalerie. Me Allyre Sirois, Grand Chevalier du Conseil de Gravelbourg, interviewera M. Albert Forcier, Député Grand Chevalier, et M. Ernest Longpré, ex-Député d'Etat. Sans oublier Luis Mariano, qui chantera des airs appropriés à la fête!

Commanditaires

Nous ne répéterons jamais assez, chers auditeurs, combien il est important d'encourager nos commanditaires, en leur disant qu'on a entendu leurs annonces sur les ondes CFRG. Vous ne l'avez jamais fait? Essayez-le! Vous verrez à la mine ravie du "prop.", combien ç'a pu lui faire plaisir!

Sintaluta

MM. et Mmes Fred Dolter et Adrien Bonneville, de Wolseley, sont partis pour un voyage à Montréal.

M. Clément Dolter, de l'Aviation canadienne à Trenton, Ont., a été permuté à Moose Jaw. Il est venu voir ses parents avant leur départ pour Montréal.

MM. et Mmes Marcel Français, Noël Oudot et Antoine Ecarnot sont allés à Montmartre aux funérailles de Mme Pépin.

M. Roch Fortin est de retour chez lui, après avoir passé une semaine à l'hôpital d'Indian Head.

M. et Mme Antoine Ecarnot sont allés en promenade au Manitoba.

M. et Mme Urban Kelly, de Weyburn, sont venus chercher leur mère, Mme Egan, et leur grand-mère, Mme Shapech, pour passer quelques jours avec eux.

En Saskatchewan

Il y a des problèmes, des difficultés, des inquiétudes graves!

Raison de plus pour s'unir, s'entendre et travailler d'un commun accord.

Raison de plus de ne pas vouloir manquer notre Congrès.

"Perpétuer le miracle français, c'est aider à diffuser l'Evangile."
—Mgr Charles-Omer Garant.

Compris?

Tous à Prince-Albert donc, les 27, 28 et 29 octobre

(Communiqué)

J'AIMAIS UN VAGABOND

Feuilleton de "La Liberté et le Patriote"

par CLAUDE JAUNIÈRE

Reproduit avec l'autorisation de la Société des Gens de Lettres

NUMERO 29

— Vous aurez, autant qu'elle, d'excellentes raisons à me donner. Je ne veux pas discuter les problèmes du coeur. J'ai laissé à ma fille toute liberté pour disposer du sien. Je ne supposais pas qu'elle choisirait un homme ayant une situation aussi compliquée que la vôtre.

Son accent était ironique et Sacha ne s'en froissa pas. Quel père, si indulgent fût-il, aurait pu se déclarer satisfait?

— Je ne reviens pas sur le passé. Ce qui importe est le présent et plus encore l'avenir. Je les vois sombres et la manière dont vous avez procédé n'arrange rien. Je dois tout d'abord savoir tout ce qui s'est passé, depuis que vous avez quitté notre ferme de St-Servais.

Sur les traits mobiles de Sacha, Doralice avait suivi le reflet de ses réactions aux paroles de son père. Quand celui-ci eut terminé, le jeune homme chercha de son côté un encouragement. Elle lui sourit avec tendresse. D'une voix étouffée d'abord, puis plus forte à mesure qu'il avançait dans son récit, il commença:

— Les reproches que vous avez eu la bonté de ne pas formuler, je me les suis faits. Quand je suis parti, j'avais mauvaise conscience. Je ne pouvais plus vivre chez vous sous cette fausse identité et pas davantage vous révéler la véritable, sous laquelle j'avais peur d'être responsable d'un accident. Je me suis éloigné la mort dans l'âme, en voulant croire que mon absence ferait disparaître mon souvenir, que Doralice m'oublierait. Pour cette raison, je me suis refusé à donner de mes nouvelles, à en avoir des vôtres.

"Je me répétais que Doralice devait être libérée de moi, qu'elle devait épouser un autre homme, plus digne d'elle...

Il sourit au geste de la jeune fille et poursuivit:

— Je l'ai souhaité pour elle, pour vous, mais en même temps je ne pouvais tuer en moi tout espoir et j'ai, sous cette fausse identité, tenté de reconstruire ma vie. Votre pays me donnerait peut-être ma chance. Plus tard... On n'étouffe jamais tout à fait les rêves...

"J'avais appris qu'on procédait à de nouveaux forages dans l'Alberta. Je ne me faisais aucune illusion sur ce qui m'attendait. Le travail ne m'a jamais fait peur et je n'ignorais pas qu'il serait dur. On m'engagea comme manoeuvre. On me reconnut assez vite comme ouvrier spécialisé, puis comme contremaître. Le recrutement du personnel n'est pas facile, les conditions d'existence sont précaires, dans des camps installés sur les terrains de prospection. J'eus la chance d'être apprécié par l'ingénieur en chef qui m'accorda sa confiance, me donna un avancement rapide. Je commençais à envisager l'avenir sous des couleurs plus brillantes. Une annonce, dans un journal, m'apporta un soulagement inespéré. Elle indiquait...

— Nous savons, dit doucement Doralice. C'est moi qui l'ai fait passer.

— Toutes les joies me viendront de vous. Je n'ai pas su qui, à ce moment, me faisait cette communication. J'ai pensé à mon père, averti peut-être par Paul Arnaud, le seul qui connût ma présence au Canada. La nouvelle pour moi était prodigieuse. Elle ôtait cette angoisse qui avait pesé si lourdement sur moi. L'esprit libéré, ayant en main une situation qui augmenterait certainement, avec la possibilité de reprendre bientôt mon nom, Doralice me redevenait accessible. J'allais chercher à savoir si elle m'avait oublié, quand un soir, dans cette salle de la cantine où je prenais mes repas et où le poste de radio fonctionnait en permanence, ce nom de Sophie Audincourt vint frapper mon oreille. Aucun hasard ne pouvait avoir associé le prénom de ma mère à celui de sa ville natale. Quand j'entendis la chanteuse, la certitude s'établit pour moi qu'il s'agissait de Doralice, de Doralice qui était allée à la recherche de mon passé, de Doralice qui ne m'avait pas oublié et qui par des ondes me le disait.

"Après quelques hésitations encore et seulement quand je fus nommé sous-ingénieur, je me décidai à écrire à Sophie Audincourt.

"Il est dit que les alternatives de chance et de malheur sont sur moi."

Il s'arrêta un moment et les autres respectèrent sa méditation. Il reprit:

— Est-ce parce que je demande trop aux êtres, aux événements que je ne puis atteindre mon but? Ma mère m'avait tant donné! Seule Doralice m'a apporté depuis une qualité égale d'affection. Je ne me suis pas trouvé digne encore de l'accepter et il faut croire que j'ai tenté trop audacieusement le sort en nous imposant une nouvelle attente.

Il fit encore une pause que M. Brazeau interrompit.

— Parlez-nous de ce drame.

— Le caissier Fulgence Morin était devenu un de mes amis et souvent, lorsqu'il veillait tard, je venais l'aider. L'entreprise engageait des travailleurs de tous genres; l'embauche faite, sans vérification d'identité, du manoeuvre Sacha en est une preuve. Le travail est dur et les nouveaux ne sont pas ménagés, j'en sais quelque chose. Morin travaillait souvent dans son bureau, avec la fenêtre grande ouverte, et je l'avais mis en garde contre le fait que ces grosses sommes étalées sur sa table, tandis qu'il préparait la paye des ouvriers, pouvait éveiller des convoitises.

"Grand, solide, puissant, il avait ri en me disant:

"— Je ne crains personne!

"Certes, si l'agresseur avait fait irruption dans le baraquement en sautant par la fenêtre, Morin aurait été capable de le maîtriser. La manière dont il a été assommé, sans s'être défendu, sans avoir appelé à l'aide, me fait penser que c'est un de ses familiers qui l'a attaqué, il ne s'est pas méfié.

"Or j'étais un de ses familiers et le raisonnement que je vous donne, les policiers l'ont fait: c'était une raison de plus de me soupçonner.

"Je m'étais attardé à la cantine, où Morin, qui devait terminer son travail plus tôt que d'ordinaire, aurait dû me rejoindre. En regagnant mon baraquement, j'aperçus de la lumière à la fenêtre de son bureau. Je m'approchais pour bavarder avec lui, quand je le découvris étendu par terre et gémissant faiblement.

"D'un bond, je fus dans la pièce et me précipitai pour lui porter secours. Je le soulevai et ce mouvement lui arracha un cri. Le veilleur qui faisait sa ronde l'entendit et pénétra dans le bureau. Je lui dis rapidement:

"— Vite du secours, Morin est malade.

"Je ne m'étais pas rendu compte tout d'abord qu'il avait été assommé. C'est seulement à l'infirmerie qu'on constata qu'il avait une fracture du crâne, faite avec une matraque caoutchoutée.

"Le détective du camp avait procédé aux premières constatations. La police du district arriva au matin. Rien n'avait disparu de l'argent offert à la convoitise des voleurs. Je n'avais vu personne sortir, les gardiens non plus, ce qui écartait l'éventualité de la fuite de l'agresseur surpris par mon arrivée. On n'était pas venu pour voler le caissier, mais pour le tuer... à moins que ce ne fût moi, l'arrivée du veilleur ne m'ayant pas laissé le temps de m'emparer des liasses.

"Au début, personne ne songea à m'accuser; on recueillit mon témoignage, celui de l'homme qui faisait sa ronde. Nous ne savions pas grand-chose vraiment qui pût éclairer les enquêteurs.

"Au moment de faire leur rapport, les policiers demandèrent de procéder aux vérifications d'identité. Je me suis troublé et ils n'ont eu aucune peine à constater que mes papiers étaient faux. Je refusai de m'expliquer, ce qui, évidemment, les alerta."

— Pourquoi n'avoir pas dit la vérité? demanda Doralice.

— Parce que toute mon histoire leur aurait paru, non sans raison, abracadabrante et puis il m'aurait fallu mêler le nom de mon père, le vôtre, sans parvenir à écarter un soupçon qui prenait corps, qui se justifiait presque: on m'avait surpris près de la victime, n'ayant eu le temps ni de voler, ni de me sauver. Ma seule chance était que le vrai coupable fût désigné par la victime, mais Morin était inconscient. L'instrument du crime n'avait pas été retrouvé, ce qui était en ma faveur et, sans être effectivement arrêté, je fus placé sous surveillance, en dépit des excellents renseignements fournis sur moi par mon chef. Seulement, en raison de mon silence obstiné, on ne remontait pas, dans mon passé, au-delà de mon arrivée dans la province.

"Les papiers que la police avait gardés avaient été établis par les autorités françaises. A la première demande de renseignements qui serait faite au service des étrangers, on indiquerait que le titulaire était mort, quelque trois ans auparavant, dans un hôpital parisien.

"Je ne pouvais attendre et c'est pourquoi je me suis échappé."

— Vous aggraviez encore votre cas.

— Je le sais, mais il me faut prouver mon innocence en découvrant le coupable. Je suis parti et, pour rejoindre Montréal, j'ai mis cinq jours, en voyageant sur des camions ou dans des trains pris en fraude. Je voulais voir Doralice, lui expliquer ce qui s'était passé. J'aurais dû m'en aller tout de suite. Elle m'a amené ici: je n'ai pas su refuser. Jugez-moi.

— Quelles sont vos intentions?

— Retourner là-bas et mener mon enquête personnelle.

— Vous avez des soupçons?

— Presque une certitude.

— Pourquoi n'avoir rien dit?

— Je n'ai pas de preuves. Quel crédit accorderait-on à un homme mystérieusement silencieux sur son passé, entré en fraude au Canada, s'attaquant à un personnage important?

— Quels motifs aurait eu ce personnage de vouloir tuer le caissier?

— La crainte qu'il parlât de ses malversations.

— Morin n'est pas mort, quand il pourra parler...

— Le pourra-t-il jamais? Retrouvera-t-il un jour assez de lucidité pour accuser?

— Quelle chance avez-vous de confondre le coupable?

— La connaissance que j'ai, et qu'il ignore, de ses malhonnêtetés. Morin hésitait à le dénoncer à la direction générale. C'est un homme fort important, je vous l'ai dit. Il traite des affaires considérables et réalise, pour son propre compte, des bénéfices scandaleux. Morin avait tout découvert il y a un mois, mais il attendait une dernière preuve. Que s'est-il passé entre eux? Quand l'homme est-il entré chez le caissier? Personne ne l'a vu. Mon intuition pourtant ne peut me tromper. C'est lui. Fulgence a dû préciser ses accusations. L'autre a été pris de panique et il a frappé. Son geste était absurde et tout juste bon à l'amener à la potence. Une série de hasards, malheureux pour moi, conduisit l'enquête de mon côté. Si Morin meurt, il a toutes les raisons de se croire à l'abri, car il ne peut savoir que je suis informé de ses agissements.

M. Brazeau restait silencieux et Sacha murmura:

— Vous hésitez à me croire, vous qui pourtant me faites confiance, qui savez tout ce qui m'a amené où je suis, comment voulez-vous que je parvienne à convaincre la police de mon innocence, si je suis emprisonné.

(A suivre)



Le champion poids lourd mondial, **Floyd Patterson**, attribue sa conversion à la foi catholique au bon exemple de sa charmante épousa, **Sandra**, photographiée ci-dessus. Le couple a un bébé de huit mois et demeure à Mount Vernon, N.-Y. (NC)



Q. — Auriez-vous la bonté de me dire combien de temps on porte le deuil pour un frère? Je me suis confectionné des robes avec les tissus dont je vous envoie un échantillon. Puis-je porter ces robes à la maison? Je n'ai pas les moyens de mettre mon linge de côté, car je suis plutôt pauvre. Je m'habille en noir pour sortir. J'apprécie beaucoup votre Courrier et mets nombre de vos conseils en pratique.
INDIGENTE.

R. — De nos jours, quand on doit porter le deuil d'un frère ou d'autres proches parents, on ne soumet plus toute sa garde-robe au bain de teinture. On se contente de porter des vêtements noirs pour les sorties nécessaires pendant quelques mois (pour un frère, on porte généralement trois mois de noir et trois mois de demi-deuil), ainsi qu'à la maison quand on attend de la visite. Pour les occupations générales de maison, vos robes conviennent parfaitement. Ces tissus sont presque tous de teintes de demi-deuil.

* * *

Q. — Je vous demande des conseils non seulement pour moi, mais pour d'autres qui n'ont pas le plaisir de recevoir votre journal. Je leur communiquerai vos réponses. Seriez-vous assez bonne de me rendre ce service? Merci. A) quelle date était le samedi saint en 1933? Aussi, quel jour était le 21 septembre 1955? — CURIEUSE RECONNAISSANTE.

R. — Il me fait plaisir, chère madame, de répondre ainsi aux questions que vous me demandez, pour vous-même et pour d'autres. A) Le samedi saint en 1933 fut le 15 avril. Le 21 septembre 1955 tombait un mercredi.

* * *

Q. — Pendant les vacances, j'ai rencontré un jeune homme de mon âge et nous nous sommes beaucoup plu. Malgré qu'il ne m'ait pas dit qu'il m'aimait, il me l'a laissé entendre et me l'a démontré de plusieurs façons. Il est parti étudier dans une université éloignée et m'a demandé de lui écrire. Il est rendu là-bas depuis trois semaines et je n'ai pas encore de ses nouvelles. Croyez-vous que je devrais lui écrire la première? J'ai peur de m'être montrée un peu froide avec lui. Merci.
BRUNE DE SEIZE ANS.

R. — Vous me dites que votre ami est dans une université. Ne voulez-vous pas dire un collège? Il me semble bien jeune pour être si avancé dans ses études. S'il est dans un collège, il devra manquer au règlement pour envoyer et recevoir vos lettres, car, en général, on ne permet pas la correspondance entre jeunes garçons et jeunes filles dans ces institutions. N'allez pas croire que je n'approuve pas les lettres amicales qu'échangent de temps à autre nos jeunes, mais il faut se soumettre aux règlements des maisons d'éducation que l'on fréquente, sans cela, on risque de s'attirer des ennuis. De toute façon, vous ne devez pour aucune considération prendre l'initiative d'écrire la première. Les jeunes gens jugent mal les jeunes filles qui font les premiers pas. Pendant les vacances, beaucoup de jeunes, et de moins jeunes aussi, font toutes sortes de beaux projets qu'ils oublient une fois rentrés dans le quotidien routinier. Il vous écrira peut-être plus tard, mais s'il ne le fait pas et que vous ne le revoyez pas avant Noël, montrez-vous gaie et amicale et ne lui parlez pas des lettres qu'il n'a pas écrites. S'il vous demande encore d'écrire, dites-lui simplement que vous serez heureuse de répondre à ses lettres. En attendant, appliquez-vous à vos études, qui vous demanderont certainement un gros effort cette année, si vous voulez bien réussir et faire plaisir à vos parents en arrivant une des premières de votre classe. Ne vous faites pas trop de chagrin, ma chère petite, il vous faudra éviter de mettre trop de sensibilité dans votre vie, sans cela vous risquez de souffrir davantage.

* * *

Q. — Est-ce que, à l'occasion du décès d'un frère, la famille de celui-ci est tenue d'offrir sa sympathie à l'épouse de celui-ci? Les uns disent que c'est manquer de savoir vivre que de ne pas le faire, moi, je dis qu'il n'y a aucune obligation, vu le degré de parenté. Qui a raison? Merci de vos bons conseils.
EPROUVEE.

R. — Tous doivent témoigner leur sympathie envers leur belle-soeur. Il n'est pas nécessaire qu'ils le fassent formellement comme à une étrangère, mais il faut que les siens partagent sa peine et, pour qu'elle le sache, il faut bien qu'ils le lui disent en paroles et en actions.

LOUISE.

Bijou ancien

Vous possédez un joli bijou ancien en acier et vous voudriez le nettoyer sans pour cela lui enlever sa patine. Vous le frotterez donc avec un mélange de suie et d'huile de salade. Vous terminez en frottant avec une peau de chamois sèche, alors que la première opération se fait avec une flanelle souple.

"Le coin des jeunes"

"Le jour de gloire est arrivé..."

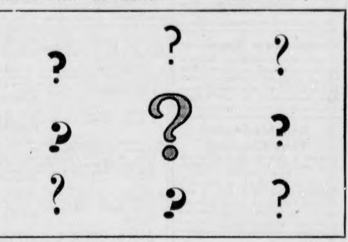
Enfin, le temps est venu pour nos jeunes de prendre en main, papier, crayon, règle, histoire du Canada, etc., pour confectionner un drapeau national.

On voit sur cette page le drapeau actuel, comme il se présente dans la tête de l'Oncle François quand il essaie de l'imaginer. C'est un blanc en forme de drapeau mais c'est rempli de points d'interrogation. Ces points d'interrogation, il faut les remplacer par des barres et des bandes, des couleurs et des emblèmes, afin que notre pays ait son drapeau.

C'est un temps idéal pour ce travail, car la Reine s'en vient en visite et les écoliers qui auront le bonheur de la voir à Ottawa n'auront pas de drapeau canadien à agiter. Ils auront seulement l'Enseigne Rouge qui est un drapeau de la marine britannique. La Reine pourrait bien se demander si son avion a fait le tour du monde et l'a ramenée en Angleterre!

Voici maintenant les règles de notre concours. Le concours commence maintenant et s'achèvera le 31 octobre. Il faut envoyer un dessin de drapeau canadien, grandeur 8½ x 11". Sur le dos de ce dessin, écrire son nom, son adresse, le nom de son école et de sa maîtresse. Il y aura trois classes de prix, des grades 1 à 5, des grades 6 à 8 et des grades 9 à 12. Chaque gagnant recevra cinq dollars, on publiera sa photo et on abonnera sa classe pendant une année. Adresser le tout à: Concours du drapeau, La Liberté et le Patriote, 619, avenue McDermot, Winnipeg, Man.

ONCLE FRANÇOIS.



Le coût de la vie

Un enquêteur interroge un chef de famille:

— Comment dépensez-vous votre revenu?

— J'en consacre 30 pour cent pour le loyer, 30 pour cent pour l'habillement et 60 pour cent pour la nourriture.

— Mais ça fait 120 pour cent, remarque l'enquêteur.

— C'est juste et ça rend parfaitement compte de ma situation!

* * *

Signe des temps

Dans un restaurant, un groupe discutait de la guerre de Corée et se livrait aux hypothèses les plus folichonnes. Arrive un expert en histoire:

— A votre avis, lui demande un adolescent, que ferait Jules César s'il vivait encore?

— Il recevrait sa pension de vieillesse, répond l'historien facétieux.

Le rosaire et la vie chrétienne

Demandons-nous d'abord ce que c'est que la vie chrétienne. — Ce n'est pas seulement de ne pas faire de mal, de ne pas violer la loi naturelle, de ne pas désobéir aux dix commandements de l'Ancien Testament, — la vie chrétienne ne peut pas être seulement une absence de mort...

La vie chrétienne vient de Jésus-Christ, elle est quelque chose de Jésus-Christ, elle consiste à penser comme Jésus, à "avoir en soi les sentiments du Christ", elle consiste à imiter les exemples surhumains de Jésus-Christ, "je vous ai donné l'exemple afin que vous fassiez de même"; elle consiste à prendre sa croix et à marcher à la suite de Jésus-Christ. — Mieux que cela, la vie chrétienne est Jésus lui-même, "Je suis la vie", comme il l'a dit, et comme saint Paul l'a bien compris, "Pour moi, vivre c'est le Christ".

Marie, médiatrice

Or, cette vie du Christ nous vient par Marie. C'est elle qui l'a transmise au monde, de Bethléem au Calvaire, et c'est elle encore qui continue à la distribuer à toutes les âmes dans l'Eglise du bon Dieu.

Les premières grâces, les grâces d'appel et de vocation, les grâces qui préviennent tout désir humain, les premières démarches, viennent toujours de Dieu par Marie. On peut le voir dans la sanctification de Jean-Baptiste; s'il reçoit la visite du Fils de Dieu, s'il est purifié, de la tache originelle, s'il est rempli du Saint-Esprit, c'est parce que Marie apporte la Vie jusqu'à lui. Et il en est ainsi pour tous les chrétiens, — pour chacun de nous. Si nous avons été baptisés et confirmés, si Dieu dans sa miséricorde nous a choisis pour faire de nous ses enfants, — ces grâces nous sont venues par les mains de Marie.

Les grâces qui transforment, qui améliorent, qui sanctifient, viennent aussi par Marie. Dans l'histoire évangélique, c'est par son intervention que se fait le miracle de Cana, et que les disciples voient pour la première fois la puissance divine, et se mettent à croire en Jésus: saint Jean nous le dit clairement, "Il fit son premier miracle à Cana de Galilée, et ses disciples crurent en Lui".

Enfin, les dernières grâces qui achèvent les saints viennent aussi par Marie, la reine de tous les saints. C'est elle, le jour de la Pentecôte, qui avait supplié le plus fort et le plus efficacement le Saint-Esprit, et c'est à elle surtout, après Jésus, que nous devons les merveilles de l'Eglise naissante.

Difficultés actuelles

Or notre temps a un très grand besoin de cette vie chrétienne. Le souffle d'enfer qui déferle sur la pauvre humanité, "le flot de noir paganisme qui nous inonde", la "perte du sens du péché", les guerres horribles et injustes qui se succèdent à intervalles de plus en plus rapprochés, le fanatisme diabolique des ennemis de Dieu, la plus cruelle persécution contre l'Eglise qu'on ait jamais vue dans l'histoire, — tout nous oblige à un douloureux examen de conscience, tout nous invite à un renouveau de vie chrétienne, tout nous prêche le retour à Jésus-Christ. Notre salut est en Jésus, et le meilleur chemin vers Jésus est Marie, la médiatrice de toutes les grâces.

Le rosaire médité

Seule Marie est assez puissante pour endiguer cette vague d'enfer qui roule sur nous, seule Marie est assez puissante pour écraser de nouveau la tête orgueilleuse de Lucifer.

Si la vie chrétienne consiste à penser et à aimer comme Jésus-Christ, et si cette grâce immense s'obtient par Marie-Médiatrice, — il est extrêmement facile de voir comment le Rosaire, avec la méditation des quinze mystères, est une merveilleuse école pour parvenir à une abondante vie chrétienne.

Si notre monde est empoisonné par les propagandes mensongères et les publicités sensuelles, si le chrétien a besoin de respirer chaque jour l'air pur des sommets de l'Evangile, — quelle meilleure formule que celle du Rosaire?

Les mystères du Rosaire, leur méditation douce, et quinze fois variée, au rythme des Ave et des grains de chapelet qui glissent entre les doigts, les mystères du Rosaire présentent au coeur du chrétien tout le principal de ce qu'il faut croire et de ce qu'il faut faire dans la religion de Jésus-Christ.

P. D.

Petits conseils

Pour attendrir la volaille

Si vous devez attendrir une volaille que vous devez manger aussitôt tuée, faites-lui avaler une cuillerée à soupe de vinaigre avant de la saigner.

Nettoyage des accessoires de voyage

Avant de ranger vos accessoires de voyage, tels que sacs, valises, mallettes, il faut les dégraisser avec un mélange de lait cru et de benzine. Ensuite, vous les faites briller en y passant une crème appropriée et vous polissez au chiffon de laine doux.

Moutarde toujours fraîche

Si vous ne consommez pas souvent de la moutarde, vous conserverez en bon état le pot entamé en mélangeant à la moutarde un peu de sel. Il n'altérera nullement le goût. Si vous avez oublié de le faire et que votre moutarde soit sèche, faites un mélange de quelques gouttes d'huile, un peu de vinaigre et une pincée de sucre fin. Mélangez bien avec votre moutarde, et vous pourrez à nouveau l'employer.

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 5

Texte inspiré du Père THIVOLLIER — Images de MARIE PIGNAL



1. A cette époque, l'empereur romain ordonna un recensement général afin de connaître les ressources de chaque contrée et de fixer les impôts. Chacun devait se faire inscrire au lieu d'origine de sa famille. Marie et Joseph étaient de la race de David, originaire de Bethléem, en Judée; ils entreprennent ce voyage de plusieurs jours. Joseph ferme la maison, Marie assujettit les bagages sur l'âne qui va les conduire.



2. Le chemin est long, et Marie sur le point d'être mère ne peut supporter la fatigue! Aussi Joseph l'a bien installée sur l'âne qu'il guide en ces mauvais chemins; car en Judée, ils trouvent des montagnes escarpées aux falaises abruptes que creusent des gorges profondes où coule le Jourdain.



3. La route passe par Jérusalem, mais il faut aller plus loin vers le sud. A travers le feuillage argenté des oliviers, voici Bethléem. Ce nom signifie "Maison du pain" à cause des terres à blé qui l'entourent et des importants marchés où viennent se ravitailler les tribus nomades.



4. Voici Marie et Joseph donnant à l'agent du recensement les indications nécessaires pour leur inscription; ils sont fatigués du long voyage et ils ont hâte de trouver un gîte où se reposer.

Réalisé par la SOCIETE CATHOLIQUE DE LA BIBLE en collaboration avec le Centre de la Bible diocésain.

Petites Annonces

Tarif, 3 sous par mot. Minimum, 75c. Chaque insertion supplémentaire, 2 sous par mot. Pas de changement de texte. Ajouter 25c pour un numéro de boite.

Vol. 44—No 26

Pour téléphoner une petite annonce signalez SPruce 5-8443

TISANE CISBEY — Vous pouvez maintenant vous procurer la célèbre TISANE CISBEY chez M. E. Sabourin, 195, avenue Provencher, St-Boniface. Par la poste: $1.00 franco. 132-T.F.

GARDE D'ENFANTS — Désire garder enfants pendant que la mère travaille. 25-526-28C.

ON DEMANDE — Ménagère pour presbytère de paroisse dans le sud de la Saskatchewan. Ecrivez à Boite 516, La Liberté et le Patriote, 619, avenue McDermot, Winnipeg 2. 25-516-28C.

ON DEMANDE — Fille, 25-40 ans pour prendre direction d'un bureau. Doit savoir dactylographie, comptabilité et faire la liste de paie. Semaine de 5 jours. S'adresser à Boite 547, La Liberté et le Patriote, 619, avenue McDermot, Winnipeg 2. 26-547-26C.

ON DEMANDE — Personne pour travail de maison privée. Bon salaire, nourrie et logée. Maison 5 pièces. 2 petits enfants. S'adresser à Mme C. Lapiante, 179½, rue Bertrand, St-Boniface. 26-551-T.F.

OFFRES D'EMPLOI
Service Civil du Canada

JARDINIER, $282.50-$320, pour diriger et surveiller une grande entreprise expérimentale dans les vergers de la Station Expérimentale, à Morden.

INSPECTEUR des qualités, électricité et gaz, $260-$316, pour le Département de l'Industrie et du Commerce, à Winnipeg.

Tous les détails et formules de demande peuvent être obtenus aux bureaux de poste, ou du Service National du Placement, ou en s'adressant à la Commission du Service Civil, chambre 210, 256, rue Main, Winnipeg 1, Manitoba. 37-W730.

ON DEMANDE

Veuve ou demoiselle relativement âgée pour travail de maison et restaurant. Salaire satisfaisant en plus de chambre et pension. Offre pour un an. S'adresser à C.P. 101, Valleyview, Alta. 26-535-26P.

ASSUREZ VOTRE AVENIR en devenant notre représentant dans votre entourage. Vendez à commission généreuse: Remèdes - cosmétiques - produits culinaires - utilités pour la ferme. Plus de 250 produits garantis à vendre. Commerce profitable et durable. 1600 Délorimier, Dépt. 95, Station C, Montréal.

CANADIENS-FRANCAIS ET CATHOLIQUES, garçons ou filles, qui désirez correspondre ou vous rencontrer en vue du mariage, adressez vous au Centre de Correspondance, boite no 1083, Saskatoon, Sask. Soyez assurés de la plus entière discrétion. 14-486-T.F.

CHAMBRE ET PENSION pour 2 jeunes filles, au Norwood. Téléphone: WHitehall 3-4278. 25-515-26C.

DEUX JEUNES FILLES DESIRENT 2 ou 3 pièces non-meublées à St-Boniface ayant accès à l'autobus. Téléphone: CEdar 3-6563, après 6 h. 26-536-26P.

A LOUER — St-Boniface — 3 pièces non-meublées pour adultes. S'adresser à 153, rue Hébert. Téléphone: WHitehall 3-6006. 24-507-26C.

A LOUER — St-Boniface — Chambre meublée pour jeune homme ou femme âgée. Près autobus. S'adresser à 481, rue Ritchot. 21-432-T.F.

A LOUER — Grande chambre avec facilités de cuisine légère. Près salle de bains. Grand placard, armoire, table et radio inclus. S'adresser à 92, rue Carrière, St-Vital, ou téléphoner: CEdar 3-2564. 25-520-27C.

A LOUER — St-Boniface — Chambre garnie pour personne qui travaille. Facilité pour faire cuisine. Près hôpital. Téléphone: CEdar 3-4757. 25-533-26C.

A LOUER — Norwood — Logement de 3 pièces. Téléphone: CHapel 7-7745. 26-553-26C.

A LOUER — Ste-Anne-des-Chênes — Grande maison voisine de l'école. Près de l'église. Bonne eau. Puits artésien. S'adresser à Mme U. Normandeau, 126, rue Genthon nord. 26-537-27P.

A LOUER — A 147, ave Provencher — Logement de 2 pièces non-meublées. Poêle fourni. Téléphone: CEdar 3-3165. 26-538-T.F.

A LOUER — St-Boniface — Logement fourni de 3 pièces. Téléphone CHapel 7-8689. 26-540-27C.

A LOUER — St-Boniface — Chambre fournie. $20 par mois. Téléphone: CHapel 7-7649. 26-541-26C.

A LOUER — St-Boniface — Logement pour 2 personnes. Entrée et salle de bains privées. Chambre à coucher, petite cuisine avec armoires, double salon. S'adresser à 485, rue de la Morénie. 26-542-26C.

A LOUER — St-Boniface — Chambre fournie pour homme. S'adresser à 397, rue Desautels. 26-543-27C.

A LOUER — St-Boniface, 430, rue Jeanne d'Arc — Logement meublé pour 2 filles. Possession immédiate. Près hôpital. Téléphone: WHitehall 3-3953. 26-548-26C.

A LOUER — St-Boniface — Logement: 2 pièces. Salle de bains et entrée privées. Près autobus. S'adresser à 390, Place Cabana. Téléphone: CEdar 3-3253. 26-549-27C.

Trois délégués des éditeurs catholiques canadiens à Vienne

MONTREAL — La Fédération canadienne des Editeurs de journaux et périodiques catholiques avait trois représentants officiels au congrès mondial de la presse catholique qui débutait à Vienne le 30 septembre. Ce sont les RR. PP. Emile Legault, C.S.C., et Jean Leduc, O.M.I., et M. Paul Sauriol. Le R. P. Legault, qui est bien connu par l'émission "Eaux vives" de la télévision, représentait au congrès la revue "L'Oratoire" dont il est le directeur. Le R. P. Leduc représentait le journal quotidien "Le Droit" et M. Paul Sauriol, "Le Devoir".

Pie XII ouvrira le congrès de l'apostolat des laïcs

CITE DU VATICAN — C'est Sa Sainteté Pie XII, lui-même, qui prononcera le discours inaugural du 2e congrès international pour l'apostolat des laïcs. Le Souverain Pontife donnera les directives aux congressistes en la Salle des Bénédictions, au Vatican, le 4 octobre.

Ce 2e congrès mondial, qui durera du 5 au 15 octobre, réunira environ 2,000 délégués de toutes les parties du monde, qui traiteront le thème: "La tâche universelle de l'Eglise — la tâche des laïcs.

A LOUER — St-Boniface — Logement: 3 pièces avec poêle. Salle de bains privée. Près autobus. Adultes de préférence. Libre 15 octobre. S'adresser à 199, rue La Vérendrye. 26-552-26C.

A LOUER — St-Boniface — Grande chambre avec évier: eau chaude et froide. Près cathédrale. S'adresser à 197, rue Masson. Téléphone: WHitehall 3-5304. 26-554-26C.

A LOUER — St-Boniface — Chambre fournie. 1er étage. S'adresser à 527, rue St-Jean-Baptiste. Téléphone: CEdar 3-1593. 26-555-26C.

A LOUER — Norwood, 207, Horace — Maison de 6 pièces. Téléphone CEdar 3-1839. 26-560-26C.

A LOUER — St-Boniface, 130, rue Masson — Maison non-meublée, nouvellement décorée. 2 étages, 3 chambres à coucher. Soubassement fini. Chauffage: air chaud à l'huile. Garage. Cour arrière clôturée. $125 par mois. Possession bientôt. Téléphone: WHitehall 3-8354. 26-559-T.F.

A VENDRE — Près de Winnipeg. Terre de 78 acres avec bonnes bâtisses, machineries et 10 têtes d'animaux. Termes faciles. $9,500. Téléphone: 4-1876. 21-437-T.F.

A VENDRE — St-Pierre, au centre du village — Maison appartement 9 pièces. 1er étage idéal pour commerce. Chauffage automatque; eau chaude et froide. Téléphone 32—2. Boite 137. 22-456-26P.

A VENDRE — Au centre du village de St-Adolphe — 10 acres de terrain, maison et autres bâtiments. S'adresser à M. F. Gagnon, St-Adolphe. 22-466-T.F.

A VENDRE — La Broquerie — Maison 8 pièces. Chauffage au charbon et à l'huile. Pour plus de renseignements, téléphonez: CHapel 7-1249. 24-509-26C.

A VENDRE — St-Boniface, rue Louis Riel — Maison: 2 logis. Entrée privée. Chauffage à l'huile. 10 ans. Téléphone: CEdar 3-5075. 24-501-T.F.

A VENDRE — Ameublement de chambre à coucher en bonne état avec matelas et sommier neufs. Téléphone: SPruce 4-8549. 25-518-26C.

A VENDRE — Parc pour enfants (playpen). Téléphone: WHitehall 3-3157. 26-550-26C.

A VENDRE — Laveuse électrique "Beatty" en bon état: $40. Téléphonez après 5 h. à WHitehall 3-7905. 26-558-26C.

A VENDRE — Une jaquette en rat musqué (dropped muskrat). Grandeur 14. — Une machine à laver "Connor": $40. — 2 cuves et 1 panier à linge. Téléphone: CEdar 3-3165. 26-539-T.F.

A VENDRE — St-Bonface, 394, rue Deschambault. $10,000. Excellente maison: 2 étages, 6 pièces. Très bon état. Près écoles. Salon: 23' avec foyer. Très grande cuisine. 3 chambres à coucher. Bureau ou dinette. Chauffage: air chaud climatisé. Nombreux extras. Lot 45'. Agence coopérative. Téléphonez à M. Bill Roberts: 6-1499. 26-557-26C.

A VENDRE — Poêle électrique "Moffat". Bon état. Divan "Toronto" avec matelas. 2 armoires à linge. 2 armoires de cuisine pour vaisselle. Machine à laver "Maytag". 2 bicyclettes: 1 pour homme, 1 pour dame. Téléphone: CHapel 7-6919. 26-556-27C.

Le soldat **Kenneth Onufer**, au centre, conduit la récitation du chapelet au centre d'entraînement de l'armée américaine à Fort Dix, N.-J. Ce geste, il le répète tous les jours depuis le mois de mai alors qu'un petit groupe seulement se joignait à lui; maintenant quelque 50 à 60 soldats se réunissent chaque après-midi devant la statue de la bienheureuse Vierge Marie pour la récitation en commun du rosaire. Le R. P. John K. Connelly, aumônier, et le lieutenant Glen Reisling, commandant de la compagnie, un non-catholique, sont en faveur de l'initiative spirituelle du soldat Onufer. (Armée américaine - Photo NC)

Congrès du Tiers-Ordre franciscain à Winnipeg, les 12, 13 et 14 octobre

A l'occasion du 25e anniversaire du Tiers-Ordre à Winnipeg, la fraternité St-Antoine a organisé un congrès national qui se déroulera sous le haut patronage de S. Exc. Mgr Philip F. Pocock, archevêque de Winnipeg.

C'est le premier du genre dans l'Ouest canadien et a reçu une bénédiction spéciale du Saint-Père. Il débutera par une messe pontificale le samedi 12 octobre, à 6 h. p.m., en l'église St-Ignace, rues Stafford et Jessie, suivie d'un souper-buffet et d'une soirée d'amitié.

A la salle de cette même église, les dimanche et lundi 13 et 14 octobre, d'intéressantes réunions attendent les congressistes. La note dominante du congrès sera l'"Imitation de Jésus-Christ", d'après Saint François d'Assise. La conférence principale sera donnée par S. Exc. Mgr Francis P. Carroll, archevêque de Calgary, Alta.

Il y aura des séances spéciales en français présidées par le R. P. Serge Lefebvre, O.F.M., commissaire provincial du Tiers-Ordre de la Province franciscaine St-Joseph de Montréal. Il sera assisté du R. P. Rufin Turcotte, O.F.M., de Régina, et du R. P. Antonio Dion, O.F.M., d'Edmonton.

Plusieurs tertiaires canadiens-français d'Edmonton, Régina, Winnipeg et St-Boniface se sont déjà inscrits pour ces séances.

Le congrès est pour tous et sera très utile pour les prêtres, religieux et religieuses qui s'occupent de la formation des âmes.

Le taux est de $3.00 pour tout le congrès. Un banquet à l'hôtel Marlborough, le lundi à 5 h., terminera le congrès. Mgr Pocock adressa la parole.

Pour d'autres renseignements, téléphonez au R. P. T. MacDonald, O.F.M., à WH 3-0049 ou WH 2-8705.

Ce congrès est pour tous. Venez-y nombreux.

Chevaliers de Colomb

Conseil Provencher no 2450

Visite du Député d'Etat

Lors de l'assemblée du 26 septembre, nous avions le privilège et le plaisir de recevoir la visite du Député d'Etat, le frère Alex. Cunningham. Ce dernier fit auprès de nos membres présents une excellente impression. Affable, courtois, modeste, chrétien convaincu, voilà autant de qualités qui ressortent au premier abord en entendant parler ce gentilhomme catholique. Il nous entretint de sa première expérience en qualité de représentant manitobain à la Convention suprême, tenue cette année en la grande métropole de Chicago. Il nous amusa beaucoup par sa description pittoresque du Chevalier Suprême, Luke E. Hart, "tyran bénévole" qui ne vit et ne pense que pour la Chevalerie. Malgré ses 78 ans, ce dernier possède une verdeur physique et intellectuelle remarquable, ce qui, doublée de son incomparable expérience, lui assura réélection pour un terme de trois ans.

Après les remerciements d'usage faits par le Grand Chevalier, frère Roland Roy, notre frère conférencier Courchaine fit les frais d'un excellent goûter.

Mais n'oublions pas d'ajouter qu'après la causerie du Député d'Etat, notre dévoué chapelain, le R. P. R. Bédard, O.M.I., nous donna quelques renseignements sur un sujet brûlant d'actualité et de suprême importance par nos catholiques manitobains. Il s'agissait de la Commission Royale sur l'Education dont les audiences débutaient à Winnipeg, le 1er octobre, pour s'achever en cette même ville, le 13 octobre, après avoir entendu les représentations dans plusieurs autres centres de la province. Des mémoires solides seront présentés à cette Commission par nos archevêques et évêques de la province.

Le R. P. Bédard nous engagea de prier sans relâche pour le succès de cette entreprise et spécialement de recevoir la sainte communion à cette fin. Nous ne pouvons qu'approuver de tout coeur les paroles et directives de notre chapelain et, à notre tour, d'engager tous nos catholiques, Chevaliers ou non, à prier sans relâche.

BISTOURI.

Au Sacré-Coeur

Fête du R. P. Curé

Le mercredi 25 septembre, à l'occasion de la fête patronale du R. P. C. Lafrenière, O.M.I., les élèves de l'école du Sacré-Coeur assistaient à une messe dite spécialement pour eux à 11 h. 30 a.m. Des cantiques exécutés par la chorale des grades supérieurs ajoutèrent de la solennité à cette cérémonie religieuse. Mlle Lucille LaFlèche touchait l'orgue.

Le vendredi 23 septembre, la gent écolière, par la voix de Mlle Roberta Coutu, présenta ses hommages à son nouveau pasteur. Un duo de piano, exécuté par Mlles Jacqueline Williams et Huguette Desrosiers, ainsi que deux chants par la chorale des élèves, formaient la partie musicale de cette réception.

Le R. P. Lafrenière, dans une courte allocution, remercia les élèves de leur hommage de soumission et aussi pour le riche bouquet spirituel qui venait de lui être présenté. Puis, dans un langage à leur portée, il parla du grand problème d'actualité: les vocations. Après avoir sollicité l'appui des prières des enfants, il leur accorda une demi-journée de congé.



Le ministère des Travaux publics recevra, au bureau du secrétaire, jusqu'à trois heures de l'après-midi (heure normale de l'Est), le mercredi 6 novembre 1957, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant sur l'enveloppe la mention: "SOUMISSION POUR QUARTIERS DE DETACHEMENT DE LA G.R.C. (SOUS-OFFICIERS MARIES), PRINCE GEORGE (C.-B.)".

On peut prendre connaissance des plans et du devis, et se procurer la formule de soumission au bureau de l'architecte en chef, ministère des Travaux publics, 1110 ouest, rue Georgia, Vancouver (C.-B.), et aux bureaux de poste de Prince Rupert et Prince George (C.-B.).

On ne tiendra compte que des soumissions auxquelles est annexé un dépôt de cautionnement sous forme d'un chèque visé ou d'obligations, comme il est spécifié à la formule de soumission, et qui seront préparées sur la formule fournie par le ministère et en conformité des conditions qui y sont stipulées.

Le ministère fournira, par l'entremise du bureau de l'architecte en chef, ou par l'entremise du soussigné, ou par l'entremise du bureau de l'architecte régional à Vancouver (C.-B.), les bleus et le devis de l'ouvrage sur réception d'un dépôt au montant de $50.00, sous forme d'un chèque bancaire visé ou d'un mandat-poste établi au nom du RECEVEUR GENERAL DU CANADA. Ce dépôt sera remis au déposant dès que les bleus et le devis seront retournés en bon état pourvu que ce soit au plus tard un mois après la date fixée pour la réception des soumissions. Si les bleus et le devis ne sont pas retournés dans ce délai, le dépôt sera confisqué.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

ROBERT FORTIER,
directeur des services administratifs et secrétaire.
Ministère des Travaux publics
Ottawa, le 27 septembre 1957.



Le ministère des Travaux publics recevra, au bureau du secrétaire, jusqu'à trois heures de l'après-midi (heure avancée de l'Est), le mercredi 23 octobre 1957, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant sur l'enveloppe la mention: "SOUMISSION POUR ALLONGE ET CHANGEMENTS, EDIFICE FEDERAL, CARMAN (MANITOBA)".

On peut prendre connaissance des plans et du devis, et se procurer la formule de soumission au bureau de l'architecte en chef, ministère des Travaux publics, Ottawa (Ont.), de l'architecte régional, ministère des Travaux publics, 705, édifice Commercial, 169, avenue Notre-Dame est, Winnipeg (Man.), et au bureau de poste de Carman (Man.).

On ne tiendra compte que des soumissions auxquelles est annexé un dépôt de cautionnement sous forme d'un chèque visé ou d'obligations, comme il est spécifié à la formule de soumission, et qui seront préparées sur la formule fournie par le ministère et en conformité des conditions qui y sont stipulées.

Le ministère fournira, par l'entremise du bureau de l'architecte en chef, ou par l'entremise du soussigné, ou par l'entremise du bureau de l'architecte régional à Winnipeg (Man.), les bleus et le devis de l'ouvrage sur réception d'un dépôt au montant de $50.00, sous forme d'un chèque bancaire visé ou d'un mandat-poste établi au nom du RECEVEUR GENERAL DU CANADA. Ce dépôt sera remis au déposant dès que les bleus et le devis seront retournés en bon état pourvu que ce soit au plus tard un mois après la date fixée pour la réception des soumissions. Si les bleus et le devis ne sont pas retournés dans ce délai, le dépôt sera confisqué.

On n'acceptera pas nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

ROBERT FORTIER,
directeur des services administratifs et secrétaire.
Ministère des Travaux publics
Ottawa, le 25 septembre 1957.

Le Canada était admis à l'UNDA le 2 octobre

MONTREAL — Le Canada était officiellement admis, le 2 octobre, comme membre de l'UNDA, association catholique internationale pour la radiodiffusion et la télévision, qui a tenu son assemblée générale, du 1er au 3 octobre, à Genève.

Les personnes déléguées officiellement par le Canada français sont M. Paul Sauriol, président du Centre catholique du Cinéma-Radio-Télévision (Centre national — secteur français), journaliste au "Devoir", et, comme observateur, M. Gérard Lemieux, de Montréal, responsable des émissions religieuses à Radio-Canada.

Des voitures Chrysler "Imperial" pour la visite royale

A l'occasion de la visite de Sa Majesté la reine Elisabeth II à Ottawa, le 16 octobre prochain, la Compagnie Chrysler mettra à la disposition des distingués visiteurs, trois superbes voitures Chrysler "Imperial", ainsi que six autres sedans pour les membres de leur suite.

Sa Majesté occupera un phaéton Chrysler "Crown Imperial" si la température est clémente. Deux autres "Imperial" modèles "Le Baron" dont un sedan et l'autre un "Hard Top" seront disponibles aussi.

Le phaéton est de teinte sable du désert avec intérieur recouvert en peau de porc rouge. D'une longueur de plus de 20 pieds, il mesure à peine 45 pouces au centre du pare-brise. Son dessein permettra à la reine ainsi qu'aux publics une vue excellente sur tout le parcours.

Les "Le Baron" sont blancs, doublés de beige avec garniture bleue.

Les six autres sedans fournis par la Compagnie Chrysler du Canada sont: 3 De Sotos et 3 Chrysler "Windsor".

Capucins dans le monde

ROME — Selon les dernières statistiques, l'Ordre des Capucins compte actuellement un total de 15,138 membres, qui se repartissent comme suit: 8,800 Pères; 1,058 étudiants en théologie; 1,088 étudiants en philosophie; 3,055 frères convers; 562 novices-clercs; 126 novices-convers; 233 aspirants-frères; 236 cloitrés.

NOTICE TO CREDITORS

IN THE MATTER OF the estate of CATHERINE TREMBLAY, late of the Post Office of Elie, in Manitoba, widow of Joseph Dedier Tremblay, late of the same place, implement dealer, deceased.

ALL CLAIMS against the above estate, duly verified by Statutory Declaration, must be sent to the undersigned at 431 Main Street, Winnipeg, Manitoba, on or before the 12th day of November, A.D. 1957.

DATED at the City of Winnipeg, in the Province of Manitoba, this 2nd day of October, A.D. 1957.

LEON H. BENARD, Q.C.,
Solicitor for the above estate.

NOTICE TO CREDITORS

IN THE MATTER OF the estate of PHILIPPE DE ROCQUIGNY, late of the Village of Haywood, in the Province of Manitoba, retired farmer, deceased.

ALL CLAIMS against the above estate, duly verified by Statutory Declaration, must be sent to the undersigned at 702 Great Western Building, 356 Main Street, Winnipeg 1, Manitoba, on or before the 31st day of October, A.D. 1957.

DATED at Winnipeg, in Manitoba, this 27th day of September, A.D. 1957.

MARCOUX, DUREAULT & BETOURNAY,
Solicitors for the Administrator.

NOTICE TO CREDITORS

IN THE MATTER OF the estate of LOUIS BETOURNAY, late of the City of St. Boniface, in the Province of Manitoba, Solicitor, deceased.

ALL CLAIMS against the above estate, duly verified by Statutory Declaration, must be sent to the undersigned at 702 Great Western Building, 356 Main Street, Winnipeg 1, Manitoba, on or before the 31st day of October, A.D. 1957.

DATED at the City of Winnipeg, in the Province of Manitoba, this 30th day of September, A.D. 1957.

MARCOUX, DUREAULT & BETOURNAY,
Solicitors for the Executrix.

Nouvelle saison pour le "Winnipeg Little Theatre"

Le "Winnipeg Little Theatre" inaugurera sa nouvelle saison le mardi soir 8 octobre dans son nouveau local. Comme première représentation, ce groupe bien connu offrira une comédie des plus amusantes: "The Remarkable Mr. Pennypacker" de Liam O'Brien, sous la direction de M. Arthur Zirgouras.

Cliff Gardner, acteur bien connu de Winnipeg, interprètera le rôle du jovial et insouciant Mr. Pennypacker. Il jouera pour la première fois avec ce groupe. On se souviendra qu'avec le groupe du Press Club, il se fit remarquer dans "Stalag 13" et "Front Page".

Mlle Nora McLean, une autre nouvelle recrue du W.L.T., sera l'épouse harcelée de Mr. Pennypacker. Elle est déjà bien connue du public comme artiste d'opérette, spécialement par sa participation dans "Chou Chin Chow", "Rose Marie" et autres. De nombreux autres acteurs font partie de la distribution.

On donnera cinq représentations à partir du mardi 8 octobre jusqu'au samedi 12 octobre. Les billets sont en vente dès maintenant au Celebrity Box Office.

En se procurant la carte de membre du Winnipeg Little Theatre, l'on reçoit 4 billets réservés pour les pièces qui seront présentées pendant la saison, de plus on participe aux soirées pour les membres, et on a le droit de s'associer aux activités intéressantes du groupe.